



1.	OUVERTURE .....	4
2.	PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE.....	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	5
5.	CORRESPONDANCE.....	5
5.1	Lettre de Odette Snow.....	5
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-120504.....	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL.....	6
8.1	(7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs.....	6
8.2	(7.2) Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université.....	11
8.3	(7.4) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs.....	20
8.4	Axe de développement - environnement.....	21
9.	RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT ACADÉMIQUES.....	22
9.1	Comité d'appel du Sénat académique.....	22
9.2	Comité d'attestation d'études.....	22
9.3	Comité des programmes.....	23
10.	RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE.....	24
11.	RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES.....	28
12.	NOMINATIONS.....	39
12.1	Bureau de direction du Sénat académique.....	39
12.2	Comité conjoint de la planification.....	39
12.3	Comité d'appel du Sénat académique.....	40
12.4	Comité d'attestation d'études.....	40
12.5	Comité de sélection des grades honorifiques.....	41
12.6	Comité des programmes.....	41
12.7	Conseil de la langue française.....	41
13.	Rapport du Comité des programmes.....	42
13.1	Modifications au règlement universitaire 4.3 (Dates limites d'admission).....	42
13.2	Ajustements des crédits de niveau 3000 et 4000 de mineures reconfigurées (mineure en sociologie et mineure en philosophie).....	47
13.3	Résolutions transmises à titre d'information.....	48
14.	RAPPORT DU COMITÉ <i>AD HOC</i> DE L'ABPPUM SUR LE PROCESSUS D'ÉLECTION AU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	48
15.	RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU BUREAU DE DIRECTION DE L'ABPPUM SUR LA DÉFINITION DU CORPS PROFESSORAL.....	55
16.	MEMBRE OBSERVATEUR AU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	58
17.	COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK.....	64
18.	STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION.....	64
19.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-120602.....	66

20.	AFFAIRES NOUVELLES. ....	68
	20.1 Installation du recteur et vice-chancelier. ....	68
21.	PROCHAINE RÉUNION. ....	69
22.	CLÔTURE. ....	69
	DOCUMENTS. ....	70
	DOCUMENT A : Ordre du jour. ....	A(1-2)
	DOCUMENT B : Lettre de Odette Snow. ....	B(1-3)
	DOCUMENT C : Rapport du Comité <i>ad hoc</i> du Sénat académique sur l'évaluation et la formulation de recommandations sur la viabilité de certains programmes - Processus d'analyse des données et de formulation des recommandations. ....	C(1-7)
	DOCUMENT D : Rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique. ....	D(1)
	DOCUMENT E : Rapport annuel du Comité d'attestation d'études. ....	E(1-7)
	DOCUMENT F : Rapport annuel du Comité des programmes. ....	F(1-15)
	DOCUMENT G : Rapport annuel du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. ....	G(1-22)
	DOCUMENT H : Rapport annuel du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales. ....	H(1-5)
	DOCUMENT I : Nominations. ....	I(1-9)
	DOCUMENT J : Rapport du Comité des programmes. ....	J(1-27)
	DOCUMENT K : Rapport du Comité <i>ad hoc</i> de l'ABPPUM sur les procédures d'élection au Sénat académique. ....	K(1-6)
	DOCUMENT L : Rapport du sous-comité du Bureau de direction de l'ABPPUM sur la définition du corps professoral. ....	L(1-9)
	DOCUMENT M : Lettre de Michel Cardin - membre observateur au Sénat académique. ....	M(1)
	DOCUMENT N : Statistiques d'admissions/réadmissions et d'inscription. ....	N(1-13)

\* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

## 1. OUVERTURE

**8 h 35** : Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

**Recteur et vice-chancelier** : Il me fait grandement plaisir d'être ici à ma première réunion du Sénat académique de l'Université de Moncton. C'est la première réunion du Sénat académique de l'année et, comme toutes les réunions du Sénat académique, nous avons un ordre du jour chargé. Pour moi, c'est extrêmement important de se rappeler que le Sénat académique joue un rôle important et crucial dans toutes les questions reliées aux éléments académiques de l'Université. C'est un endroit et c'est un forum qui nous permet des discussions dans une ambiance qui respecte les opinions de chacune et de chacun. C'est dans cette ambiance que j'aimerais procéder dans les discussions à venir. Le Sénat académique joue un rôle fondamental dans la gestion de tout ce qui est académique à l'Université. C'est un rôle qui est très sérieux et c'est un rôle auquel je donnerai énormément d'importance.

## 2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

**Recteur et vice-chancelier** : Ce matin, j'aimerais que l'on passe tout de suite à l'élection d'une présidence d'assemblée. L'année dernière, c'était monsieur Snow. Il y a une évaluation qui a été faite de la part des membres du Sénat académique par rapport à la performance de monsieur Snow. Je passe la parole à la secrétaire générale.

**Secrétaire générale** : Au sujet de l'évaluation, celle-ci a eu lieu lors de notre dernière réunion. L'évaluation était excellente. À l'unanimité, tous les gens autour de la table ont voté pour reconduire monsieur Snow comme président d'assemblée. Le Bureau de direction du Sénat académique a communiqué avec monsieur Snow et lui a demandé s'il était intéressé à poursuivre. Il accepte de continuer, si c'est le vœu du Sénat académique.

**R : 01-SAC-120824**

Paul-Émile Bourque, appuyé par Sylvie Blain, propose :

« Que **Gérard Snow** soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour l'année universitaire 2012-2013. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**Président d'assemblée** : Bonjour tout le monde et merci de votre confiance renouvelée. Il y a plusieurs nouveaux visages autour de la table. C'est peut-être votre première réunion du Sénat académique, si oui, bienvenue. Vous êtes peut-être plus ou moins familiers avec les procédures d'assemblée. Ne soyez pas embarrassés; si vous avez des questions, posez-les. On essaie quand même de rendre la vie la plus agréable possible tout en gardant un décorum dans la réunion. On vous demande de ne pas parler entre vous, parce qu'il y a un enregistrement qui se fait et cela perturbe l'enregistrement. Ensuite, si vous n'êtes pas trop familiers avec le système, vous avez des boutons devant vous; chaque fois que vous aurez à voter, vous pousserez sur le bouton que vous avez devant vous et cela devrait marcher.

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Andrée Cabajski, professeure au Campus de Moncton; Sébastien Deschênes, professeur au Campus de Moncton; Yahia Djaoued, professeur au Campus de Shippagan; Luc Frenette, professeur au Campus d'Edmundston; Blanca Navarro-Pardiñas, professeure au Campus d'Edmundston; Denis Roy, professeur au Campus de Moncton; Céline Surette, professeure au Campus de Moncton; et Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier. Il nomme les personnes excusées. Il nomme également Pascal Robichaud et Teréz Rétfalvi scrutateur et scrutatrice. L'heure de clôture de la réunion est fixée à 16 h 30.

## 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

#### 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

#### 5. CORRESPONDANCE

##### 5.1 Lettre d'Odette Snow

Voir le Document B, p. 1-3

Lettre adressée à Raymond Thériège, président du Sénat académique, de Odette Snow, doyenne de la Faculté de droit, en date du 8 août 2012. Cette lettre sera traitée au point 8.2 de l'ordre du jour.

#### 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

##### Modifications

- ▶ Au point 8.2 : 1) il faut ajouter « Décision » à la colonne Action et « X » à la colonne Document; 2) Jean-François Richard aura deux invités à 9 heures, soit Suzanne LeBlanc et Mathieu Lang.
- ▶ Au point 12.1, il faut enlever « \* » après M.-N. Ryan.
- ▶ Le point 14 sera traité par Danielle Charron.
- ▶ Ajout du point 20.1 Installation du recteur et vice-chancelier.

##### **R : 02-SAC-120824**

Hector Adégbidi, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

*« Que l'ordre du jour SAC-120824 soit adopté tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

#### 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-120504

##### Corrections :

- ▶ À la page 6, dernier paragraphe, dixième ligne de la fin, il faut lire : ... première quinzaine du mois de mai.
- ▶ À la page 7, à la deuxième intervention de Richard, cinquième ligne, il faut lire : c'est André Leclerc, ...
- ▶ À la page 13, à l'intervention d'Adégbidi, quatrième ligne, il faut lire : ... par le retrait de cette proposition.
- ▶ À la page 15, à la deuxième intervention de Ryan, première ligne, il faut lire : ... sont conservées et elles sont diffusées sur Internet.
- ▶ À la page 18, deuxième paragraphe, dernière ligne, il faut lire : ...les enregistrements du comité plénier?
- ▶ À la page 21, à l'intervention de Chiasson, première ligne, il faut lire : Je me vois mal de voter pour cette proposition...
- ▶ À la page 46, il faut ajouter après l'intervention de la sénatrice Ryan les paragraphes suivants :

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-120504 (suite)

- **Président d'assemblée** : Est-ce que tout le monde a compris?
  - **Ryan** : J'ai deux questions, j'en ai une qui concerne un cours qui est offert dans la banque de formation générale, à la page 67, c'est le deuxième. Ça s'appelle *Finance internationale*, mais ce cours et je trouve ça intéressant que l'*Ouverture à l'autre* passe par la finance, mais le même cours est retrouvé dans le cours de la discipline principale à la page 65 sur le Campus de Moncton. C'est le cours 4 *Finance internationale*. Donc, il a l'air de figurer dans deux catégories différentes. La deuxième question que j'ai, c'est encore dans les objectifs de formation générale à la page 67, le quatrième qui est *Initiation à la multidisciplinarité ou l'interdisciplinarité*, c'est aussi un cours d'administration, cours d'intégration de fin d'études et je voudrais savoir en quoi est-ce que ça devient multidisciplinaire ici?
  - **Président d'assemblée** : Est-ce que c'est à ce sujet que vouliez répondre monsieur LeBlanc?
- À la page 47, avant-dernier paragraphe, troisième ligne de la fin, il faut lire : ... a été enlevée et ce n'est pas spécifié dans la lettre d'entente.

**Chouinard** : À la page 22, premier paragraphe, sur la question des axes prioritaires à l'Université de Moncton, c'est que je n'étais pas à la dernière réunion. J'avais dû m'absenter à la dernière minute et j'ai dû partir un peu plus tôt. J'aimerais rectifier le fait que l'axe « environnement » ne se réduit pas à la Chaire K.-C.-Irving en développement durable. Je pense qu'il y a une confusion. Deuxièmement, on dit qu'il y a eu du mouvement à ce niveau-là. S'il y a eu du mouvement au niveau de l'axe environnement, j'aimerais savoir qu'est-ce...

**Président d'assemblée** : Monsieur Chouinard, je vous arrête parce que l'on est en train de vérifier le libellé du procès-verbal. Vous pourrez soulever cette question au point 8.

### R : 03-SAC-120824

Jacques Paul Couturier, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« Que le procès-verbal SAC-120504 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

## 8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

### 8.1 (7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs

**Secrétaire générale** : À la réunion du Sénat académique du 9 mars, un sous-comité du Bureau de direction du Sénat académique présentait un rapport préliminaire sur la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs. À la suite de cette discussion au Sénat académique, quelques questions ont été soulevées, notamment une question de fond à savoir si le Sénat académique était d'accord avec la présence de chargées ou de chargés de cours à la table du Sénat académique. Il y avait aussi une question sur le statut même d'une chargée ou d'un chargé de cours en tant qu'employée ou employé régulier ou employée ou employé à temps partiel. Ceci dit, le sous-comité s'est réuni au cours du mois d'août et il a examiné toute la discussion du Sénat académique et tous les documents que l'on avait traités depuis et il considère que ces questions préliminaires doivent être répondues. Les membres du sous-comité, Paul Deguire, Robert-Léo LeBlanc et moi-même considérons que le Sénat académique devrait se pencher sur ces questions préliminaires. Ceci n'était pas dans le mandat du sous-comité. Alors, les membres étaient un petit peu surpris, je vais dire honnêtement surpris, par la nature des questions, mais en même temps reconnaissaient l'importance de ces questions. Ils sont prêts à continuer à travailler, mais d'une façon différente. Le sous-comité aimerait que le Sénat académique propose la création d'un comité *ad hoc* qui aurait le mandat de diriger ces travaux en tenant compte des rapports de l'ABPPUM que vous avez

8.1 **(7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs** (suite)

reçus. Il faut se rappeler que le sous-comité est un sous-comité du Bureau de direction du Sénat académique. Les membres du sous-comité n'ont pas été nommés par le Sénat académique et, moi-même, je ne suis pas membre du Sénat académique. Ce genre de rapport revient, je pense, à d'autres personnes qu'au Secrétariat général. Ceci étant dit, je pense que l'on est rendu là quand on regarde où va la discussion par rapport aux chargées et aux chargés de cours. Je peux vous dire que Paul Deguire et Robert-Léo LeBlanc sont prêts à travailler sur le dossier. Je suis prête à agir comme personne-ressource, mais je pense que l'on a besoin d'une direction du Sénat académique par rapport à ces travaux-là.

**Président d'assemblée** : Si je comprends bien, vous suggérez la formation d'un comité du Sénat académique. Est-ce que quelqu'un veut proposer ce mécanisme?

**Charron** : Je suis intéressée à ce comité. Je voudrais juste apporter une petite clarification à la secrétaire générale. Quand on parle des chargées et des chargés de cours, ils font maintenant partie de l'unité II et l'unité II on n'appelle plus ça l'unité des chargées et des chargés de cours, on appelle ça l'unité II. Ceci comprend des chargées et des chargés de cours, mais ça comprend aussi des monitrices cliniques, des moniteurs cliniques, ça comprend d'autres catégories. Tantôt, quand je vais en parler, nous parlerons de personnel enseignant de l'unité II et non plus seulement des chargées et des chargés de cours. Je pensais que c'était important d'apporter la clarification.

**Président d'assemblée** : Merci pour cette précision. Est-ce que j'ai compris madame Charron que vous vouliez proposer la formation du comité du Sénat académique?

**P : 04-SAC-120824**

Danielle Charron, appuyée par Lacina Coulibaly, propose :

*« Qu'un comité ad hoc soit créé. »*

**Président d'assemblée** : Sur la formation de ce comité, est-ce qu'il y a des interventions? Je ne sais pas, madame Charron, si vous aviez d'autres précisions à apporter sur le nombre de personnes ou la manière de composer le comité, mais la discussion est ouverte si vous voulez apporter des précisions.

**Charron** : Je suis ouverte à des suggestions concernant la composition du comité, la secrétaire générale en a parlé un petit peu tout à l'heure.

**Président d'assemblée** : On fera cela en deux étapes. Pour le moment, on examine le principe de la création d'un comité. On va s'en tenir à ça. Ensuite, on reviendra à la composition, soit tout de suite ou soit après l'intervention de la sénatrice Charron. Est-ce qu'il y a des interventions avant que l'on passe au vote?

**Couturier** : Pour m'assurer que je comprends bien sur quoi nous allons voter, il y a création d'un comité. Est-ce qu'il y a un mandat qui est associé à cette proposition ou est-ce uniquement un comité qui va, je suppose, reprendre l'intitulé de ce que l'on a au point 8.1?

**Président d'assemblée** : Je ne sais pas si vous voulez préciser le mandat. C'est le moment de le faire.

**Couturier** : Je pourrais peut-être, si vous me le permettez, me tourner vers la secrétaire générale qui nous a, tout à l'heure, proposé des éléments de mandat.

**Secrétaire générale** : En préparant la réunion, j'ai mis ensemble quelques idées. La première serait d'élaborer un argumentaire pour justifier la présence des chargées et des chargés de cours au Sénat académique en tant que membres du Sénat académique. Deuxièmement, il s'agirait d'examiner la question du statut des chargées et des chargés de cours en tant qu'employées ou employés réguliers, employées ou employés à temps partiel ou autre à l'Université de Moncton. Troisièmement, d'examiner et de glaner, si possible, les idées et les recommandations qui émanent des documents préliminaires au dossier, notamment le rapport préliminaire du sous-comité du Bureau de direction du Sénat

8.1 **(7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs** (suite)

académique et le rapport de l'ABPPUM. Et enfin, faire des recommandations au Sénat académique dans un délai qui pourrait être prescrit. Ceci ressemble un peu à la discussion que l'on a eue le 9 mars dernier et tient compte du rapport qui sera sur la table plus tard cet après-midi. Peut-être qu'il y a autre chose.

**Président d'assemblée** : Je vais demander à la sénatrice Charron comment elle réagit à ça.

**Charron** : Je trouve cela très intéressant ce que nous disait la secrétaire générale, mais voyez-vous, un peu plus tard dans la journée, je vais présenter les rapports de nos deux comités et nous avons plusieurs recommandations. Je pense que, logiquement, nous devrions inclure probablement les recommandations de nos deux comités à ce comité dont on vient de parler actuellement. Je ne sais pas si je peux procéder ainsi, monsieur le président d'assemblée.

**Président d'assemblée** : Si je comprends bien madame Charron, vous allez présenter un rapport du comité de l'ABPPUM qui va contenir deux recommandations au Sénat académique.

**Charron** : Oui.

**Président d'assemblée** : La secrétaire générale a mentionné que le comité se pencherait sur les travaux du sous-comité du Bureau de direction du Sénat académique et les travaux de l'ABPPUM. Le comité serait saisi de vos documents à supposer que le Sénat académique les renvoie au comité.

**Charron** : C'est ça. Je voulais simplement le dire de nouveau pour être sûr que nos recommandations seraient bien incluses dans ce nouveau comité.

**Président d'assemblée** : D'accord. Pour le reste, est-ce que vous acceptez de formuler le mandat, comme madame la secrétaire générale l'a proposé?

**Charron** : Oui. J'accepte ça.

La proposition **P : 04-SAC-120824** se lira comme suit :

« *Qu'un comité ad hoc soit créé avec le mandat suivant :*

- ▶ *Élaborer un argumentaire pour justifier la présence des chargées et des chargés de cours au Sénat académique en tant que membres du Sénat académique;*
- ▶ *examiner la question du statut des chargées et des chargés de cours en tant qu'employée ou employé régulier, employée ou employé à temps partiel ou autres à l'Université;*
- ▶ *examiner et glaner si possible les idées et les recommandations qui émanent des documents préliminaires au dossier, notamment le rapport du sous-comité du Bureau de direction du Sénat académique et le rapport de l'ABPPUM;*
- ▶ *faire des recommandations au Sénat académique. »*

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à ce qui est inclus dans la proposition? Est-ce qu'il y a des commentaires sur la manière de formuler le mandat?

**Couturier** : J'ai une certaine difficulté avec le mandat au sens où il porte en lui-même une certaine conclusion qui est l'intégration des chargées et des chargés de cours. Je veux m'exprimer clairement. Je ne suis pas nécessairement contre la chose, au contraire, mais j'ai une difficulté quand, déjà dans le mandat, la décision est prise. À mon point de vue, on serait probablement en terrain plus sûr et plus prudent si nous retenions, à titre de mandat, ce qui était déjà le mandat du sous-comité du Bureau de direction du Sénat académique, c'est-à-dire l'examen de la définition du corps professoral et ses effets sur l'élection des sénatrices et des sénateurs en étant bien clair que ceci comprend tous les autres éléments

8.1 **(7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs** (suite)

de réflexion s'y rattachant, l'excellent travail qui a été fait jusqu'à présent par deux sous-comités. Je craindrais, dès ce moment-ci, de donner des éléments trop précis quant aux conclusions auxquelles devrait arriver le comité *ad hoc*. Ceci est ma réserve.

**Président d'assemblée** : Je vais demander à la secrétaire générale de répéter ce point-là parce que cela ne m'a pas frappé. C'est peut-être au bénéfice de tout le monde.

**Secrétaire générale** : Le premier point, élaborer un argumentaire pour justifier la présence des chargées et des chargés de cours au Sénat académique en tant que membres du Sénat académique.

**Président d'assemblée** : C'est comme s'il y avait déjà un parti pris en faveur. Donc, il y a deux suggestions, soit d'adopter le mandat qu'avait formulé la secrétaire générale, mais en le corrigeant, ou soit de retourner vers le mandat du Bureau de direction du Sénat académique qui était formulé de façon plus générale tout en tenant compte, j'imagine, des suggestions qui viendront de l'ABPPUM. Est-ce que je peux avoir un peu d'échanges sur ça?

**Navarro-Pardiñas** : J'aurais une question avant de me prononcer sur tout ça. Dans le document qui nous a été soumis, à la page 3, il y a une petite note en bas de page où l'on dit que, étant donné que les circonstances des campus d'Edmundston et de Shippagan sont différentes de celles du Campus de Moncton...

**Président d'assemblée** : Excusez-moi, on n'a pas le document devant nous.

**Navarro-Pardiñas** : Sur le rapport qui a été soumis.

**Président d'assemblée** : Ça vient plus tard à l'ordre du jour.

**Navarro-Pardiñas** : J'ai une question parce que c'est un rapport qui a été soumis par l'Association du Campus de Moncton et je voudrais savoir si, dans toutes ces discussions, l'on a tenu compte de la situation des campus de Shippagan et d'Edmundston qui est différente parce que nos chargées et nos chargés de cours n'ont pas le même statut qu'à Moncton. Je voulais faire cette précision parce que, au moment de définir le comité et les membres du comité, il faudrait que cette réalité soit présente.

**Président d'assemblée** : On tient compte de votre intervention. Vous voudrez peut-être préciser davantage votre pensée quand on arrivera à ce point-là. Pour le moment, vous vouliez surtout attirer l'attention sur le fait que la représentation du comité doit inclure d'autres campus.

**Charron** : J'aurais aimé répondre.

**Président d'assemblée** : Ce serait peut-être préférable d'attendre si vous voulez.

**Charron** : C'est parfait, mais j'ai la réponse à sa question.

**Président d'assemblée** : Pour le moment, on est au mandat. Madame Charron, est-ce que vous accepteriez la suggestion du sénateur Couturier de retourner plutôt au mandat du Bureau de direction du Sénat académique tout en tenant compte de vos recommandations?

**Charron** : Je crois que c'est sage de procéder ainsi. Je redis que l'unité II n'est pas uniquement composée des chargées et des chargés de cours. L'unité II comprend aussi d'autres types de personnes. La personne pourrait peut-être être une chargée ou un chargé de cours, pourrait peut-être être une personne qui représente l'unité II. Ce sera probablement une chargée ou un chargé de cours, mais juste pour préciser. La secrétaire générale revenait encore tout à l'heure à chargées ou chargés de cours, mais ce sera personnel enseignant de l'unité II.

8.1 **(7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs** (suite)

**Président d'assemblée** : C'est qu'au moment où la question a été soulevée, la question était par rapport aux chargées et aux chargés de cours. On se demandait comment les chargées et les chargés de cours s'inséraient dans la définition du corps professoral? Évidemment, vous amenez de nouveaux éléments qui seront pris en compte par ce comité.

**Bernier** : Si j'ai bien compris la présentation du rapport de la secrétaire générale, elle nous a dit que le sous-comité était rendu à un point tel où il ne se sentait pas légitime pour prendre une décision. Elle n'a pas dit ça comme ça, mais c'est un peu comme ça que je l'ai entendu surtout quand elle a spécifié que le mandat du nouveau comité devrait être de formuler un argumentaire. On sent qu'il y a une nécessité d'agir. C'est vrai, je conviens avec le sénateur Couturier que l'on présuppose en disant « de formuler un argumentaire ». Cela présuppose finalement le résultat d'une discussion. Peut-être qu'il faudrait que l'on ait cette discussion. Je pense que ce n'est pas mieux de revenir tout simplement au mandat du sous-comité précédent puisqu'il faudrait inclure dans le mandat qu'une recommandation soit faite ou des recommandations soient faites pour trancher la question finalement.

**Président d'assemblée** : Est-ce que l'on pourrait avoir la lecture du mandat original dont on est en train de parler?

**Secrétaire générale** : Le mandat du sous-comité se trouve dans le rapport et je peux le lire. Première question : l'électorat qui élit les 14 membres de la constituante de Moncton est composé de qui? Sous-question 1.1 : si l'électorat est composé du personnel enseignant, comment le personnel enseignant est-il composé? Deuxième question : l'expression 14 membres à l'alinéa 7 (1) f) de la *Loi sur l'Université de Moncton* fait référence à quels membres? Troisième question : qui peut se porter candidate ou candidat aux 14 postes?

Ce que j'aimerais rappeler, c'est que quand tout ceci a été lancé alors que madame Caron était encore présidente de l'ABPPUM, elle a fait une intervention sur des définitions. Le premier jet de tout ceci portait surtout sur des définitions. Plus tard, dans l'élaboration de tout ceci, il y a eu une deuxième lettre du président de l'ABPPUM, monsieur Cardin, qui parlait plutôt de sièges autour de la table du Sénat académique et donc ceci changeait un peu la nature du mandat. À ce moment-là, on est revenu au Sénat académique et l'on a posé la question par rapport à ce l'on voulait faire exactement. On est sorti de là avec l'idée qu'il fallait développer des scénarios et c'est exactement ce que le sous-comité a voulu faire. Quand on est arrivé à présenter ces scénarios, on est revenu à la question du départ à savoir si l'on voulait des chargées ou des chargés de cours à la table du Sénat académique, oui ou non. Ce n'était pas ça la question du sous-comité. À la lecture de la dernière discussion du Sénat académique, on se retrouve avec de nouvelles questions et avec un rapport de l'ABPPUM qui va pas mal plus loin, soit de définir les critères des chargées et des chargés de cours autour de la table. Alors, il faut vraiment, à ce moment-ci, créer un comité qui soit recommence du début avec la question si oui ou non on veut des chargées ou des chargés de cours ou des membres de l'unité II, mais on parlait toujours des chargées ou des chargés de cours. Il n'y avait pas d'autres types. Si au départ on ne répond pas à la première grande question fondamentale, on met la charrue devant les bœufs.

**Président d'assemblée** : À la lumière de ça, si je comprends bien, le mandat original n'est plus aussi pertinent qu'il l'était parce que vous dites qu'il s'attaquait à une question qui est maintenant une sous-question. Il faut d'abord déterminer qui fait partie du Sénat académique et ensuite on pourra voir comment l'on va définir les différentes catégories. Est-ce bien ce que vous venez de dire?

**Secrétaire générale** : Oui.

**Président d'assemblée** : Merci pour cette précision et pour la question qui a été posée tantôt. Ceci permet de revoir les choses. Si je pouvais reposer la question, voulez-vous un mandat élargi de ce comité qui va prendre en compte toutes les questions qui ont été soulevées y compris la représentation de cette unité II au Sénat académique? Ou est-ce que vous voulez un mandat plus restreint qui était le mandat original? Nous ne sommes pas en comité plénier, donc veuillez limiter vos interventions parce que, en principe, vous

8.1 **(7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs** (suite)

avez droit à une seule intervention. Je vais quand même donner la parole à la sénatrice Charron étant donné le rôle qu'elle joue dans cette affaire. Ce sera peut-être la dernière fois.

**Charron** : Je crois que je veux bien respecter les procédures concernant la fameuse description du mandat de ce comité, mais selon moi, à la lumière des questions qui ont été posées, je me dis que ce serait peut-être plus facile, après avoir entendu mes deux rapports, pour les sénatrices et les sénateurs de préciser le mandat du comité. Je peux comprendre que c'est très difficile parce que c'est très complexe. Cela mérite des informations. Je proposerais de le définir après que j'aurai présenté les deux rapports.

**Président d'assemblée** : Ce que vous proposez, c'est un dépôt de la proposition jusqu'à ce que l'on arrive au point où vous aurez eu la chance de présenter votre rapport.

**Charron** : C'est ça.

**Président d'assemblée** : J'interprète, mais je pense que c'est ce qu'elle demande. Cette proposition de dépôt prend préséance sur le débat qui était sur la table. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie cette proposition?

**R : 05-SAC-120824**

Danielle Charron, appuyée par Émilie Urbain, propose :

« *Que la proposition P : 04-SAC-120824 soit déposée.* »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**Coulibaly** : Étant donné que l'on va travailler sur le mandat du comité, j'aimerais faire une proposition. Comme l'a dit la sénatrice Navarro-Pardiñas, les trois campus ont des préoccupations assez différentes. J'aimerais que la composition du comité soit associée, en même temps, à la définition du mandat.

**Président d'assemblée** : D'accord. Je pourrais peut-être suggérer à la sénatrice Charron de voir la secrétaire générale et les autres qui sont intervenus et vous entendre sur une proposition quant à la composition d'un comité parce que ceci évitera de perdre du temps quand on arrivera à ce point-là.

**Charron** : Merci beaucoup pour cette suggestion. Je suis vraiment d'accord avec cela et beaucoup plus à l'aise que de nommer tout de suite les personnes.

8.2 **(7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université**

Voir le Document C, p. 1-7

**VRER** : Le Comité sur la viabilité des programmes a continué son travail de façon assez ponctuelle pendant l'été et le président du comité, le sénateur Richard, a des mises à jour. Toutefois, avant d'entrer dans ce volet, le président du Sénat académique, Raymond Théberge, a reçu une demande de la doyenne de la Faculté de droit qui est très pertinente pour cette question-ci du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes parce qu'il s'avère qu'il y a des situations qui existent où certains programmes, pris d'une façon isolée, ne seront pas assujettis au travail du Comité, mais lorsqu'on les combine, c'est une autre situation qui se produit. C'est précisément ce qui arrive avec certains programmes à la Faculté de droit.

**O. Snow** : Le but de la demande est de porter à l'attention du Comité *ad hoc* et du Sénat académique qu'il y a peut-être des circonstances où l'évaluation d'un programme ciblé est inutile et entraînerait un gaspillage de temps et d'énergie de la part des personnes qui seraient affectées, soit les responsables des programmes ciblés et les membres du Comité *ad hoc*. Les programmes en question sont les programmes combinés avec le J.D., c'est-à-dire la Maîtrise en administration des affaires (M.B.A.), la Maîtrise en administration publique (M.A.P.) et la Maîtrise en études de l'environnement (M.É.E.). Aucun de ces programmes individuels n'est ciblé par l'évaluation. Les étudiantes et les étudiants inscrits

8.2 **(7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université** (suite)

aux programmes combinés suivent exclusivement des cours qui existent déjà dans les programmes individuels. L'abolition des programmes combinés n'entraînerait aucune économie pour l'Université et enlèverait aux étudiantes et aux étudiants la possibilité d'économiser une année d'étude et nuirait ainsi au recrutement et au rayonnement général de l'Université. Dans un premier temps, conformément aux critères établis par le Sénat académique, le Comité *ad hoc* a ciblé pour évaluation les programmes affichant un faible nombre de diplômées et de diplômés. Sans vouloir compliquer ou retarder indûment la démarche générale qui a été entreprise, il y aurait peut-être lieu, avant de procéder à une évaluation en bonne et due forme, selon la démarche prévue, de faire un tri parmi les programmes ciblés pour éliminer ceux dont la démarche ne mènerait à aucun changement. Nous avons tellement de projets et de travail à faire que ça peut être frustrant et même déprimant de consacrer du temps et des efforts à des démarches que l'on sait être inutiles. J'estimais donc que c'était de mon devoir de soulever cette question pour considération. Je propose que les trois programmes combinés, c'est-à-dire J.D.-M.B.A., J.D.-M.A.P. et J.D.-M.É.E., soient exclus de l'évaluation dans le dossier de la viabilité des programmes.

**R : 06-SAC-120824**

Odette Snow, appuyée par Céline surette, propose :

*« Que les trois programmes combinés, soit J.D.-M.B.A., J.D.-M.A.P. et J.D.-M.É.E., soient exclus du processus d'évaluation dans le dossier de la viabilité de certains programmes. »*

**Dako** : Est-ce qu'il y a d'autres programmes qui ont le même profil que les programmes qui ont été ciblés par la sénatrice Snow?

**VRER** : Pas à ma connaissance. Le sénateur Richard, qui est responsable du Comité, est de la même opinion que moi. Je crois que c'est une situation unique à la Faculté de droit.

**Chetouane** : J'ai écouté avec intérêt ce que la sénatrice Snow a expliqué. Je suis très sensible à ces questions qui ont certaines particularités, certains contextes. Ce sont des programmes qui sont dans des contextes susceptibles à une éventuelle exclusion d'un processus qui se forme ou qui est en train de se former, mais à cet effet, j'ai deux questions. La première, si à ce niveau-là on oublie cette demande d'exemption, est-ce que, en injectant les données qui seront transmises de ces trois programmes à ce Comité de viabilité des programmes, la recommandation finale de ce comité de viabilité de certains programmes, enfin de programmes, est-ce qu'il ne va pas aboutir à une conclusion normale qui dit que peut-être que ces programmes méritent d'être, par exemple, renforcés en termes de ressources? Est-ce que l'on n'est pas en train d'arrêter un processus alors qu'il est en train de se former et l'on commence dès maintenant à faire des exemptions alors que je me rappelle dans les séances du Sénat académique, en octobre 2011, nous avons passé pratiquement toute cette séance à voter les différentes recommandations du projet du processus de viabilité des programmes? Ceci m'amène à ma deuxième question, est-ce que l'on risque de tomber dans des évaluations de vitesse? Il y a certains programmes qui seront évalués et il y en a d'autres pour lesquels, dès maintenant, avant même que le processus ne se forme, on fait miroiter des exemptions. D'autres programmes, j'en suis sûr, n'auront pas de mal à trouver d'autres exemptions.

**Richard** : Je suis très sensible à la situation. Lorsque ce processus a été lancé, il a été lancé à partir de cinq paramètres qui ont été votés par le Sénat académique. Parmi ces paramètres, il y avait certainement une dimension de viabilité financière, mais il y avait aussi toute la composante de pertinence sociale. Je comprends un peu les préoccupations du sénateur Chetouane dans le sens que l'on peut se poser des questions une fois que les programmes ont été ciblés et qu'un processus a été enclenché. Certainement, les propos de la sénatrice Snow, c'est de défendre la situation par rapport à la viabilité financière étant donné que les programmes existants sont viables parce qu'ils attirent justement des étudiantes et des étudiants. Je voudrais tout simplement rappeler que, et ce n'est pas nécessairement pour contrer la proposition de la sénatrice Snow, l'examen de tous ces programmes se fait en prenant en considération les cinq paramètres et non pas seulement la viabilité financière.

## 8.2 (7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université (suite)

**Richard** : Aujourd'hui, on veut présenter l'état d'avancement des travaux du Comité. À cet effet, vous avez reçu un document intitulé *Processus d'analyses des données et de formulation des recommandations*. Je veux vous faire une synthèse de ce qui est dans ce document et vous présenter les étapes à suivre. Nous avons invité certains membres du Comité qui ne sont pas membres du Sénat académique. En guise de rappel, notre Comité est composé du doyen Francis LeBlanc de la Faculté des sciences et de moi-même. Également, il y a Éric Allain, le représentant étudiant. Les autres membres du Comité sont Suzanne LeBlanc, coordonnatrice des travaux, le professeur Mathieu Lang qui représente le corps professoral de Moncton, André Leclerc qui représente le corps professoral d'Edmundston et Marthe Robichaud qui représente le corps professoral de Shippagan.

Au mois de mai, on avait lancé le processus de cueillette des données au niveau des unités académiques qui sont ciblées. Ces unités ont reçu une version définitive du questionnaire et guide d'évaluation suite à un processus de consultation qui a eu lieu l'année dernière. À la suite d'une rencontre avec les représentantes et les représentants des unités académiques concernées, on a fait une mise à jour des critères d'évaluation que vous avez reçus. Il y a un document à cet effet et l'annexe 1 présente la mise à jour des paramètres et des critères retenus. Rappelons que les paramètres ont été votés au Sénat académique et les critères d'évaluation qui en découlent ont été formulés par le Comité. La cueillette de données a été lancée en mai 2012; la date limite pour la réception des formulaires-réponses est le 21 décembre 2012. Nous avons cinq paramètres qui ont été votés au Sénat académique. Il y a 27 critères qui en découlent et de ces 27 critères, on a un questionnaire qui contient 43 questions. Il y a des questions de type objectif et de type subjectif. Il y a des informations que vous avez eu la chance de voir comme l'évolution du questionnaire durant la dernière année et le processus d'analyse. Le Comité a fait face au défi de se doter d'un cadre à la fois juste, mais flexible permettant d'apprécier le plus objectivement possible les informations fournies par les unités académiques ciblées. On dit juste, mais flexible parce que l'on sait que l'exercice, de façon générale, est de nature subjective. Le défi est d'en arriver à définir un cadre qui soit fonctionnel. On sait qu'il y aura certainement un grand degré de subjectivité, mais l'idée est de rendre le processus le plus objectif possible sachant que c'est quand même un processus qui est subjectif de nature jusqu'à un certain point. Le cadre s'appuie sur les 27 critères que l'on a mentionnés (voir l'annexe 1). À partir de ces 27 critères, une série de grilles d'appréciation a été développée. Vingt-huit grilles ont été développées à ce jour. Il y en a certaines qui sont en train d'être complétées et qui seront complétées durant la prochaine semaine.

**VRER** : Pourquoi une grille de plus que le nombre de critères?

**Richard** : Ce n'est pas nécessairement un critère, une grille. Il y en a 28 à ce jour. Il y a encore des choses qui sont en train de se finaliser et ces grilles vont nous permettre de jauger l'état des programmes à partir de chaque critère individuel. Vous pouvez comprendre que ce n'était pas l'idée de présenter 28 grilles aujourd'hui. On est en train de les finaliser et nous allons présenter les étapes qui vont suivre. Sur le plan du processus d'analyse, une fois que l'on aura reçu les informations des unités académiques, voici les étapes qui vont suivre. La première étape sera le calibrage et l'établissement de la fidélité interjuge avec les membres du comité à partir des outils qui auront été développés. Comme point de départ, le Comité fera la lecture de deux projets, les évaluera en utilisant les outils qui auront été développés, et ensuite, on discutera des éléments présentant des appréciations divergentes si tel est le cas. Ensuite, il y aura des ajustements au besoin. Par la suite, avec ces deux projets-là, nous arriverons à une évaluation finale à partir d'un consensus. Une fois que la fidélité aura été établie, un minimum de quatre membres du comité évaluera chaque programme. J'ai mis un astérisque parce que je veux vous donner des précisions par rapport au processus comme tel. Le Comité est composé de six membres qui vont évaluer les programmes. Il y a des membres qui sont associés à divers programmes, par exemple le professeur Mathieu Lang et moi-même sommes à la Faculté des sciences de l'éducation. Il y a quatre programmes de cette faculté qui sont assujettis à l'exercice. Donc, dans certains cas, il y aura des programmes qui seront évalués par un minimum de quatre personnes, certains programmes seront évalués par cinq, d'autres par six. L'idée, c'est toujours d'avoir le maximum de personnes autour de la table pour évaluer chaque programme. Les recommandations préliminaires seront acheminées aux unités académiques et six semaines seront accordées pour une réplique. À la suite de la réception des répliques, le Comité fera ses dernières analyses et formulera ses recommandations finales qui seront déposées au Sénat académique. Sur le plan du processus, comme je l'ai

## 8.2 (7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université (suite)

mentionné, il y aura toujours quatre personnes. Les personnes qui sont associées à un programme comme le professeur Lang et moi-même ne participeront pas à l'évaluation de ces programmes dans une perspective de transparence et d'objectivité. Comme je l'ai mentionné, on a développé une série de grilles pour l'exercice et ces grilles ont été développées à partir de cadres de référence qui nous sont disponibles. Ce genre d'exercice existe dans d'autres universités, mais la manière que l'on veut regarder chacun des critères peut être, jusqu'à un certain point, un processus inédit. Il fallait prendre ce qui était à notre disposition comme les données institutionnelles qui existent ici et les données nationales qui existent dans d'autres universités. C'est à partir de ces cadres de référence que l'on a pu développer les grilles d'évaluation pour les critères ciblés. La plupart des grilles comprendront un seuil minimal d'atteinte. On dit bien la plupart parce qu'il y a certaines variables ou certains critères qui ne mènent pas à l'idée de dire que c'est positif ou négatif, mais plutôt, voici l'état de la situation étant donné qu'il n'y a pas nécessairement de situation qui soit positive ou négative, c'est tout simplement pour le classer. Dans la majorité des cas, le Comité a établi des seuils minimaux pour dire : par rapport au critère X, voici ce à quoi l'on s'attend d'un programme qui performe quand même à un niveau acceptable selon des critères précis. Enfin, ce genre de discussion est en continuité avec un processus de validation de contenu qui va au-delà des questions qui ont été développées lorsque l'on arrive à développer les critères et les grilles d'évaluation. C'est toujours un processus de discussion par les membres du comité pour en arriver avec les seuils que nous considérons comme les seuils acceptables selon les différents critères ciblés. Certaines questions liées à un ou plusieurs critères ne seront pas évaluées uniquement à partir de grilles d'évaluation. Vous allez remarquer dans le questionnaire qu'il y a des informations qui existent sous forme de tableau. L'information est déjà disponible. Pour le Comité, c'est tout simplement de regarder l'état du programme et de porter un jugement. À travers le questionnaire, il y aura des occasions pour les unités académiques d'ajouter des commentaires. Les réponses pourront avoir une incidence sur l'évaluation du critère en question. Des informations supplémentaires pourront peut-être modifier la perception du comité par rapport à l'atteinte du critère. Par exemple, on pourrait juger le programme X comme non performant par rapport à tel critère, sauf que les informations supplémentaires données par l'unité académique pourraient faire en sorte que ça pourrait nuancer une position qui n'est peut-être pas évidente à prendre en considération seulement avec la grille. Ça nous donne l'information complémentaire qui pourrait quand même nuancer la position du comité par rapport à l'atteinte du critère en question. On vous donne un exemple d'une grille. On ne voulait pas en démontrer 28 aujourd'hui parce que vous pouvez comprendre que l'on aurait pu avoir une réunion qui aurait duré toute la journée juste à examiner le contenu des grilles. Cette réunion aura lieu avec des représentantes et des représentants des unités académiques concernées, soit les doyennes, les doyens, les vice-doyennes et les vice-doyens, le 7 septembre prochain. Aujourd'hui, on voulait vous donner une idée. C'est toujours un document de travail, mais voici une grille qui a été développée par rapport à la pertinence sociale, le critère 1.1, questions 6 et 7, besoins de la société, auquel ce programme répond en termes de préparation au marché du travail ou aux études supérieures. Lorsque l'on regarde ce critère pour déterminer si un programme est performant, on aimerait voir qu'un programme prépare au marché du travail ou aux études supérieures. Un programme qui ne performe pas bien ou pas du tout fait ni l'un ni l'autre. Un programme qui performe à un niveau acceptable fait soit l'un, soit l'autre, parce que l'on sait qu'il y a des programmes qui vont peut-être préparer aux études supérieures, mais ils n'offrent pas nécessairement la voie directement au marché du travail. On sait qu'il y a certains domaines qui ne permettent pas beaucoup d'accès au marché, car c'est plutôt par le biais des études supérieures qu'ils vont accéder au marché du travail. Le niveau que l'on considère comme acceptable est le milieu. Il répond partiellement aux besoins de la société, c'est-à-dire qu'il fait soit l'un, soit l'autre. Le niveau le plus élevé fait les deux. C'est un modèle que les unités académiques vont voir lorsqu'on va leur expliquer. On va toujours essayer de donner le plus d'informations possible par rapport à l'orientation de ce qu'est le contenu de la grille. Dans le cadre de l'évaluation, le niveau d'employabilité sera examiné en tenant compte de diverses avenues de travail exigeant une formation universitaire qui sont typiquement accessibles aux diplômées et aux diplômés du programme ciblé. Avec les grilles, ça va donner beaucoup plus de précisions par rapport à l'orientation des questions qui ont été posées. Lors de la rencontre prévue le 7 septembre, celle-ci aidera à préciser davantage les questions et les attentes du Comité par rapport au niveau du processus d'évaluation.

## 8.2 (7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université (suite)

Au sujet de l'évaluation globale et de la formulation des recommandations, il y a deux points à souligner. Avec les 27 critères qui ont été ciblés, vous pouvez comprendre que tous les critères n'ont pas le même poids. À cet effet, le comité a ciblé une série de critères (voir annexe 2) qui sont incontournables. Ce sont des critères qui doivent être atteints pour assurer une viabilité, pas juste financière, mais aussi par rapport aux cinq paramètres. En annexe 2, il y a un paramètre dans lequel on n'a pas ciblé de critère incontournable parce que l'on ne jugeait pas qu'il y en avait par rapport à ce paramètre-là. Par exemple, au paramètre 1, il y a deux critères qui ont été ciblés; au paramètre 2, il y en a un, et au paramètre 3, il y en a quatre. Pour le comité, ce sont des critères qui sont incontournables. Qu'est-ce que ça veut dire dans l'analyse globale? Je vais essayer de vous expliquer.

Les autres critères sont complémentaires parce que, pour chacun des paramètres, il y a une série de questions. Il y a une série de critères qui ont été développés, une série de questions et ils sont tous, jusqu'à un certain point, interdépendants sachant qu'il y en a certains qui sont plus importants que d'autres du point de vue de l'évaluation globale. Une fois l'information reçue et que l'on sera en mesure de se positionner par rapport aux critères, qu'est-ce qui va orienter nos recommandations? Ce sera l'ensemble des critères atteints au niveau incontournable et complémentaire qui va vraiment orienter et nuancer la recommandation du comité. Si vous avez lu le document que l'on vous propose, à la page 4, au processus d'analyse pour fins décisionnelles, au point C, on a indiqué que la non-atteinte de l'un des critères incontournables aboutira au moins à une recommandation de modification importante au programme si une perspective de relance est envisagée. Ceci veut dire que, aussitôt qu'il y a un critère incontournable qui n'est pas atteint, on sait que cela représente quelque chose d'important et qu'il y aura certainement des recommandations de modification à l'unité académique. La non-atteinte d'un critère incontournable ne veut pas dire automatiquement une abolition du programme. Ce n'est pas ce que ça veut dire. Ça va vraiment être la combinaison de l'atteinte des incontournables et des complémentaires sachant qu'il y a une certaine interdépendance dans les critères. On ne peut pas s'imaginer que, par exemple, si l'on prend le paramètre 3, qualité et rendement, on a quand même trois ou quatre critères incontournables et le reste sont complémentaires. Ça serait vraiment bizarre de voir que tous les complémentaires sont atteints puis que les incontournables ne le sont pas. Ceci pourrait arriver, mais disons que, lorsqu'il va y avoir des incontournables non atteints, l'on sait qu'il y aura des complémentaires qui ne seront pas atteints. C'est l'analyse globale de ce qui est atteint et de ce qui est non atteint avec la priorité allant aux incontournables. En prenant en considération les complémentaires et les réponses de type narratives, c'est l'analyse de tous ces facteurs qui feront en sorte que l'on va aboutir à une recommandation. La recommandation dépendra de ce qui n'a pas été atteint. S'il y a trois ou quatre paramètres incontournables qui ne sont pas atteints, on peut comprendre que la nature de la recommandation sera beaucoup plus nuancée par rapport à ce que l'on propose au niveau de relance du programme. Ceci pourrait mener à l'abolition du programme.

On vous donne les grandes lignes d'un processus sachant que l'on est plus de quarante personnes autour d'une table. On sait que l'on a un ordre du jour assez chargé. La prochaine étape sera la rencontre du 7 septembre prochain. Du feedback que l'on va recevoir, on apportera les modifications finales au processus et aux outils pour que les unités académiques aient la version définitive dans leurs mains vers la fin septembre. Sachant que le processus est déjà enclenché, on aimerait que les unités académiques aient la chance d'avoir la version définitive de ces outils le plus tôt possible. S'il y a des sénatrices ou des sénateurs qui ont des questions ou des commentaires par rapport au processus, on vous invite à nous les envoyer jusqu'au 7 septembre.

**Président d'assemblée :** Merci monsieur Richard. C'est maintenant ouvert aux questions ou aux commentaires.

**Chetouane :** Avant tout, j'aimerais remercier le sénateur Richard pour son souhait de rigueur dans la présentation de ces démarches; je souhaite d'ailleurs qu'il soit exaucé. Le choix du terme holistique, qui vient de l'anglais *holistic* est bon afin de privilégier un regard holistique des données. Au point de vue technique, holistique, c'est un niveau de flexibilité jamais atteint. Alors pourquoi le choix du mot « holistique »? D'avoir un regard holistique?

**Richard :** Dans le sens que nous l'avons utilisé, c'est plutôt un regard global.

8.2 (7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université (suite)

**Chetouane** : Peut-être vaut mieux global ou fiable ou autre chose parce que « holistique », ça entraîne dans la flexibilité un peu.

**Richard** : Ah non, ce n'était pas du tout dans ce sens-là.

**Chetouane** : OK, d'accord. C'est juste une question. Maintenant, c'est du feedback au niveau personnel que j'aimerais partager avec mes collègues sénatrices et sénateurs. La première chose que je remarque, c'est le changement de nom. On ne parle plus de comité d'évaluation de la viabilité des programmes; on dit de « certains » programmes. Depuis quand ce mot « certains » s'est-il glissé dans le titre même de ce comité?

**Richard** : Nous, à l'interne, on utilise ce terme depuis notre existence.

**Chetouane** : Je pense que, au Sénat académique, nous avons toujours travaillé avec une version du titre de ce comité, du nom de ce comité, qui dit viabilité des programmes.

**Richard** : Ça, c'était l'ancien comité.

**Chetouane** : Je sais que c'était l'ancien titre parce que je constate maintenant que l'on en a un nouveau et je me pose la question à savoir depuis quand le mot « certains » s'est glissé dans le titre de ce comité sans qu'il y ait eu un consensus autour de cette table-ci? Je me pose la question par souci de cohérence parce que je sais que vous êtes un homme qui veut vraiment la cohérence et je salue cela. On dit ce que l'on fait et l'on fait ce que l'on dit. C'est ensuite par souci d'égalité. Y a-t-il traitement égal de tous les programmes? Je pose la question. Serait-il *fair* ou bien égal d'accorder à tous les programmes sur les trois campus une période de grâce durant laquelle les gens pourraient se réunir dans leur département et essayer de formuler des demandes d'exemption afin de ne pas avoir à passer à travers ce processus et ainsi appartenir au groupe de « certains »?

Enfin, c'est par souci de transparence, terme lié au terme d'égalité. C'est le point de transparence qui me choque un peu, c'est que l'on est sénatrice ou sénateur ici autour de cette table, on se prononcera un jour ou un autre sur la viabilité d'un programme alors que certaines personnes appartiennent à des programmes pour lesquels ils ont formulé des demandes d'exemption. C'est pour ça que j'avais dit tout à l'heure « de vitesse ». Je souhaite que les personnes qui sont attachées à des programmes pour lesquels elles ont formulé une demande d'exemption de cet exercice institutionnel ne se prononcent pas sur les programmes qui sont toujours soumis à l'exercice. On ne peut pas dire que j'appartiens à un programme exempté, mais je lirais bien le bilan de l'autre programme et je dirais peut-être qu'il faut l'abolir ou ne pas abolir. Vous voyez ce que je veux dire. Il faut respecter la cohérence, l'égalité et la transparence et avoir un regard holistique.

**Adégbidi** : J'ai trois questions qui vont me permettre de mieux comprendre votre présentation et le processus. D'abord, vous avez parlé au début de votre présentation de lecture de deux projets. Quels étaient ces deux projets?

**Richard** : On parle de deux projets, en principe, dont tous les membres du comité peuvent en faire la lecture. En d'autres mots, il n'y a pas de biais (parti pris). On sait qu'il y a des membres du comité qui sont associés à un programme ou un autre. On choisirait deux projets qui permettraient à l'ensemble des six membres d'en faire la lecture et de pouvoir discuter pour en arriver à établir la fidélité interjuge.

**Adégbidi** : OK d'accord, merci. Vous avez parlé d'un groupe contrôle qui permettrait de fixer les atteintes minimales pour un programme. Si je comprends bien, vous voulez parler d'un groupe témoin, n'est-ce pas? Ce groupe témoin sera-t-il le même pour tous les programmes qui seront évalués ou variera-t-il selon la nature ou le domaine du programme que vous allez étudier?

**Richard** : Le groupe contrôle, en principe, a été créé pour que l'on ait un éventail qui représente la totalité des différents programmes du point de vue du nombre de diplômées ou de diplômés. Le groupe contrôle est constitué de 23 programmes et sera utilisé selon les différents cas. On a sept critères pour lesquels on va utiliser le groupe contrôle et, dans certains cas, il y a de ces critères qui touchent seulement, par exemple, les études supérieures, le baccalauréat ou les programmes de maîtrise qui ont été ciblés. Dans ces

8.2 **(7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université** (suite)

cas-là, c'est certain qu'il pourrait y avoir un peu de variabilité selon la constitution du groupe contrôle et selon les critères qui ont été ciblés. En principe, c'est à partir de programmes qui ont été choisis et qui représentent tout l'éventail de programmes de différents niveaux de diplomation.

**Adégbidi** : Après l'évaluation d'un programme, et lorsque vous aurez donné des notes aux différents critères, est-ce que les responsables de ces programmes auront l'occasion d'une rétroaction avec le comité avant que vous ne formuliez vos recommandations finales par rapport au programme?

**Richard** : Oui. Une fois qu'ils vont recevoir les recommandations préliminaires, ils auront la chance de réagir et, au besoin, de rencontrer le comité pour discuter un peu des éléments du rapport ou plutôt des recommandations du comité.

**Adégbidi** : Merci.

**Ryan** : J'ai plusieurs questions puis des précisions. Page 5, le dernier critère du paramètre 1, service à la collectivité du corps professoral, j'aimerais savoir si vous avez une définition de ces services parce qu'il y a plusieurs choses que l'on puisse faire pour la communauté. Par exemple, je siège sur le Comité d'éthique du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, mais ça fait partie de mes compétences universitaires. J'espère que vous tenez compte du fait que ça doit relever des compétences universitaires.

**Richard** : Absolument. C'est ça l'orientation qu'on lui donne.

**Ryan** : Au paramètre 3, le taux de placement des diplômées et des diplômés, est-ce que vous entendiez par là des placements en général ou dans la discipline? Parce que je connais plusieurs étudiantes et étudiants qui ont étudié dans différentes disciplines, mais qui ont trouvé du travail dans d'autres domaines.

**Richard** : Si ma mémoire est fidèle, on prend tout en considération, mais on met l'accent sur des placements qui ont un lien direct avec la formation universitaire. Si je ne me trompe pas, on veut avoir le taux de placement général, mais on a des statistiques par rapport aux placements liés à la formation et peut-être à l'ensemble des placements de façon générale. C'est certain que ce critère-là veut mettre l'accent aux placements qui résultent d'une formation universitaire.

**Ryan** : OK. J'ai une autre question par rapport à la même chose. Par exemple, nous en philosophie, on a souvent des étudiantes et des étudiants qui font de la philosophie et après ils vont en droit. Ils ont un baccalauréat parce que, en droit, ça prend un premier baccalauréat, et après, ils vont se placer probablement en droit. Pour nous, ce n'est pas un placement en philosophie, puis vous comprendrez que, au Nouveau-Brunswick, l'on ne place pas beaucoup de philosophes. Comment tenez-vous compte de tels cas?

**Richard** : Je peux vous poser la question : « est-ce qu'une formation en philosophie est bénéfique pour aller en droit? » Je dirais oui.

**Ryan** : Oui, certainement. Autre question, paramètre 3, toujours au critère 3.1, vous avez le taux annuel des diplômées et des diplômés, comparaison interne et externe. Qu'est-ce que vous entendez par ça? Vous allez comparer, par exemple, si les diplômées et les diplômés en philosophie à l'Université de Montréal se placent? Est-ce que vous comparez avec d'autres universités, qu'est-ce que vous entendez par externe?

**Richard** : À ce niveau-là, la comparaison sera surtout externe. C'est une discussion que l'on a eue dernièrement. En principe, c'est de voir quelles sont les tendances à travers le pays, par exemple en philosophie, au niveau du taux de diplomation. Avec le chercheur institutionnel, on est en train de constituer des bases de données pour chacune des disciplines pour que l'on ait un point de comparaison qui nous permettra au moins d'avoir une impression générale de ce qui se passe au niveau national.

**Ryan** : Je suppose que, c'est une question technique, vous allez faire ça avec des questions de proportionnalité aussi?

8.2 **(7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université** (suite)

**Richard** : C'est sûr.

**Ryan** : OK. À la page 7, dans le paramètre 1, ça c'est le tableau, je ne sais pas s'il revient dans le texte. Critère 1.1, questions 6 et 7 : besoins de la société auxquels ce programme répond en termes de préparation au marché du travail et aux études supérieures. Je m'étonne un peu que l'on parle d'une préparation au marché comme si l'Université devait former, à priori, des travailleurs, ce qui est plutôt le domaine des collèges communautaires. C'est certain que l'on veut que nos étudiantes et nos étudiants trouvent de l'emploi. Je suis étonnée de voir que, dans le cadre d'une université, d'une institution universitaire, l'on ne mette pas l'accent sur la formation de citoyennes et de citoyens éclairés, par exemple, ce qui est la fonction de l'universalité du savoir. L'université, ça vient du mot universel. Cette question m'étonne parce que je veux bien que l'on forme des gens qui ont des diplômes qui vont leur servir à trouver de l'emploi, mais j'aimerais que l'on ait une dimension ici qui rappelle que l'on est dans une université. Voilà, c'était la fin de mes questions. Merci.

**Dako** : Je voudrais remercier le sénateur Richard pour la présentation qu'il vient de nous donner. J'ai une seule question. Dans la dernière diapositive concernant les prochaines étapes, il est mentionné qu'ils doivent rencontrer les unités académiques ciblées le 7 septembre prochain. J'aimerais savoir si certaines unités ou certains programmes sont déjà exemptés de ce processus. Si oui, quels sont ces programmes et jusqu'à quel point on peut les isoler? Si l'on ne peut pas faire une analyse complète de tous les programmes, que l'on connaisse au moins les faiblesses et les forces de chacun et que l'on sache comment améliorer les faiblesses, s'il y a lieu.

**Richard** : Les seules exemptions, on les a votées ce matin. Le reste des programmes qui avaient été ciblés sont encore ciblés et ils vont faire partie de l'exercice. Cela me ramène un peu aux commentaires du sénateur Chetouane qui a fait allusion à la possibilité d'allouer une période de grâce aux unités académiques pour qu'elles puissent faire des demandes d'exemption. Le Sénat académique a voté pour cibler des programmes que l'on voulait évaluer au point de vue de leur viabilité. Le comité qui a été mis en place prépare ce processus, mais je ne pense pas que c'est au comité à prendre une décision par rapport à quels programmes devraient être exemptés. C'est pour ça que, lorsque j'en avais discuté avec la doyenne Snow, je lui ai dit qu'il fallait acheminer cette demande au président du Sénat académique parce ce n'est pas le Comité qui prend cette décision-là.

**Président d'assemblée** : Monsieur Dako, est-ce que ça répond à votre question?

**Dako** : Je ne saisis pas bien parce qu'il me semble que le processus disait la viabilité des programmes. De ce que je comprends, c'est que le Comité est déjà arrivé à des programmes ciblés.

**Richard** : C'est le Sénat académique qui a ciblé les programmes.

**Blain** : Je tiens à féliciter le sénateur Richard et tous les membres du comité pour ce travail colossal que vous avez accompli; c'est extrêmement long que de développer une grille d'évaluation qui soit la plus objective possible. J'ai quand même deux questions. J'aimerais savoir la raison pour laquelle au paramètre 4, la relation avec les autres programmes, il n'y a aucun critères fondamentaux de ciblés. Pourquoi ce choix-là? Tous les autres paramètres ont des critères fondamentaux, mais pas le 4 et ça me semble quand même important, par exemple, l'importance de la discipline pour d'autres programmes que celui ciblé. Si un programme est établi et qu'il répond à d'autres programmes, ça peut mettre en danger les autres programmes.

**Richard** : C'est juste la nature des critères qui existent par rapport à ce paramètre-là. Premièrement, il y a très peu de critères qui sont liés. Puis, à la suite de l'examen par tous les membres du Comité, lorsqu'on a priorisé ce que l'on pensait incontournable, il n'y a rien qui ressortait par rapport à ce paramètre. C'est aussi simple que ça.

**Blain** : D'accord. Ma deuxième question, à moins que je comprenne mal le questionnaire... Il y a beaucoup d'éléments qui sont absents dans cette annexe 2, mais il me semble que dans le critère 1.1, on cible les études supérieures. Autrement dit, est-ce que le programme répond à la bonne préparation au marché du travail et à l'accès aux études supérieures.

## 8.2 (7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université (suite)

Au paramètre 5, il y a le rayonnement de la recherche et le lien avec les études supérieures. Il me semble que le même élément a été évalué deux fois dans le même questionnaire.

**Richard** : Ce n'est pas tout à fait le même élément. Au critère 1.2, dans l'annexe 2, on devrait parler plutôt de la RDC et non seulement de la recherche. On a changé la terminologie partout dans le questionnaire, mais il se peut qu'il y ait des oublis ici et là. Toutes les fois que l'on parle de recherche, on parle de RDC.

**Blain** : D'accord.

**Richard** : C'est vraiment de l'impact qu'il s'agit. Par exemple, une unité académique pourrait avoir une contribution modeste en recherche, mais l'impact qu'elle a au niveau de la société et de la communauté pourrait quand même être assez grand. C'est plutôt qualitatif de nature. Le critère 5.1 porte sur le niveau de productivité parce que l'on sait que, des fois, on peut faire de la recherche qui n'a pas nécessairement un grand impact au niveau sociétal. C'est vraiment une combinaison des deux. On pensait que, étant donné qu'il y a une interprétation différente, mais que c'est quand même important, l'une pour la pertinence sociale, l'autre pour le rayonnement de la recherche, on a inclus les deux critères. Dans les deux cas, ça touche la recherche, mais ce n'est pas tout à fait la même interprétation.

**Blain** : D'accord, merci beaucoup. Encore une fois, félicitations.

**Bernier** : Moi aussi, je voudrais remercier les membres du comité pour leur travail. Je veux faire simplement une remarque. Ce n'est pas tellement sur ce qui est écrit, mais c'est sur la réponse que le sénateur Richard a donnée tout à l'heure à la sénatrice Marie-Noëlle Ryan concernant la question du taux de placement. Dans votre réponse, vous avez dit que (elle posait la question à savoir si l'on tient compte du placement dans des domaines qui ne sont peut-être pas exactement le même que celui de la discipline) vous alliez tenir compte de ça, mais que vous alliez mettre un plus quand c'est un placement. Je pense que si vous faites ça, c'est inquiétant, parce que c'est comme un biais pour les disciplines professionnelles. C'est assez évident qu'il y a des gens en histoire qui vont devenir des vice-recteurs par exemple. Alors je pense qu'il faudrait faire attention à ça.

**Richard** : Peut-être que c'est un mauvais choix de mots. Dans les questions qui concernent cette information-là, c'est vrai que l'on prend en considération le tout et ceci est catégorisé dans le questionnaire. En d'autres mots, le placement lié aux études peut être un placement qui est moins lié aux études. On prend en considération le tout. Est-ce que je pourrais demander au sénateur Francis LeBlanc d'intervenir?

**F. LeBlanc** : Ici, on cherche à détecter non seulement un taux de placement, mais aussi le niveau d'emploi. Nous voulons détecter si les emplois qui sont occupés par les finissantes et les finissants nécessitent un diplôme universitaire. Ça n'a pas besoin d'être directement relié à la discipline, mais on veut le détecter. Il y a un terme anglais qui dit *under employment*, le sous-emploi. Par exemple, si une étudiante ou un étudiant termine avec une maîtrise dans une discipline X et travaille comme serveur dans un restaurant, je pense que ce n'est pas la même chose qu'une personne qui termine avec une maîtrise dans une discipline X et travaille au ministère de l'Éducation alors que sa maîtrise n'était pas en éducation. Là, il y a un lien, mais le lien n'est pas nécessairement toujours direct. Ici, on n'a pas voulu parler en termes de professions et de disciplines très strictes par rapport à l'emploi, mais plutôt en termes de niveau de l'emploi par rapport au niveau du diplôme.

**Selouani** : Je me joins à mes collègues sénateurs qui m'ont précédé pour remercier le comité et le féliciter pour le travail accompli. C'est un travail pour le moins colossal et qui constitue à mon point de vue un outil. C'était ça le but, soit de doter le Sénat académique d'un outil. Dans mon esprit, c'est un outil qui permettra de constituer un cadre dans lequel les nouveaux programmes seront créés. On pourra utiliser ce travail très important pour pouvoir en déterminer la pertinence. Cet outil sera ajouté à l'arsenal de moyens qui ont déjà été mis en place comme la recherche institutionnelle. J'aimerais faire une suggestion. J'aimerais que votre travail puisse être vu dans une perspective de pérennité. Il ne doit pas être ponctuel pour évaluer tel ou tel programme et s'arrêter là. Ça doit être un outil qui sera

## 8.2 (7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université (suite)

utilisé par le Comité des programmes. J'aurais deux questions ou deux précisions. Ce serait par rapport au calibrage, à la fidélité interjuge. Vous avez dit que deux projets étaient soumis à tout le monde pour voir leurs divergences. Sur ce plan, vous savez qu'il y a plusieurs disciplines, plusieurs domaines. Selon le choix des deux projets, ça peut être les deux, ça peut être en sciences fondamentales, ça peut peut-être entraîner le « biais » que vous voulez éviter. Deux personnes, je pense que c'est insuffisant si l'on veut véritablement avoir un calibrage.

**Richard** : Étant donné que c'est un questionnaire assez long, on pense qu'avec deux projets et avec toutes les grilles que l'on a, ça devrait suffire comme information de base pour avoir une discussion et pour parler un peu des divergences d'opinions. Il faut se rappeler que l'on a seulement 19 programmes à évaluer, donc on ne peut pas nécessairement prendre 10 projets pour faire un calibrage. Mais le choix des projets, comme je l'ai mentionné tantôt, va être des formulaires provenant des unités académiques auxquels les membres autour de la table ne sont aucunement associés. Donc, on est six membres. L'idée serait d'avoir deux projets. Il n'y a aucun « biais » parce que l'on a des gens de l'éducation, on a des gens des sciences, on a des gens des arts et sciences sociales puis autour de la table, on a quelqu'un de l'administration. La seule personne vraiment qui n'a aucun « biais », qui pourrait participer à tout ça, serait la personne de l'administration parce qu'il n'y a pas de projets liés.

L'une des raisons pour lesquelles on voulait rencontrer des représentantes ou des représentants des unités académiques le printemps dernier et de les rencontrer de nouveau le 7 septembre, c'est pour essayer d'apporter des précisions par rapport aux questions posées et à l'interprétation des questions pour que les gens puissent ensuite faire le travail nécessaire. Cela nous facilitera également l'interprétation des données lorsque nous les recevrons. À ce moment-ci, on ne sait pas quel genre d'information l'on va avoir, c'est pour ça que l'on a intérêt à donner le plus de détails possible pour orienter le travail.

**Selouani** : Ma dernière question porte sur le processus régulier d'évaluation des programmes. Vous avez là un certain nombre de données et d'informations à mon sens très importantes. Le processus d'évaluation habituel fait appel à des gens de l'extérieur qui vont évaluer les programmes avec des critères qui ressemblent beaucoup aux critères que vous avez retenus ici. J'aimerais savoir quel lien vous faites avec des programmes que vous ciblez et qui ont déjà été évalués. Est-ce que vous avez un critère qui mesure si les programmes ont suivi les recommandations de l'évaluation et que des résultats ont été obtenus ou pas? Est-ce que vous avez finalement exploité l'évaluation ordinaire? Qu'est-ce que vous proposez pour avoir un lien avec le processus ordinaire d'évaluation des programmes?

**Richard** : Lorsqu'on a établi les critères, je dirais que l'on n'a pas nécessairement pris en considération ce qui existait au sujet des programmes et de l'évaluation des programmes telle que nous la faisons maintenant, sauf qu'il y a certainement des liens. Je pense que c'est aux unités académiques, par le biais de l'information qu'ils vont nous fournir, de démontrer qu'ils ont apporté des correctifs à leurs programmes s'ils avaient été jugés inadéquats. Elles devront le préciser aux endroits qui permettront de le faire. L'un des commentaires qui avaient été mis de l'avant au début du processus, c'était que le questionnaire était beaucoup à caractère quantitatif. On a pris ça en considération et il y a beaucoup de choses que l'on a incluses, il y a beaucoup de questions, il y a beaucoup d'endroits dans le questionnaire pour que les unités académiques puissent qualifier leurs réponses également. Ça va leur donner la possibilité de nuancer les informations davantage de type objectif qui sont dans le questionnaire.

## 8.3 (7.4) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs

**Ryan** : On a eu deux rencontres avec le Comité *ad hoc* qui est composé d'Alain Roberge, Étienne Dako et moi-même. On a eu une rencontre, entre autres, avec l'archiviste de l'Université, Kenneth Breau, sur la politique de conservation à l'Université. Il se trouve que, à l'heure actuelle, il n'y a pas de politique écrite pour la conservation des archives.

8.3 **(7.4) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs**  
(suite)

L'archiviste nous a expliqué qu'il s'inspirait en fait d'un document qui est écrit par la CREPUQ, c'est l'acronyme pour je ne me souviens plus quoi, mais en tout cas, ce sont les professeurs de l'Université du Québec, je crois. Recteurs c'est ça. Il y a un document qui existe et monsieur Breau nous a dit qu'en fait, il était très bien fait. Il faudrait peut-être juste adopter quelque chose de semblable ici, en l'absence d'une vraie politique. En fait, il y a un genre de politique tacite qui est une conservation de cinq ans, quatre ou cinq ans, je pense, au sein des unités, ensuite c'est envoyé aux archives de l'Université. Ça, c'est un point d'information intéressant pour nous. Il nous reste à obtenir des informations concernant les autres universités pour avoir des comparatifs. J'ai demandé à l'ABPPUM d'essayer de faire une recherche parce que c'est quand même un travail qui demande beaucoup de temps. Comme je dis, il y a plusieurs modèles différents, puis on attend d'avoir des exemples pour pouvoir continuer le travail. C'est là où on en est maintenant. Peut-être que le sénateur Roberge voudrait compléter sur ce que j'ai dit.

**Note** : CREPUQ : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

**Roberge** : L'information que la sénatrice Ryan nous a donnée est complète. Il y aura une prochaine rencontre pour préparer un rapport final.

**Président d'assemblée** : D'accord, merci.

8.4 **Axes de développement - environnement**

**Président d'assemblée** : Le sénateur Chouinard avait un point à soulever.

**Chouinard** : C'était pour revenir à la page 18, parce que j'étais absent lors de la dernière réunion du Sénat académique. C'est à la page 22, au point 7,5, sur la question de l'axe de l'environnement. J'aimerais avoir des précisions à savoir pourquoi on mentionne que l'axe environnement c'est la Chaire K.-C.-Irving. La Chaire K.-C.-Irving est un élément de l'axe de l'environnement, mais la question portait beaucoup plus sur l'axe environnement et sur l'évolution de l'axe environnement, de l'axe prioritaire à l'Université de Moncton.

**VRER** : L'axe environnement et la Chaire K.-C.-Irving sur le développement durable sont deux choses différentes quoiqu'il y a tellement de symbiose qui devrait exister entre l'un et l'autre que c'est difficile d'avoir une stratégie en environnement quand la seule chaire sur l'environnement éprouve en ce moment des difficultés sur des questions de ressources humaines. Les personnes qui seront interpellées à faire avancer le dossier de l'axe de l'environnement sont présentement ciblées par un grief de travail. Il a été impossible pour moi de monter un comité que ce soit le Comité consultatif de l'environnement ou de la Chaire K.-C.-Irving ou que ce soit un comité indépendant sur l'environnement parce qu'il existe une certaine situation où les personnes qui doivent nécessairement siéger à l'un ou l'autre des comités sont présentement dans une situation de litige. Je comprends votre frustration, monsieur Chouinard. Je croyais avoir résolu la chose au mois de juin. Je pensais que la chose était réglée entre les différentes parties, car c'était déjà dans les mains des avocats. La semaine dernière, j'ai écrit à notre avocat lui demandant si l'avocat de l'autre partie avait fait des suivis sur les points sur lesquels on s'était entendu et je n'ai rien entendu à cet effet. Je sais que je parle peut-être un peu dans l'abstrait, mais vous comprendrez que beaucoup de ces choses sont confidentielles. Elles concernent des ressources humaines. Le dossier est dans les mains de personnes compétentes. Vous pouvez être assuré monsieur Chouinard que dès que nous aurons surmonté ce qui se passe maintenant, la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche et moi-même, nous adonnerons à faire avancer le dossier de l'environnement.

**Président d'assemblée** : Monsieur Chouinard, avez-vous autre chose à ajouter?

**Chouinard** : Non. Il y a eu du mouvement à ce niveau-là et je me demandais ce qu'il y avait eu. Ce que je crois comprendre, c'est qu'il y a des difficultés à avancer et j'accepte la clarification.

Pause de 10 h 35 à 10 h 55.

## 9. RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT ACADÉMIQUE

### 9.1 Comité d'appel du Sénat académique

Voir le Document D, p. 1

**Secrétaire générale :** Vous vous souviendrez qu'autrefois, on préparait une grosse brique de documents qui contenait tous les rapports annuels des unités, des facultés, des centres et des instituts. Il y avait aussi les rapports du Comité d'appel du Sénat académique, du Comité d'attestation d'études et du Comité des programmes. Alors, tous les rapports annuels des facultés, centres, etc. sont maintenant sur le site Web tel que vous l'aviez décidé il y a un an. Je pense que, pour l'étude des rapports annuels des comités, il est préférable quand même d'avoir un document sous les yeux. C'est pour cela que cette année, on a préparé des rapports de deux ou trois pages. Je commence par le rapport du Comité d'appel du Sénat académique.

Ce comité examine les griefs qui sont présentés par une étudiante ou un étudiant qui croit avoir été traité injustement ou lésé dans ses droits par rapport aux études. Le Comité est composé de plusieurs membres. Il y a des gens qui sont membres et il y a des membres suppléants. On tente de créer un comité où il n'y a aucun conflit d'intérêts, c'est pour ça que l'on a plusieurs personnes. À noter aussi qu'il y a un président suppléant qui n'a pas encore siégé, soit monsieur Charles Bourque. Il y a eu une session de formation le 3 novembre 2011 avec maître Denise LeBlanc. Cette formation, d'une durée de trois heures, a porté sur le fonctionnement d'un tribunal quasi judiciaire. C'est une formation que l'on a depuis quelques années et qui, je pense, a beaucoup de mérite. Disons que ça donne l'occasion au comité de poser des questions sur la justice naturelle.

Au cours de la dernière année, il y a eu deux griefs, un de la Faculté de droit et un de la Faculté d'ingénierie. Dans les deux cas, le Comité a donné raison à la faculté concernée. C'est un Comité qui se réunit au besoin. C'est souvent au mois de septembre ou au mois de mai et l'on se prépare pour ces occasions-là.

**Blain :** Est-ce que cette formation qui a eu lieu le 3 novembre 2011 a lieu chaque année?

**Secrétaire générale :** Oui. C'est prévu dans les Statuts et règlements que l'on doit offrir cette formation-là.

**Blain :** D'accord. Le Comité peut avoir des invités selon la nature du grief. Est-ce que ce serait possible pour les invités d'assister à cette formation?

**Secrétaire générale :** Oui. On va vous inviter la prochaine fois. Je prends ça en note. En effet, je peux vous dire que la conseillère en matière de harcèlement sexuel et sexiste a assisté à un moment donné parce que ça traite surtout des principes de justice naturelle qui peuvent être pertinents pour d'autres travaux aussi.

#### **R : 07-SAC-120824**

Gaston LeBlanc, appuyé par Odette Snow, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

### 9.2 Comité d'attestation d'études

Voir le Document E, p. 1-7

**Secrétaire générale :** Au sujet du Comité d'attestation d'études, c'est le Comité qui se réunit pour examiner les dossiers et les sanctionner avant la cérémonie de Collation des diplômes. Au cours de l'année, plusieurs personnes ont siégé au Comité d'attestation d'études. Encore là, il y a des membres et des membres suppléants. On s'assure que le Comité atteint toujours son quorum. Au cours de la dernière année, le Comité a sanctionné 1075 diplômes. Il y a eu douze réunions au cours de l'année.

## 9.2 Comité d'attestation d'études (suite)

J'aimerais prendre un moment pour remercier les gestionnaires de dossiers qui font un travail exceptionnel dans la préparation des dossiers. Les adjointes administratives, les vice-doyennes, les vice-doyens et le personnel du Registrariat travaillent d'arrache-pied pour nous fournir des dossiers qui sont très bien préparés. Évidemment, cela facilite le travail du Comité et on ne le mentionne pas assez souvent. L'impact des technologies de l'information dans ce comité-ci a fait toute une différence si on le compare à son mode de fonctionnement d'il y a dix ans. Merci beaucoup aux gens qui travaillent dans les dossiers.

**R : 08-SAC-120824**

Odette Snow, appuyée par Hector Adégbidi, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le rapport annuel du Comité d'attestation d'études. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

## 9.3 Comité des programmes

Voir le Document F, p. 1-15

**VRER** : Je voudrais remercier les gens qui se portent volontaires comme membres du Comité des programmes. C'est un Comité qui exige énormément de lecture. Je peux vous assurer que lorsque l'on se rencontre pour une réunion, les dossiers sont très épais et les discussions témoignent que les membres du Comité passent ces documents au peigne fin. Cela est très apprécié. Vous pouvez voir à la page 1 du rapport les différentes attributions du Comité des programmes. Sa fonction première est de voir aux programmes tant aux nouveaux qui sont proposés qu'aux amendements de ceux-ci.

Pour l'année qui vient de se terminer, vous avez au point numéro 3 la liste des programmes qui ont été reconfigurés et qui entreront en vigueur en 2012. Nous avons eu plusieurs discussions sur la reconfiguration des programmes et c'est avec plaisir que j'annonce, comme je l'ai fait à la RDD, que nous avons réservé une journée entière pour l'étude d'une douzaine de programmes reconfigurés. C'est très encourageant. Nous avons eu sept réunions pendant l'année et vous avez eu par la suite tous les documents et dossiers qui ont été traités au Sénat académique. Je vous ferai la grâce de ne pas passer à travers les 39. Je vous dirai cependant que sur les 39 dossiers, 32 ont été menés à bon port et 7 sont encore dans les rouages.

À la page 7, au point numéro 6, les autres décisions du Comité des programmes, là aussi je vous ferai grâce de la lecture de chacune des résolutions. Vous voyez que les résolutions se rapportent à des modifications aux règlements de l'Institution, à des modifications de programmes, à l'abolition de programmes, à la création et à l'abolition de cours et vous avez la liste dans toutes les pages qui suivent. Monsieur le président d'assemblée, je propose que le rapport du Comité des programmes soit reçu.

**R : 09-SAC-120824**

Neil Boucher, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le rapport annuel du Comité des programmes. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**Urbain** : C'était juste pour signaler que mon nom est mal écrit dans le rapport, mais ce n'est pas très important. C'est Émīlie et non Émélie.

**Président d'assemblée** : D'accord, merci.

**L. Roy** : Je pense qu'il y a eu une erreur pour ma période d'exercice. Pour moi, Lisa Roy, c'est bel et bien de 2011-08 à 2014-08.

**Président d'assemblée** : Merci bien Madame Roy.

10. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**  
Voir le Document G, p. 1-22

**VRER** : La première chose que je veux vous demander de faire, c'est d'apporter une correction à la toute première page de la table des matières. À la partie 1, où c'est indiqué le cadre facultaire, ça devrait être le cadre académique. Il s'agit de mon huitième rapport en tant que vice-recteur. Comme toutes les années, un important volume de dossiers transige par le bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER). Certains sont ponctuels et se règlent dans une semaine ou deux. D'autres sont d'envergure et perdurent à travers les années. C'est le cas de la reconfiguration des programmes, de la viabilité des programmes et de l'évaluation des programmes. Cette année, ajoutés à cela, nous avons deux autres dossiers qui émanent de notre bureau. Il s'agit de la préparation du dossier LOE, pour l'enveloppe 2013-2018. Deuxièmement, il s'agit de la préparation, en collaboration avec la coordonnatrice, madame Mai Savoie, de la phase 4 du Consortium national de la formation en santé.

Je remercie les gens qui collaborent avec moi. Le bureau du VRER est un bureau d'équipe. Je ne pourrais réaliser le volume de travail si ce n'était de mes deux vice-recteurs adjoints, la sénatrice Lise Dubois et monsieur Edgar Robichaud, ainsi que de toutes les doyennes et de tous les doyens, de la Direction générale des technologies et des bibliothécaires, du registraire et ainsi de suite. C'est un appui qui est absolument nécessaire et que j'apprécie beaucoup. Je peux vous assurer que les gens qui collaborent avec moi sont tous des gens de très bonne volonté et qui ont cette Institution à cœur.

Mon rapport lui-même est divisé en trois parties principales, soit le cadre académique; les centres, les chaires et les instituts; et les services qui sont rattachés à mon bureau. Je vais surtout parler de la première partie. Les autres, je vous demande de les lire. La première partie, le cadre académique, je l'ai divisé en trois parties comme vous pouvez le voir dans le rapport : les programmes d'études, le corps professoral, la recherche et les études supérieures.

Commençons par les programmes d'études. Vous avez à la page 2, les trois programmes qui sont passés au Comité conjoint de la planification et au Sénat académique. Vous avez ceux qui sont en voie d'évaluation au moment où l'on se parle. Sur le plan de l'évaluation des programmes, il se fait un important travail de révision de notre politique d'évaluation dans le but de répondre aux recommandations formulées par la CESPm et pour mieux répondre aux besoins de l'Université. Ce travail est piloté par monsieur Edgar Robichaud et, comme il l'a dit hier à la réunion de la RDD, les choses avancent. Quant à la reconfiguration des programmes, vous avez pu lire que 46 programmes ou 32 % des programmes à l'Université sont passés par le Sénat académique. Nous pouvons également faire le constat que 60 % des 144 programmes destinés à être reconfigurés sont passés par l'une ou l'autre des instances nécessaires ou sont sur le point de le faire. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le 24 septembre, nous avons une journée où l'on doit étudier une douzaine de programmes qui sont prêts et qui ne sont pas compris dans les statistiques que vous avez devant vous maintenant. C'est avec plaisir que, en lisant les rapports des différentes facultés, j'ai constaté que plusieurs d'entre elles faisaient de la reconfiguration des programmes un objectif majeur de l'année qui s'en vient. Dans la section création et abolition des programmes, nous avons vu naître un Ph. D. en sciences de la vie, un baccalauréat appliqué en gestion des services de santé et un baccalauréat en administration des affaires, finance régime coop. Il y a également eu des abolitions. Une douzaine de programmes sont en refonte majeure, spécialement des programmes à la Faculté de foresterie. Un important travail de refonte se fait là sous l'habile direction du doyen des études et doyen par intérim de la Faculté. Deux programmes sont en chantier dans le cadre de différentes initiatives à l'Université : un programme de doctorat en sciences appliquées et un programme en orthophonie dans le cadre de la phase 4 du CNFS. Sur le plan de la création des programmes, il y a eu un travail d'envergure sur les trois campus au niveau des programmes articulés. On sait que, au Campus de Moncton, la Faculté d'administration a déjà réalisé un programme articulé et en a deux autres en chantier. Beaucoup de travail se fait par rapport au baccalauréat en technologie au Campus de Shippagan. Au Campus d'Edmundston, les domaines sur lesquels on mise sont ceux des sciences policières et de la formation à l'enseignement des métiers. Il y a une grande collaboration entre le CCNB et l'Université de Moncton. À ce titre, notons le lancement de Édupôle au Campus d'Edmundston où il y a une collaboration très étroite entre le collège et l'Université de Moncton.

**10. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**  
(suite)

Je n'entrerai pas dans la carte des programmes, car vous avez eu la présentation du sénateur Richard plus tôt. Vous avez vu que l'on est à l'étape de la validation des grilles et de la cueillette des données dans le but d'arriver à l'automne avec des procédures plus élaborées.

Le deuxième point, dans le cadre académique, c'est le corps professoral, la formation et le recrutement du corps professoral. L'Université de Moncton reconnaît toujours l'importance pour son corps professoral d'être à la fine pointe des derniers développements et des dernières découvertes dans les différentes disciplines. C'est pourquoi l'Université privilégie le programme de troisième cycle pour ses professeures et ses professeurs. Nous avons des politiques de dégrèvement dans les facultés, nous avons des politiques de bourses au niveau institutionnel qui encouragent les candidates et les candidats à mener à bon port le programme de doctorat. C'est avec plaisir que je peux annoncer dans mon rapport que six personnes ont reçu le Ph. D. cette année parmi notre corps professoral et il y en a au moins une dizaine qui sont à la veille de déposer leur thèse. C'est très encourageant au niveau de la formation du corps professoral. Le recrutement des professeures et des professeurs est un enjeu qui revient dans les rapports de toutes les facultés. C'est assez difficile, vous le savez aussi bien que moi. Vous savez que nous sommes en compétition avec des milieux métropolitains importants et cela ajoute aux difficultés de recrutement. Quand nous regardons nos campus à Edmundston et à Shippagan qui se trouvent dans des milieux encore moins urbains que Moncton, la tâche devient doublement difficile. Toutefois, ce n'est pas pour dire que nous ne connaissons pas de réussite dans notre recrutement du corps professoral. Tout récemment, nous avons recruté deux jeunes chercheurs très prometteurs à la Faculté des sciences pour travailler sur des projets ponctuels. Ce sont de jeunes personnes qui ont voulu s'installer parmi nous et c'est très encourageant. Les services à la collectivité, de la part du corps professoral, sont encore mentionnés dans tous les rapports des facultés. Plusieurs membres du corps professoral apportent une contribution importante à la communauté universitaire, à leurs communautés scientifiques d'appartenance ainsi qu'à la communauté acadienne en général. Ce qui revient souvent et qui m'a beaucoup plu en lisant les rapports des facultés, c'est qu'il y a une contribution assez solide des professeures et des professeurs aux différentes activités parascolaires et au recrutement. Il y a des professeures et des professeurs qui se prêtent volontiers à des concours, à des projets d'impôt, à des salons, à des missions humanitaires et ce sont des activités parascolaires qui entraînent nos étudiantes et nos étudiants. Ces professeures et ces professeurs créent ainsi une meilleure ambiance pour nos étudiantes et nos étudiants et je les en remercie. Les professeures et les professeurs reconnaissent la délicate situation démographique à laquelle l'Université fait face. Il y a des professeures et des professeurs qui reçoivent des étudiantes et des étudiants du domaine public dans leurs classes, les reçoivent dans des concours et vont les visiter dans les écoles. J'ai même eu quelqu'un qui a reçu des élèves de 6<sup>e</sup> ou de 7<sup>e</sup> année. Cela vous indique la contribution du corps professoral au service de recrutement. Et bien sûr, de façon professionnelle, nos professeures et nos professeurs sont convoités par plusieurs instances gouvernementales, ministères, agences, réseaux associatifs, etc. et elles et ils prêtent leurs services à ce niveau-là également.

Sur le plan de la recherche et des études supérieures, une nouvelle stratégie est en préparation. Elle a déjà été déposée devant l'Équipe de direction par la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche et la stratégie sera présentée au Sénat académique. Il s'agit d'une très bonne stratégie pour la recherche à l'Université de Moncton. La Faculté des études supérieures et de la recherche gère cinq différents programmes de financement pour la recherche, le développement et la création et vous pouvez voir, à la page 6, les neuf différentes sources de subvention de la dernière année : 1,9 % en provenance de sources externes vient s'ajouter à presque 600,000 \$ de subvention en cours pour presque 2,5 M\$ qui circulent pour la recherche. Presque 140,000 \$ ont été distribués à l'interne dans le cadre du concours ordinaire pour un total de 68 projets dans les trois campus. Il ne faudrait pas oublier non plus que du côté des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs, douze parmi ceux-ci ont reçu une bourse de grands conseils pour un total de 516,000 \$. La Faculté des études supérieures et de la recherche a elle-même remis une dizaine de bourses à ces étudiantes et ces étudiants des cycles supérieurs. Aux études supérieures, il y avait 397 inscriptions aux deuxième et troisième cycles. Nous avons décerné 172 maîtrises et un doctorat lors de la collation du printemps. La partie 2 de cette section concerne les centres, les chaires de recherche et

**10. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**  
(suite)

les instituts. Huit centres de recherche ont présenté un rapport; cinq chaires de recherche du Canada ont fait un rapport; quatre chaires de recherche que j'appelle internes, c'est-à-dire des chaires de recherche qui sont subventionnées à même les fonds de dotation de l'Institution, ont fait un rapport. Deux instituts ont fait rapport, comme vous avez pu le constater.

De façon générale, ce que je fais pour toutes ces différentes instances, c'est de rendre le mandat du centre, de la chaire ou de l'institut plus explicite. On a les réalisations de l'année en cours avec les projections pour l'année qui s'en vient. La troisième partie de cette section fait état des services qui sont rattachés au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Il y a les rapports : de la Bibliothèque Champlain, de la Direction générale de l'Éducation permanente, de la Direction générale des technologies, du Service d'animation et de soutien à l'enseignement, du Bureau de l'enseignement coopératif, du Bureau de soutien à l'innovation, de la Galerie d'art et du Registrariat. Dans tous ces rapports, il est question des missions ou des objectifs de ces instances, des réalisations de l'année en cours et des projections pour l'année qui s'annonce.

**R : 10-SAC-120824**

Neil Boucher, appuyé par Lacina Coulibaly, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et, par le biais de l'Internet, les rapports annuels des unités académiques, de recherche et de services. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

**Chouinard** : Est-ce que vous avez parlé de la question de criminologie en lien avec le Collège communautaire de Dieppe?

**VRER** : Je ne pense pas.

**Chouinard** : Est-ce que ça vaut la peine d'en parler?

**VRER** : Au moment où l'on se parle, il n'y a aucun nouveau développement. C'est toute une question de financement. Ce n'est pas encore décidé parce que les différentes instances n'ont pas encore eu l'occasion de se prononcer. C'est probablement un dossier que nous allons faire avancer pour essayer de rectifier le problème de financement. C'est probablement un sujet dont nous allons nous occuper dans notre demande de subvention dans le cadre du projet LOE, mais il n'y a pas de nouveaux développements au moment où l'on se parle. Le programme, comme vous le savez, est prêt. Il a été accepté à toutes les instances, y compris le Conseil des gouverneurs. Le seul hic, c'est que l'acceptation a été faite sous condition de l'obtention d'une subvention externe que nous n'avons pu décrocher.

**Chouinard** : J'aurais aimé que l'on en fasse mention dans le rapport parce que je vois que beaucoup de travaux ont été faits depuis au moins 6 ou 7 ans dans ce domaine. C'est simplement ça.

**L. Roy** : Je pense que vous venez de parler de deux choses différentes parce que le sénateur Chouinard a parlé d'un programme articulé avec le CCNB sur quoi on n'a pas travaillé depuis plusieurs années. Le projet dont le sénateur Boucher vient de nous parler, c'est celui de la Majeure en criminologie. Par contre, cette semaine, il y a eu convocation de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) avec des représentants du CCNB pour lancer les discussions autour d'un programme articulé. La FASS a accepté de participer à cette rencontre et, parallèlement, la Faculté va, au cours de la présente année, présenter tout au moins un programme de Mineure en criminologie au cas où l'on pourrait débiter avec ça dans les meilleurs délais possible.

**Chetouane** : À la page 19 du rapport, au point 6, dans le troisième paragraphe, on dit : « au cours de l'année 2010-2011 ». N'est-ce pas 2011-2012?

10. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**  
(suite)

**VRER** : Vous avez raison, il faut lire 2011-2012.

**Chetouane** : Dans le deuxième paragraphe, il y a cinq points reliés à l'objectif qui était listé et ça se termine par : le Bureau de soutien à l'innovation confirme que chacune de ces initiatives a connu des résultats positifs. Cela veut-il dire accomplie ou bien en cours?

**VRER** : Les deux. Certaines ont été accomplies. Par exemple, celle de 2,3 M\$ en partenariat avec le CCNB, ça, ça roule. Cela a été accepté. Il y en a qui ont été amorcés ou mises en œuvre. Il y en a qui sont encore en branle.

**Chetouane** : Merci.

**Coulibaly** : Le document est un rapport annuel et c'est beaucoup de texte. C'est un peu difficile aussi de faire du feedback par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière. J'aimerais suggérer d'insérer des graphiques ou des tableaux et aussi de faire des comparaisons par rapport aux chiffres que l'on avait l'an dernier. Cela aiderait mieux à voir où est-ce que l'on était il y a un an et comment est-ce que l'on a progressé.

**Président d'assemblée** : Merci pour la suggestion.

**Pardiñas** : Tout d'abord, merci au sénateur Boucher pour ce rapport qui est très clair. Je m'y intéresse et j'ai quelques petites questions de précision. À la page 13, vous parlez de la Chaire de recherche McCain en ethnologie acadienne et vous signalez que ce rapport s'avère le dernier de monsieur Ronald Labelle en tant que titulaire de la Chaire. J'aurais une question. Est-ce qu'il s'en va parce que c'est la fin de la Chaire ou est-ce qu'il y a une autre raison? Est-ce que quelqu'un va le remplacer? Quelles sont les suites pour la Chaire?

**VRER** : Je ne veux pas divulguer publiquement les raisons pourquoi monsieur Labelle s'en va, mais je peux vous dire que ce n'est pas la fin de la Chaire qui motive son départ.

**Pardiñas** : D'accord, donc il va y avoir des suivis, parfait. Dans le même sens, j'étais étonnée de ne pas voir de référence à la Chaire de recherche en études acadiennes dont notre vice-rectrice, Marie-Linda Lord, était titulaire. Elle avait fait un travail tout à fait extraordinaire quand elle était là comme titulaire par rapport au rayonnement international des études acadiennes. J'étais surprise de ne pas voir une mention au sujet du suivi que l'on va donner à ça. Est-ce que vous pouvez nous éclairer? Cela serait intéressant si l'on peut faire durer cette Chaire pour notre Université.

**VRER** : Au moment où l'on se parle et à la suite du départ de madame Marie-Linda Lord pour le poste de vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales, le poste de titulaire de la Chaire de recherche en études acadiennes n'a pas été comblé. C'est une décision que l'on a prise tout en discutant avec la doyenne Lisa Roy. Je peux vous dire qu'il y a toute une réflexion, sur les études acadiennes en général à l'Université de Moncton, qui s'en vient au mois de septembre. Il y a un comité qui a déjà été mis en place et il est composé des principaux intervenants dans le domaine des études acadiennes et, bien sûr, toute la question de la chaire des études va revenir sur la table. L'an dernier, madame Lord avait terminé son mandat et il y avait eu un rapport, mais puisqu'il n'y a pas eu de remplacement depuis le départ de madame Lord, aujourd'hui il n'y a pas eu de rapport.

**Pardiñas** : Oui, parfait. Mon inquiétude était de savoir si c'était disparu définitivement ou s'il y avait un suivi.

**VRER** : Non pas du tout.

**Pardiñas** : Parfait, excellent. J'aurais une autre question, commentaire concernant la direction de la Faculté d'éducation permanente. À la page 16, au point 2, Direction générale de l'Éducation permanente. J'étais agréablement surprise de voir les chiffres dont on parle ici. Je voudrais féliciter notre directeur, le sénateur Maltais. Quand on parle d'une augmentation de 20 % d'étudiantes et d'étudiants, c'est formidable, c'est absolument remarquable et j'étais intéressée par cette présentation. J'aurais quelques questions. Quels sont les programmes qui ont attiré ce 20 %? Dans le deuxième paragraphe, vous dites que vous attirez une clientèle d'ailleurs au Canada et dans le monde entier. Je serais intéressée de savoir le nom des pays qui sont les plus attirés par l'Éducation permanente.

10. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**  
(suite)

**Maltais** : En ce qui concerne nos nouvelles étudiantes et nos nouveaux étudiants, elles et ils proviennent évidemment de plusieurs programmes dont en partie la Maîtrise en administration des affaires qui attire beaucoup d'étudiantes et d'étudiants. La Maîtrise en éducation compte aussi beaucoup d'étudiantes et d'étudiants qui sont surtout attirés par le certificat 6. Il faut dire que bien des étudiantes et des étudiants qui sont dans cette Maîtrise en éducation sont surtout des enseignantes et des enseignants. Ces personnes, lorsqu'elles terminent le certificat 6 qui compte dix cours, reçoivent une augmentation de salaire assez intéressante qui se situe autour de 5000 \$ par année. Cela explique que de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants sont attirés par cette maîtrise et cela augmente nos inscriptions.

La clientèle de l'Éducation permanente n'est pas située uniquement au Nouveau-Brunswick. Depuis 2006, nous livrons nos cours à distance par le biais de la vidéoconférence ainsi que par le biais d'Internet ce qui fait que l'on attire une clientèle. En ce qui concerne la vidéoconférence, bien évidemment, elle se limite au Nouveau-Brunswick, sauf que certains programmes peuvent s'offrir en Nouvelle-Écosse. Par contre, les cours en ligne intéressent une clientèle qui se répartit à la grandeur du Canada et aussi une clientèle qui se situe dans les pays d'Afrique par exemple, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali. On a aussi une clientèle qui est intéressée par des cours de français langue seconde qu'on livre en ligne, et ces cours-là peuvent intéresser une clientèle répartie à la grandeur du Canada et aussi aux États-Unis. On peut, de cette façon-là, maintenir notre clientèle d'Éducation permanente. Si l'on n'avait pas les cours à distance, ce serait extrêmement difficile pour nous de pouvoir maintenir notre clientèle parce que, comme vous le savez, l'Éducation permanente donne des cours à temps partiel, des cours du soir, des cours qui sont donnés en fin de journée et en fin de semaine. La clientèle en est une qui travaille et qui ne peut suivre des cours à temps plein. Cette clientèle ne se limite pas à celles et ceux qui demeurent autour des campus. On offre des cours en face à face à une clientèle qui est très locale, mais grâce à l'enseignement à distance, on a pu maintenir nos chiffres. Actuellement, l'Éducation permanente atteint environ 5000 à 6000 personnes. Nous avons de 5000 à 6000 inscriptions aux cours par année. Il nous faut faire des efforts pour maintenir cette clientèle et ces efforts sont mis sur le recrutement. Notre recrutement se fait à l'aide d'Internet. Nous utilisons beaucoup Facebook, Twitter et YouTube pour faire notre recrutement. Nous utilisons évidemment tous les moyens possibles par exemple, les journaux, les magazines et les revues. Cela nous permet d'attirer une clientèle diversifiée et de la maintenir. C'est à peu près ce que je peux vous dire en ce qui concerne l'Éducation permanente.

**Deschênes** : Je voudrais suggérer un axe de développement futur qui serait peut-être un prolongement du Bureau de l'enseignement coopératif ou un service différent qui serait un service d'aide au placement étudiant pour nos finissantes et nos finissants. Il faudrait un service qui pourrait relancer les employeurs qui, par les années passées, ont offert des emplois à nos finissantes et nos finissants, mais qui pour une raison ou pour une autre, cette année, ils ne viennent pas sur le Campus. Il faut peut-être leur demander, leur faire penser de venir recruter nos étudiantes et nos étudiants. C'est dans ce sens que c'est un service aux étudiantes et aux étudiants. Quand une finissante ou un finissant finit avec peut-être 30,000 \$ de dettes d'études et qu'elle ou il n'arrive pas à se trouver un emploi, ça n'envoie pas un bon signal à ses cousines, ses cousins, ses soeurs et ses frères qui pourraient penser commencer des études universitaires.

**Président d'assemblée** : Merci bien pour la suggestion.

11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES**

Voir le Document H, p. 1-5

**VRAEI** : Bonjour, je suis très contente de prendre la parole pour la première fois au Sénat académique après un peu plus d'un an en fonction dans ce nouveau poste de vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales. Au cours de la dernière année, j'ai collaboré et travaillé avec la majorité d'entre vous, donc on ne se voit pas pour la première fois. Vous avez probablement eu la chance de lire le rapport que j'ai soumis pour cette première

11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES** (suite)

année au Sénat académique. Vous avez vu que le vice-rectorat réunit cinq secteurs principaux. Il y a le recrutement et l'admission, ensuite le Service aux étudiantes et aux étudiants, le Programme d'appui à la réussite, le Bureau des relations internationales ainsi que le Service des activités physiques et sportives. Moi qui suis issue du secteur académique, pour y avoir passé plus de deux décennies, c'est vraiment un très grand plaisir et même, cela a été un privilège au cours de l'année de pouvoir travailler de plus près avec ces professionnelles et ces professionnels de tous ces secteurs. Disons que cela a été une nouvelle façon de découvrir à quel point ces professionnelles et ces professionnels ont à cœur le succès et le bien-être de nos étudiantes et de nos étudiants. Parfois, au secteur académique, nous-mêmes nous avons une relation privilégiée avec les étudiantes et les étudiants, eux aussi en ont une qui est un peu différente et qui s'inscrit tout à fait dans une complémentarité pour la vie universitaire de nos étudiantes et de nos étudiants. Vraiment, j'ai eu beaucoup de bonheur à travailler avec eux au cours de l'année et c'est avec beaucoup de bonheur que je vais poursuivre ce travail de collaboration avec eux au cours des prochaines années.

Ce matin, je vais plutôt parler de trois secteurs qui sont liés de plus près au Sénat académique. Évidemment, je vais commencer par le secteur des Services aux étudiantes et aux étudiants. Même si, en principe ou sur le plan hiérarchique, ce sont les directeurs du Campus de Moncton qui sont sous mon vice-rectorat, il y a un grand travail de réseau qui se fait. Pendant toute l'année, il y a eu un travail d'équipe avec les trois directions des Services aux étudiantes et aux étudiants pour aider à améliorer l'offre de service que nous avons en place ici à notre Université. Pour ce qui est du Campus de Moncton, sous la direction de monsieur Roger Boulay, le bilan en général est très positif. Toute une panoplie de services sont offerts, beaucoup de nouveaux projets ont vu le jour au cours de l'année ou qui verront le jour au cours de l'année qui s'en vient, et ce, toujours dans le but d'offrir des services de qualité à nos étudiantes et nos étudiants. Je vais quand même en mentionner quelques-uns qui pourraient vous intéresser davantage. Le projet des modules sur les méthodes d'étude a été complété dans le cadre du cours d'initiation au travail universitaire qui sera offert dès septembre. Évidemment, les facultés devront faire la démarche si elles veulent l'offrir. Ces modules sont des outils pédagogiques qui pourraient être très utiles.

Dans une approche de concertation et de grande collaboration, les Services aux étudiantes et aux étudiants des trois campus et le service de Recrutement également des trois campus et moi-même, nous avons procédé à une révision du programme de bourses pour favoriser le recrutement, entre autres, des meilleures étudiantes et des meilleurs étudiants, des leaders et également des championnes et des champions et également la rétention de nos étudiantes et de nos étudiants une fois qu'elles et ils sont inscrits à l'Université. Nous avons élaboré un programme plus généreux de bourses académiques. Le sénateur Deschênes faisait allusion tout à l'heure à la dette moyenne étudiante. Nous avons ce souci à l'esprit. Entre autres, nous avons augmenté la bourse d'excellence Roméo-LeBlanc qui est renouvelable, qui est une bourse de mérite académique et qui maintenant couvrira la totalité des droits de scolarité. Il faut comprendre que cette mesure entrera en vigueur à compter de septembre 2013. Également, pour les étudiantes et les étudiants qui ont une moyenne de plus de 80 %, nous avons augmenté le montant de la bourse. Elle était de 500 \$, maintenant elle passe à 1000 \$ et ce sont des bourses renouvelables. Les étudiantes et les étudiants qui entrent à l'Université avec une moyenne de 80 % et plus ont des bourses renouvelables s'ils maintiennent par la suite une moyenne de 3,7 ou plus. Avant, nous avions la moyenne de 3,8.

Nous avons aussi élaboré de nouvelles bourses para-académiques originales dans le but de nous rapprocher des jeunes. Nous avons évidemment des bourses para-académiques offertes dans le passé, mais il fallait que les jeunes fassent la démarche de remplir des formulaires. Une partie de ces bourses va rester, mais d'autres s'ajouteront au cours des deux prochaines années. J'en ai mentionné quelques-unes dans mon rapport, entre autres, le concours de mathématiques Point carré, organisé par le professeur Donald Violette et celui de programmation informatique, organisé par notre Département d'informatique. Ce sont des professeurs qui mènent ces concours avec des jeunes des écoles secondaires. Ensuite, il y a le concours de débat de l'Association des enseignantes et des enseignants francophones; il y a le Parlement jeunesse Atlantique de la Société nationale de l'Acadie,

11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES** (suite)

expo-science du ministère de l'Éducation, Accros de la chanson de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick. Il y en a d'autres encore. L'un de nos buts est de recruter des leaders, des championnes et des champions dans les milieux scolaires. Nous voulons aussi nous joindre à des partenaires qui œuvrent auprès des jeunes intéressés également à poursuivre des études à l'Université. Nous serons beaucoup plus présents de cette façon auprès de notre communauté immédiate. Nous allons également faire des démarches au cours de la prochaine année pour nous rapprocher des jeunes de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, entre autres, pour offrir des bourses à des leaders, des championnes et des champions.

Ensuite, vous le savez, nous avons eu un projet d'admission en milieux scolaires au cours de l'année, pour la première fois. Cela s'est déroulé en février dernier dans les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick et cela s'est avéré vraiment un grand succès. À ce moment, nous avons fait 535 offres d'admission cette année. Cette admission en milieux scolaires se fera plus tôt pendant l'année scolaire; ce sera à la fin de l'automne, fin novembre début décembre et en même temps nous allons aussi faire l'offre de bourses et ce sera fait à partir des résultats de la 11<sup>e</sup> année. Ensuite, les Services aux étudiantes et aux étudiants travailleront avec le Service de la mobilité internationale pour offrir des formations en communication interculturelle et mettre en place le programme de Passeport international lancé l'automne dernier. Nous avons d'ailleurs eu un premier diplômé qui, en mai dernier, a reçu un certificat d'intelligence culturelle parce qu'il avait complété le programme de Passeport international. Entre autres choses, pour compléter ce programme, il avait fait une session d'études en Suisse et avait participé à plusieurs conférences, ateliers, colloques à teneur internationale. Il s'agissait de monsieur Marc Allain, diplômé en génie civil. Nous avons un peu plus de 200 personnes inscrites dans ce programme. Nous voulons augmenter ce nombre dans les trois campus l'année prochaine et il est certain qu'au cours des prochaines collations de diplômes nous allons voir davantage de diplômées et de diplômés qui vont recevoir avec leur diplôme ce certificat d'intelligence culturelle qui est de plus en plus recherché par un plus grand nombre d'employeurs. En effet, lorsqu'on voit les critères d'embauche, l'intelligence culturelle est devenue un critère de plus en plus présent. Nous lancerons bientôt, en septembre, un guide en matière d'adaptation interculturelle pour les étudiantes et les étudiants internationaux. Ce guide a été préparé en collaboration avec le conseiller aux étudiantes et aux étudiants internationaux, Hermel Deschênes, et la professeure Isabelle Violette. Vous en entendrez certainement parler.

Le programme d'appui aux étudiantes et aux étudiants ayant un handicap a vraiment connu une année de développement et de consolidation. Il y en a certainement parmi vous qui ont eu la chance de visiter les locaux à l'étage à la Bibliothèque Champlain où des professionnelles et des professionnels travaillent avec celles et ceux qui ont besoin de mesure d'accommodement pour bien poursuivre leurs études. D'ailleurs, à ce sujet, j'avais eu de très bonnes rencontres avec le bureau de direction de l'ABPPUM qui avait accepté mon invitation de venir rencontrer ces professionnelles et ces professionnels et de visiter les locaux où l'on trouve toutes sortes d'appareils, entre autres, pour les étudiantes et les étudiants mal voyants, des ordinateurs spéciaux, des logiciels pour des étudiantes et des étudiants qui peuvent souffrir de troubles d'apprentissage, que ce soit la dyscalculie, la dyslexie ou encore la dysorthographe. Nous obtenons d'excellents résultats. Comme vous l'avez vu, nous avons 118 personnes inscrites au service de Moncton et 97 d'entre elles ont poursuivi leurs études. Donc, c'est un grand succès. Évidemment, ce programme dépend, comme d'autres programmes à l'Université, d'appui financier, de contributions financières de la part du gouvernement que ce soit du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail ou d'autres. Nous allons embaucher une orthopédagogue réseau au cours de la prochaine année et le financement viendra du Ministère. Évidemment, la question de la pérennité reste un gros défi parce que nous devons présenter les demandes annuellement et parfois elles sont accompagnées des négociations qui peuvent être un peu ardues. Cependant, nous sommes convaincus et nous avons de bons résultats pour montrer qu'il faut continuer à financer ce genre de programmes. Nous avons eu toutes sortes de financements pour des projets variés, que ce soit le projet d'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux au marché du travail ou les projets pour les étudiantes ou les étudiants issus de familles à faibles revenus. Tout un programme de recrutement a été mis en place pour aller en chercher un plus grand nombre de ces étudiantes et de ces étudiants et il sera davantage mis en œuvre au cours de la prochaine

## 11. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES (suite)

année. Des embauches de personnes responsables de ce programme ont été faites dans les trois campus. Un projet de collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, donc des trois campus de l'Université et des cinq campus du collège, pour mieux intégrer nos étudiantes et nos étudiants internationaux qu'elles ou ils soient de milieu rural ou de milieu urbain.

De plus, une formation interculturelle a été donnée, mais elle sera, au cours de la prochaine année, beaucoup plus structurée. Le professeur Étienne Dako a eu un dégrèvement pour devenir le formateur et vous en entendrez parler. Vous serez certainement invités à assister à ces formations qui se donneront au cours de la session d'hiver, afin d'aider à mieux nous comprendre avec nos différences et nos similitudes. Le grand défi dans les services aux étudiantes et aux étudiants et, entre autres, au niveau de l'arrimage avec le secteur académique, ce sera de continuer à prendre des initiatives conjointes pour offrir une meilleure intégration académique et para-académique à nos étudiantes et nos étudiants.

Quant au Programme d'appui à la réussite aux études, comme c'était autrefois sous le vice-rectorat l'enseignement et à la recherche, nous avons jugé, mon collègue vice-recteur Boucher et moi, qu'il était probablement pertinent d'avoir un comité de gestion parce que c'est un secteur où l'académique est très présent. Nous avons eu des réunions ensemble pour préparer un bon arrimage. Il faut savoir que le comité réseau est composé de 14 personnes qui travaillent ensemble pour assurer un lien entre le secteur académique et le programme d'appui. Ce programme est sous la coordination de Carole Essiembre et l'une des façons d'en mesurer le succès, c'est d'en considérer le taux de rétention. Je vous en ai donné les chiffres pour cette année en comparaison avec ceux de l'année précédente. Si l'on prend en compte le nombre d'étudiantes et d'étudiants que nous avons en 2010-2011 et qui sont de retour en 2011-2012, le taux de rétention est de 88,6 %. Il s'agit d'une légère diminution par rapport au taux de l'année précédente et la diminution a été plus importante par rapport aux étudiantes et aux étudiants de première année. Cette année, nous commencerons un projet de dépistage. Ce sera un travail fait en collaboration avec les professeures et les professeurs pour dépister, en cours de session, les étudiantes et les étudiants qui éprouvent des difficultés et les orienter vers les services qui peuvent les aider et mieux les accompagner dans leurs études. Je peux vous dire que nous faisons l'envie des autres universités avec les taux de rétention que nous avons. Notre taux est bien au-dessus de celui de nombreuses universités, dont celle du Nouveau-Brunswick. On vient même nous demander comment nous faisons. Notre programme d'appui à la réussite suscite beaucoup d'intérêt dans d'autres universités. Qu'est-ce qui fait le succès du Programme d'appui à la réussite des études (PARÉ)? Entre autres, il y a le programme de mentorat qui est offert aux nouvelles étudiantes et aux nouveaux étudiants qui sera encore offert cette année. Si vous parlez aux étudiantes et aux étudiants de première année, elles et ils vous diront que c'est un programme très apprécié. Les étudiantes et les étudiants qui sont mentors sont bien préparés; elles et ils sont formés pour faire ce travail auprès de leurs camarades d'étude. Ensuite, il y a le service de tutorat qui, comme vous l'avez vu, a été offert dans 170 cours durant la dernière année. C'est un programme qui se fait en collaboration avec les professeures et les professeurs qui eux recrutent et forment les tuteurs pour leurs cours. C'est quelque chose qui marche très bien et qui est grandement apprécié. Il faut comprendre que le tutorat peut prendre différentes formes. Je sais par exemple que, en mathématiques, il y a trois cours du même niveau pour lequel un tuteur est présent tous les soirs, du lundi au jeudi dans un local. Il est là pour les trois groupes même si les étudiantes et les étudiants n'ont pas le même professeur. Les étudiantes et les étudiants s'y rendent au besoin. Par ailleurs, il y a des cours spécifiques où il y a vraiment un tuteur pour des cas particuliers. Il y a différentes façons de livrer le tutorat.

Je veux vous dire aussi que deux carrefours d'apprentissage ont été inaugurés au cours de l'année : celui du Campus de Shippagan et celui du Campus de Moncton qui est logé à la Bibliothèque Champlain. Je ne sais pas si vous avez eu la chance de visiter l'un ou l'autre de ces centres qui sont très beaux. Je pense que l'on a eu des concepts très intéressants. On sait que le Campus d'Edmundston a inspiré les deux autres. C'est complètement un autre milieu où aller étudier, faire des travaux et faire de la recherche. Je sais que c'est très apprécié par les étudiantes et les étudiants. Au cours de l'année 2012-2013, toutes les activités bien établies vont se poursuivre. On peut penser au colloque annuel sur la réussite, aux activités d'accueil, aux ateliers, au mentorat, aux centres d'aide, au tutorat, à l'aide avec les méthodes d'étude... Il y aura ce nouveau projet de dépistage

11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES** (suite)

précoce des étudiantes et des étudiants à risque et ce projet pourra bien réussir avec la collaboration des professeures et des professeurs. Nous avons maintenant trois carrefours d'apprentissage. De nombreuses activités seront proposées au cours de l'année pour animer ces carrefours. Évidemment, de nouveaux outils seront explorés pour offrir de nouveaux services; on peut penser, entre autres, aux réseaux sociaux, aux vitrines virtuelles, etc.

Cela résume en gros les activités du PARÉ et ce qui s'en vient au cours de la prochaine année sans oublier la demande de financement dans le cadre du programme des langues officielles dans l'enseignement du ministère de Patrimoine canadien, dont le PARÉ en dépend beaucoup.

Au Bureau des relations internationales, il y a eu un changement au cours de l'année. Vous le savez, monsieur Benoit Bourque est parti travailler dans une autre université. Il y a eu une embauche pour une direction par intérim et le poste sera ouvert en septembre pour une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier. Au cours de l'année, l'Université a signé huit nouvelles ententes et en a renouvelé dix avec des institutions de plusieurs pays. Au total, nous comptons 112 ententes interinstitutionnelles et nous avons amorcé une évaluation de toutes ces ententes. Je ne vous annoncerai rien de grand en vous disant qu'il y a des ententes qui fonctionnent mieux que d'autres. Nous évaluerons donc avec qui ça marche bien et pourquoi ça marche bien. Déjà, l'une des choses ressort. Lorsque des professeures ou des professeurs sont liés à des ententes spécifiques, elles marchent bien. Donc la collaboration, l'apport des professeures et des professeurs, l'intérêt des professeures et des professeurs sont indispensables et il y a des professeures et des professeurs qui sont très passionnés, dévoués, convaincus de ces échanges et de ces collaborations avec des collègues à l'international. Nous sommes en cours d'évaluation. Au courant de l'année, il y aura des suites à cette évaluation et peut-être des changements dans la façon que nous signons des ententes.

Nous avons, comme toujours, reçu des délégations de divers pays au cours de l'année, souvent des partenaires, mais aussi des universités qui viennent nous voir pour étudier la possibilité de devenir partenaires. Nous avons également tout le volet de la coopération internationale. Trois projets principaux ont retenu notre attention. Nous avons reçu une subvention, avec des partenaires, pour le Burkina Faso. Nous avons déjà un autre projet, mais celui-ci est tout nouveau et est mené par la professeure Carole Tranchant et le professeur Jean-Guy Vienneau. Ce projet a nécessité des déplacements de directeurs au Burkina Faso et des professeures ou des professeurs pour le conclure et le mettre en branle. Nous avons aussi un gros projet avec Haïti auquel participent le doyen Richard et la professeure Jeanne-d'Arc Gaudet. Déjà, la semaine dernière, notre recteur et vice-chancelier s'est rendu en Haïti pour signer cette entente avec plusieurs autres universités, principalement du Québec, mais aussi avec l'Université d'Ottawa. Notre contribution se fera principalement sur le plan de la formation des maîtres.

Au sujet de la coopération internationale, le Bureau des relations internationales supervise également plusieurs autres projets de moindre envergure. La mobilité étudiante demeure un défi à l'Université de Moncton. J'en ai parlé au cours de l'année à la RDD et à la RVD, je vais encore en reparler cette année et je profite aujourd'hui de ma présence au Sénat académique pour en parler. C'est que nous sommes vraiment en dessous de la moyenne nationale à ce sujet. La moyenne nationale est de 3 %, nous sommes à 1,1 %. Il va falloir créer un mouvement pour inciter davantage d'étudiantes et d'étudiants à vivre une expérience de mobilité internationale. Quand je parle de cette mobilité, je parle de celle qui est académique. Nous avons un bon nombre d'étudiantes et d'étudiants qui participent à des missions humanitaires. C'est absolument louable, mais pour la mobilité étudiante, en terme académique, il va falloir mieux arrimer les programmes de certaines universités à l'international et les nôtres pour que cela pose moins de défis à nos étudiantes et nos étudiants. Afin de viser une augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui participeraient à la mobilité étudiante, nous avons décidé, après consultation, d'admettre des étudiantes et des étudiants de deuxième année, ce qui va nécessairement permettre aux étudiantes et aux étudiants des campus d'Edmundston et de Shippagan d'y participer parce qu'ils sont prêts eux aussi à aller en mobilité internationale. Il semble aussi que les étudiantes et les étudiants craindraient moins de partir en deuxième année qu'en troisième année où souvent les cours sont très importants pour bien réussir les cours de quatrième

11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES** (suite)

année. Elles et ils sentent que ça les coupe moins de la formation « très robuste » pour le dire comme ça, si elles et ils partent en deuxième année. Nous verrons d'ici les deux ou trois prochaines années ce que cela donnera. Une dernière chose que je voudrais dire au sujet des relations internationales, c'est que nous sommes en train de refaire le site Web et ce n'est pas nécessairement le bureau, c'est beaucoup plus large que ça. Ce sera maintenant le site qui regroupera tout ce qui est international à l'Université. Ce sera vraiment une porte d'entrée à l'intérieur de notre site institutionnel pour tout ce qui touche l'international. Ça va regrouper plusieurs activités de divers secteurs de l'Université. Cela fait déjà quelques mois que nous travaillons là-dessus. Vous savez, c'est un processus qui est long. Il avance très bien, nous travaillons très bien avec l'équipe. Certains d'entre vous ont déjà été consultés là-dessus, sinon vous le serez prochainement.

Enfin, je sais que ce n'est pas dans mon rapport, mais je veux quand même vous le dire parce que cela provient d'un de mes secteurs dont je suis responsable, celui de l'activité sportive et physique. Je veux vous annoncer que nous avons eu, au cours de la dernière année, et ce sera annoncé publiquement prochainement, nous avons eu dis-je 22 étudiantes et étudiants athlètes qui ont été inscrits au tableau d'honneur académique canadien parce qu'elles et ils ont obtenu une moyenne supérieure à 3,7, ce qui représente une étudiante ou un étudiant athlète sur six qui obtient une excellente moyenne à l'Université. Leur nom est inscrit au tableau d'honneur canadien et nous aurons une petite cérémonie pour les honorer au cours de l'automne. Je vous remercie beaucoup et si vous avez des questions, ça me fera plaisir d'y répondre.

**R : 11-SAC-120824**

Fatah Chetouane, appuyé par Blanca Navarro-Pardiñas, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le rapport annuel du vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

**Ryan** : Merci pour le rapport. J'ai des questions, quelques petites questions puis une remarque. À la page 2, au paragraphe du milieu, on dit : « ...Hermel Deschênes et la professeure Isabelle Violette ont complété la publication d'un guide en matière d'adaptation interculturelle pour les étudiantes et les étudiants internationaux qui sera lancé en septembre ». Je veux savoir pourquoi il n'y a pas eu une étudiante ou un étudiant international pour contribuer à ce texte-là.

**VRAEI** : Il y en a eu. Il y a eu tout un comité en fait, mais ce sont les deux auteurs principaux.

**Ryan** : OK, d'accord.

**VRAEI** : Oui, c'était plusieurs personnes.

**Ryan** : OK, d'accord. OK, merci.

**VRAEI** : Assurément, assurément.

**Ryan** : L'autre question, c'est par rapport au recrutement à l'international parce que le CCNB en fait aussi. Je ne sais pas si vous avez considéré la possibilité pour les étudiantes ou les étudiants recrutés par le CCNB de poursuivre un jour des études à l'Université.

**VRAEI** : Oui.

**Ryan** : Je ne suis pas au courant de tous les programmes au CCNB, mais je pense que peut-être certains types de métiers en ingénierie pourraient mener par la suite à des études universitaires. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de programmes dans lesquels ce serait possible. Est-ce que vous avez communiqué avec le CCNB pour savoir si les recruteurs du CCNB parlent aussi de l'Université quand il vont à l'étranger? Ce serait, je pense, important de faire un lien entre les deux, si ce n'est pas fait.

11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES** (suite)

**VRAEI** : Oui, en fait, elles et ils peuvent en parler à deux niveaux. Les programmes articulés appelés 2 + 2, ça, elles et ils en parlent. Mais, l'an dernier, nous avons parlé d'avoir du 2 + 1. Le 2 + 1, c'est en fait d'avoir un diplôme du collège communautaire, mais ensuite de venir chercher un certificat d'un an à l'Université. Dans certains métiers, elles et ils peuvent venir chercher un certificat de métier au Collège communautaire, mais certaines personnes deviennent des entrepreneurs par la suite. Ces personnes pourraient aller chercher un certificat en comptabilité ou en management, je donne des exemples, mais ce n'est pas limitatif. Nous sommes en train d'en discuter. C'est quand même récent. Ceci date seulement de quelques mois et ce n'est pas encore tout à fait formalisé, officialisé. Mais, dans les rencontres que j'ai personnellement eues avec des gens du Collège communautaire, nous avons effectivement parlé de cela.

**Ryan** : Maintenant, c'est une remarque. J'ai eu affaire au Programme d'appui aux étudiantes et aux étudiants ayant un handicap. J'ai eu plusieurs problèmes avec ça. Je voudrais savoir ce qu'est un handicap, parce que j'ai des étudiantes et des étudiants pas handicapés du tout, mais qui ont des notes faibles. L'un d'eux a certainement un handicap, c'est qu'il écrit très mal en français.

**VRAEI** : Est-ce que ça peut être de la dysorthographe?

**Ryan** : Non, non, non, non.

**VRAEI** : Continuez, je vais vous répondre.

**Ryan** : La session dernière, j'ai eu deux étudiants qui se sont présentés, comme ça, avec un document qui demandait des conditions spéciales pour faire les examens. Une personne voulait se retrouver dans une salle silencieuse parce qu'elle ne pouvait pas faire d'examens dans une salle normale. L'autre avait besoin de plus de temps. Dans les deux cas, c'était des étudiants que j'avais déjà eus et qui avaient très bien fonctionné auparavant. D'un coup, je trouve ça injuste pour les étudiantes et les étudiants qui se soumettent aux mêmes conditions que les autres, que quelqu'un demande d'avoir une salle pour lui tout seul pour faire l'examen. J'ai des groupes de 70 étudiantes et étudiants. Si tout le monde commence à demander ça... en tout cas, j'ai trouvé ça exagéré sérieusement et je trouve ça injuste pour les étudiantes et les étudiants qui se soumettent aux mêmes conditions que les autres.

**VRAEI** : Je voudrais répondre à ça parce que ce n'est pas comme ça que ça se passe du tout. Une étudiante ou un étudiant ne peut pas demander de lui-même. Il faut un diagnostic d'un professionnel. Ce ne sont que les étudiantes et les étudiants qui ont reçu un diagnostic en bonne et due forme; nous devons avoir une preuve de ce diagnostic pour être admissibles au service. Une étudiante ou un étudiant ne peut pas décider du jour au lendemain qu'elle ou il ne peut plus endurer de bruit, c'est impossible.

**Ryan** : OK.

**VRAEI** : Quand on parle de professionnelle ou de professionnel, il faut savoir que les gens qui travaillent au Centre sont des psychologues et des travailleurs sociaux. Ce sont réellement des professionnelles ou des professionnels qui sont au Centre. Donc, il faut vraiment un diagnostic en bonne et due forme.

**Ryan** : Oui OK. En tout cas oui. En tout cas, oui.

**VRAEI** : Le diagnostic n'est pas donné nécessairement par quelqu'un de l'Université. Parfois, ce sont des jeunes qui nous arrivent de l'école secondaire avec un diagnostic et un diagnostic est bon pour cinq ans.

**Ryan** : Ah, OK.

**VRAEI** : Donc, il doit être renouvelé.

**Ryan** : Mais je suis juste étonnée. Bien oui, OK, je comprends. Mais, en tout cas, une dernière chose.

11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES** (suite)

**Président d'assemblée** : Si vous voulez madame Ryan, la sénatrice Blain voudrait ajouter quelque chose sur cette question-là. Ça va peut-être éclairer.

**Blain** : J'ai un complément d'information à ce sujet. Toutes les professeures et tous les professeurs, je ne suis pas certaine pour les chargées et les chargés de cours, mais je sais que toutes les professeures et tous les professeurs à temps complet à l'Université ont accès à une formation sur l'enseignement aux étudiantes et aux étudiants avec handicap. Vous allez dans la plateforme CLIC, et sous mes cours, il apparaît automatiquement l'onglet professeur. Si vous cliquez sur l'onglet étudiant, il y a là une formation autodidacte qui explique clairement ce que c'est qu'un handicap. Ce n'est pas tout le monde qui peut avoir accès, par exemple, à une salle silencieuse tout simplement sur demande. Il faut réellement un diagnostic de professionnelle ou de professionnel et si je peux me permettre une analogie, c'est un peu comme si l'on disait à tous les myopes ou les presbytes : bon, pour que tous soient égaux, tout le monde, enlevez vos lunettes. Il faut que tout le monde ait des conditions égales. Appuyer les étudiantes et les étudiants qui ont un handicap, c'est donner des chances égales à tout le monde avec les outils dont chacun a besoin. Alors c'est ça, ce n'est pas un caprice de la part de l'étudiante ou de l'étudiant, c'est un diagnostic qui a été posé par des professionnelles ou des professionnels. Si une étudiante ou un étudiant vous arrive et vous dit j'ai une dysorthographe, il y a un module spécifique pour la dysorthographe qui va vous expliquer ce que c'est et je pense que cela pourrait aider à la compréhension.

**Président d'assemblée** : Merci pour cette information. Je retourne à madame Ryan.

**Ryan** : C'est bon, merci.

**Coulibaly** : Si je me fis au document rapporté par le vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales, dans le préambule, au paragraphe 2, à troisième phrase, on dit « à noter que même s'il s'agit d'un poste réseau sur le plan hiérarchique, le vice-rectorat est responsable des cadres des secteurs pertinents du Campus de Moncton seulement ». Cette phrase me dérange un peu dans la mesure où je me demande jusqu'où le bureau du vice-rectorat se sent lié ou responsable des campus du nord. C'était la première question et ça amène en même temps la seconde. Quelles ont été les contributions du bureau du vice-rectorat, notamment au niveau des affaires étudiantes sur les campus du nord, dans le rapport?

**VRAEI** : Sur le plan administratif, pour autoriser les vacances, les directeurs m'avisent si elles ou ils ont besoin d'un congé de maladie. Je n'ai pas cette prérogative pour les directeurs des Services aux étudiantes et aux étudiants des campus d'Edmundston et Shippagan qui doivent aviser leur vice-rectrice ou leur vice-recteur respectifs. C'est strictement sur un plan administratif. C'est pour ça aussi qu'il y a un travail d'équipe qui se fait. Je suis en communication minimalement une fois par mois pour le recrutement avec les trois directeurs de recrutement des campus. Quand je dis minimalement, c'est une réunion qui est fixée tous les mois. Mais, on s'est vu beaucoup plus que ça cette année. Même chose pour les Services aux étudiantes et aux étudiants. C'est strictement sur le plan administratif. « Supérieur à qui ils doivent répondre », c'est ce que cette phrase veut dire. Pour les affaires étudiantes, je voudrais demander ce que vous entendez par affaires étudiantes.

**Coulibaly** : Bien, ça touche pratiquement beaucoup de choses qui ont été dites ici. Je sais que l'on a un programme de mentorat au Campus de Moncton. Concernant le recrutement et la rétention, les campus du nord, de par leur taille et aussi du fait que l'on se trouve dans un milieu un peu semi-urbain, entre parenthèses, ont pas mal de problèmes au niveau non seulement du recrutement, mais de la rétention. Qu'est-ce qui a été fait par le bureau pour pouvoir aider ces campus du nord à subjuguer cette problématique?

**VRAEI** : Il y a eu beaucoup de rencontres dans les campus d'Edmundston et de Shippagan au cours de l'année. Je me suis déplacée, parfois seule, parfois avec les autres équipes, où l'on a eu des rencontres pour discuter de stratégies pour s'entraider davantage et mieux aider les étudiantes et les étudiants. Je vais donner des exemples. Entre autres, au niveau du recrutement, la façon de faire va dorénavant changer. Nous nous adaptons beaucoup mieux à la spécificité de certains campus puis aussi de tout le monde. On doit être réseau

## 11. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES (suite)

tout en respectant les spécificités. Et cela a été un travail d'équipe qui a été mené avec un esprit de très grande collaboration et vraiment du souci du bien-être et de la pertinence de chacun de nos campus pour ce qui est de l'Université de Moncton. Pour le recrutement, il y a des agents de recrutement spécifiques aux campus d'Edmundston et de Shippagan pour les programmes qui sont offerts à ces campus. C'est un travail qui se fait et qui donne des résultats. On peut le voir avec ce que le registraire nous a remis dans le domaine, entre autres, de la foresterie, je donne cet exemple.

Au sujet de la rétention, tout ce qui a été développé pour la rétention, tout le programme d'appui à la réussite, tout le programme d'appui aux étudiantes et aux étudiants ayant un handicap, tout cela se fait aussi dans les trois campus. Il y a des gens qui répondent aux coordonnatrices Carole Essiembre ou Yolande McLaughlin qui sont responsables dans tous les campus de mettre en œuvre et d'assurer le bon fonctionnement de ces programmes. Les bourses que nous avons développées sont aussi pour tous les campus. Je vais vous donner un exemple. L'un des étudiants qui a gagné au concours Accros de la chanson va étudier à Shippagan. Il est de Bathurst; il s'en va au Campus de Shippagan. Toutes ces choses qui ont été développées l'ont toujours été en ayant à l'esprit que l'Université a bel et bien trois campus. Oui, il y a des défis particuliers de recrutement et de rétention à Shippagan et à Edmundston et nous en sommes fort conscients. C'est pour cela qu'il y a eu, et je peux vous dire vraiment que le vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales a permis un arrimage, il y a eu un nouveau souffle qui s'est développé au cours de l'année notamment sur le plan du recrutement et aussi sur celui des Services aux étudiantes et aux étudiants. Cela a permis un meilleur travail réseau.

Vous pouvez parler aux gens des équipes, ils vont vous le confirmer, mais le travail n'est pas terminé, ça reste toujours un défi. C'est un défi de défier la gravité de la réalité démographique dans laquelle nous œuvrons. Il faut se rappeler que quand même 80 % de nos étudiantes et de nos étudiants nous viennent du bassin du Nouveau-Brunswick qui est en décroissance. Le défi est là pour tous les campus, Edmundston, Shippagan et Moncton. C'est pour ça qu'il y a eu un gros travail de fait pendant l'année, entre autres, avec les gens du recrutement, pour mieux pallier à ce défi de la démographie qui est le nôtre.

**Dako** : Je voudrais remercier la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales. Je comprends qu'il y a beaucoup d'efforts qui sont effectués par rapport aux étudiantes et aux étudiants internationaux, mais je voulais revenir sur un aspect du recrutement dans notre bassin, sur place. Je ne sais pas si vos attentes tiennent compte des moyennes en français, mais dans les écoles, comme l'Odyssée, les étudiantes et les étudiants pour réussir leurs cours, ça leur demande 60 % et puis il me semble que, à l'Université, on exige maintenant 65 %. Je connais cinq cas d'étudiants qui ont voulu s'inscrire à l'Université. On leur a demandé d'aller compléter leur français au Collège communautaire. Ces étudiants sont partis et ils ne sont plus jamais revenus. Est-ce que l'on n'a pas un moyen à l'Université pour que ces étudiants fassent des cours de français ici? Le fait de les envoyer de l'autre côté, ceci crée une dissension et ces étudiants, on les perd à la longue. C'est juste cinq cas que je connais, mais prenons les cas que je ne connais pas. Il me semble qu'il faut peut-être mettre un accent sur le recrutement ou du moins avertir ces écoles pour dire que désormais pour recevoir une étudiante ou un étudiant chez nous, ça prend 65 %. Est-ce que vos ententes tiennent compte de ces aspects-là?

**VRAEI** : En fait, ce sont des critères d'admission qui ne dépendent pas de mon vice-rectorat. Ça touche évidemment tout l'aspect des critères académiques avec lesquels on veut admettre nos étudiantes et nos étudiants. L'équipe de recrutement doit travailler avec ce que les autres instances de l'Université ont décidé comme critères d'admission à l'Université. C'est le Sénat académique. Exactement, c'est ça.

**Chetouane** : J'aimerais d'abord féliciter madame la vice-rectrice Marie-Linda Lord pour la qualité de son rapport. J'ai juste une question et une remarque. La première a trait au financement. Il y a parmi les 112 ententes des formules qui sont assez intéressantes, peut-être parce que les étudiantes et les étudiants n'exigent aucun financement ni de l'Université d'accueil ni de l'Université qui les envoie. En fait, elles et ils sont financés seulement par des industriels. Par exemple, dans mon cas, cet été j'ai deux étudiants qui ont été financés

11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES** (suite)

par Renaud constructeur de voitures en France (Normandie) et qui viennent de l'École d'ingénieurs du CESI. Ils viennent seulement pour un stage qui s'appelle Mobilité internationale d'apprentis. Ils passent trois mois par ici, payés par le constructeur de voitures. Ils ont des réunions avec le professeur responsable de leur stage et peuvent s'imprégner un peu de la culture locale et en même temps faire un petit stage technique, c'est tout. Ils sont totalement pris en charge par les industriels. Ça, c'est juste une information. Peut-être que ce sera bien que votre vice-rectorat fasse des fois des sondages à l'interne juste pour demander aux gens s'ils ont eu connaissance d'une entente qui leur a échappé, ou quelque chose comme ça, pour que l'on ait la possibilité de rapporter ces cas à votre bureau. Et puis ma question est peut-être ridicule, mais de curiosité. Dans les mots, « programme de Passeport international », le qualificatif international se rapporte-t-il à passeport ou à programme?

**VRAEI** : Je ne sais pas si je comprends votre question.

**Chetouane** : Je voulais savoir si le mot « international » se rapporte à passeport ou bien à programme, parce qu'un passeport est fait pour l'international.

**VRAEI** : Bien, c'était pour donner la connotation que c'était un passeport qui allait certifier qu'il y avait eu de l'expérience internationale parce que l'on pourrait avoir un passeport qui serait, excusez-moi de revenir aussi loin, mais cela a marqué mon enfance, je pense, comme celui que l'on avait à l'Expo '67. On pouvait avoir un passeport à l'Expo '67. Si l'on était Canadienne ou Canadien, on vivait une expérience internationale si l'on pouvait faire tamponner notre passeport dans chacun des pavillons même si l'on restait dans notre propre pays. Ici, Passeport international, c'était vraiment pour donner ce volet et dire qu'il faut vraiment vivre l'international. J'aimerais ajouter que le passeport peut convenir aussi aux étudiantes et aux étudiants internationaux. Il y a un volet pour les étudiantes et les étudiants canadiens, il y a un volet pour les étudiantes et les étudiants internationaux et un volet commun.

**Chetouane** : Donc, il se rapporte au mot « programme », le terme international.

**VRAEI** : Oui, absolument.

**Chetouane** : Ce n'est pas sur le passeport, OK.

**Président d'assemblée** : C'est le contraire monsieur Chetouane. C'est le contraire, c'est le passeport qui est international. Je ne sais pas si ça fait une différence.

**Chetouane** : Merci.

**Charron** : Je voulais remercier madame Lord pour ce rapport qui est très intéressant. Merci beaucoup. J'aimerais souligner un élément que je trouve très important, surtout pour nous, avec notre nouveau programme de Baccalauréat en science infirmière qui est tout à fait nouveau. Cet élément est de pouvoir dépister les étudiantes et les étudiants en première année pour les aider. Alors, je suis vraiment heureuse d'entendre ça et probablement de travailler en collaboration avec vous à ce sujet.

**VRAEI** : Merci.

**Pardiñas** : Tout d'abord, je voudrais féliciter notre vice-rectrice pour ce travail extraordinaire; pour une première année, je trouve qu'il y a une multitude de dossiers, c'est impressionnant. Je ne reviendrai pas sur le commentaire du sénateur Coulibaly. J'avais aussi été interpellée par cette mention où vous dites que vous êtes responsable des cadres des secteurs pertinents du Campus de Moncton. Je m'étais posé la question : « est-ce que l'on n'a pas de vice-rectrice nous? » Mais avec votre explication, cela a été clair. C'est peut-être une question de nom. Peut-être qu'il faudrait mentionner que vous êtes responsable dans les ressources humaines, des cadres, parce que quand on le lit comme ça, les cadres des secteurs, on a l'impression que ce sont les secteurs seulement qui sont sous votre responsabilité. Ce sont bien les ressources humaines, les cadres ressources humaines qui sont sous votre responsabilité. Peut-être que si vous ajoutiez ce mot, ce serait plus clair. J'aurais voulu poser une question pour avoir plus d'informations. Vous avez dit dans votre

11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES** (suite)

rapport que le Bureau des relations internationales s'est particulièrement investi dans la préparation de trois projets de coopération internationale.

**VRAEI** : Oui.

**Pardiñas** : Je voudrais savoir si j'ai bien compris. Est-ce que c'est bien le projet du Burkina Faso et le projet d'Haïti et un projet de Cuba que vous mentionnez très rapidement par après, est-ce que c'est bien ça?

**VRAEI** : Oui.

**Pardiñas** : Est-ce que l'on pourrait en savoir un peu plus. Vous avez parlé un peu du Burkina Faso et d'Haïti. Cuba, ce serait quoi?

**VRAEI** : Cuba, c'est avec le professeur Pierre-Marcel Desjardins. Je n'en ai pas parlé beaucoup parce qu'il restait encore des choses à finaliser. C'est pour ça que j'ai eu une certaine retenue et que les détails seraient plutôt dans le rapport de l'année prochaine. J'ai quand même dit trois parce qu'il a fallu faire la préparation et tout ça. Le professeur Desjardins s'est rendu à Cuba dans le but de cette préparation-là, mais on doit encore finaliser certaines choses. Il reste à formaliser, mais je me suis quand même permis de le mentionner parce que cela a demandé du temps et de l'énergie pour préparer tout ça.

**Pardiñas** : D'accord merci. J'aurais une autre question, une précision sur le projet d'Haïti. Si j'ai bien compris, ce projet a été présenté à l'ACDI, mais on n'a pas obtenu le financement et par la suite on a joint le consortium interuniversitaire canadien. C'est bien ça?

**VRAEI** : C'est bien ça. Il y a eu une fusion de deux consortiums. C'est que deux projets ont été présentés. En fait, nous ne l'avons pas eu, non parce que le projet n'avait pas de valeur, mais c'est que l'ACDI ne voulait pas financer nécessairement deux projets. C'est là où il y a eu tous ces pourparlers et ces rencontres. C'est la directrice par intérim qui s'est rendue à des rencontres à Ottawa, plusieurs rencontres à Ottawa et Montréal pour l'arrimage de ces deux consortiums. Cela a été, je peux vous dire, beaucoup beaucoup de travail. Je vous l'ai mis dans le rapport, même Michaëlle Jean était mêlée au dossier. Finalement, oui, nous sommes partenaires dans ce projet.

**Pardiñas** : Si je peux demander une dernière précision sur ce projet. Concrètement, est-ce que ça va demander un investissement du point de vue d'enseignement à distance ou prévoit-on de l'enseignement sur place pour la formation de maîtres? Quels types de projets?

**VRAEI** : Bien déjà la professeure Gaudet s'est rendue sur place en Haïti. Elle s'est aussi rendue au Liban pour recevoir une formation pour devenir formatrice de maîtres, formatrice de formateurs et donc il y aura, oui, il y aura de la formation sur place de fait.

**Pardiñas** : Parfait.

**VRAEI** : Et il y a aussi le doyen Richard, tu peux en parler Jean-François.

**Président d'assemblée** : Ça va, madame Navarro?

**Pardiñas** : Oui. Peut-être le doyen Richard.

**Président d'assemblée** : Oui, monsieur Richard, vous vouliez ajouter quelque chose?

**Richard** : À la suite des propos de madame Lord, disons qu'il y avait deux consortiums canadiens et ces deux consortiums travaillaient sur différentes dimensions de l'éducation. À la suite de la demande du gouvernement haïtien, les deux groupes canadiens se sont mis ensemble. La semaine dernière, nous étions justement à Port-au-Prince, le recteur et vice-chancelier et moi-même, pour signer une entente. Le consortium comme tel, c'est un regroupement de huit universités canadiennes avec dix universités haïtiennes. Il existe une première entente de cinq ans pour procéder à la refonte de leur système d'éducation à tous

## 11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES** (suite)

les niveaux. Les intérêts particuliers des deux consortiums canadiens divergeaient un peu, non pas divergeaient, mais étaient distincts. Le consortium qui regroupait l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières - je pense que ce sont les trois principales universités - ce consortium travaillait plutôt au niveau de la refonte du curriculum, au niveau du système en Haïti. Le consortium LOMS qui est Laval, Ottawa, Moncton et Sherbrooke, s'intéressait surtout à la formation des formateurs, aux professeures et aux professeurs universitaires qui forment les futures enseignantes et les futurs enseignants. Vous pouvez comprendre qu'Haïti reçoit des demandes de tout bord, tout côté, et étant donné l'ampleur de la problématique en Haïti, le gouvernement voulait voir une concertation avec les universités canadiennes pour regarder le problème de façon beaucoup plus large et d'orchestrer vraiment une démarche de partenariat à long terme. Tout le monde veut voir des résultats immédiats, sauf que le problème est assez grave qu'il faut vraiment le cerner et procéder de façon systématique pour essayer d'arriver à des initiatives qui vont avoir un effet à court terme et à long terme.

**Président d'assemblée** : Merci pour cette précision.

**Albert** : Je suis vice-recteur au Campus d'Edmundston. À la suite des questions qui ont été posées, j'ai pensé que ça valait la peine que j'intervienne pour ne pas qu'il y ait de confusion. Moi aussi, je fais partie de l'Équipe de direction de l'Université. Je pense que c'est important de comprendre les rôles de tout le monde. Moi aussi, je veux féliciter madame Lord pour le travail qui est fait au niveau des affaires étudiantes. Je veux aussi que les gens comprennent que tout le monde en retire des bénéfices quand on a des initiatives réseau et que l'on travaille ensemble. Le rôle que madame Lord joue est extrêmement important et ça renforce les choses. Il ne faut pas oublier que, sur les campus, il y a une structure en place dans laquelle on s'occupe du recrutement et des affaires étudiantes et, au jour le jour, l'on a une équipe de direction. Je ne voudrais pas qu'il y ait de confusion, que l'on pense qu'un vice-recteur réseau s'occupe de tous les détails des trois campus. Je pourrais donner un autre exemple. Au niveau du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines et des réseaux, on parle de budget. Mais, dans les campus aussi nous avons notre structure dans laquelle nous implantons évidemment ce qui se passe au niveau du réseau. Nous avons aussi la capacité de décider de faire des choses. À cause des questions posées, je pensais que c'était important de pouvoir clarifier ça aussi.

**Président d'assemblée** : Je remercie madame Lord.

**VRAEI** : Merci beaucoup.

Dîner de 12 h 30 à 13 h 20.

## 12. **NOMINATIONS**

Voir le Document I, p. 1-9

### 12.1 **Bureau de direction du Sénat académique**

**R : 12-SAC-120824**

Mise en candidature :

Marie-Noëlle Ryan

Proposée par Émilie Urbain

**Marie-Noëlle Ryan** est élue membre du Bureau de direction du Sénat académique.

### 12.2 **Comité conjoint de la planification**

**R : 13-SAC-120824**

Mise en candidature :

Étienne Dako

Proposé par Marie-Noëlle Ryan

**Étienne Dako** est élu membre du Comité conjoint de la planification.

### 12.3 Comité d'appel du Sénat académique

#### Doyenne ou doyen

**R : 14-SAC-120824**

Mise en candidature :

Paul-Émile Bourque                      Proposé par Natalie Carrier

**Paul-Émile Bourque** est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

#### Professeure ou professeur suppléant

**R : 15-SAC-120824**

Mise en candidature :

Sébastien Deschênes                      Proposé par Gaston LeBlanc

**Sébastien Deschênes** est élu membre suppléant du Comité d'appel du Sénat académique.

#### Doyenne ou doyen suppléant

**R : 16-SAC-120824**

Mises en candidature :

Odette Snow                                  Proposée par Patrick Maltais  
(Celle-ci refuse)

Sid-Ahmed Selouani                      Proposé par Neil Boucher

**Sid-Ahmed Selouani** est élu membre suppléant du Comité d'appel du Sénat académique.

### 12.4 Comité d'attestation d'études

#### Membres

**R : 17-SAC-120824**

Mise en candidature :

Denis Roy                                      Proposé par Odette Snow

**Denis Roy** est élu membre du Comité d'attestation d'études.

#### Membre suppléant

**R : 18-SAC-120824**

Mises en candidature :

Natalie Carrier                              Proposée par Neil Boucher  
(Celle-ci refuse)

Sébastien Deschênes                      Proposé par Gaston LeBlanc

**Sébastien Deschênes** est élu membre suppléant du Comité d'attestation d'études.

### 12.5 Comité de sélection des grades honorifiques

**R : 19-SAC-120824**

Mise en candidature :

Luc Frenette

Proposé par Jacques Paul-Couturier

**Luc Frenette** est élu membre du Comité de sélection des grades honorifiques.

### 12.6 Comité des programmes

**R : 20-SAC-120824**

Mises en candidature :

Céline Surette

Proposée par Omer Chouinard

Katherine Guérard  
(Celle-ci refuse)

Proposée par Patrick Maltais

Blanca Navarro-Pardiñas  
(Celle-ci refuse)

Proposée par Marie-Noëlle Ryan

Katherine Gravel

Proposée par Omer Chouinard

Yahia Djaoued  
(Celui-ci refuse)

Proposé par Neil Boucher

**Céline Surette** et **Katherine Gravel** sont élues membres du Comité des programmes.

### 12.7 Conseil de la langue française

**Blain** : J'avais entrepris des démarches auprès de Lise Rodrigue, mais il n'y a pas eu de suite à ces démarches. Pour le moment, je n'ai pas de nom à proposer. J'ajouterais que non seulement la personne n'a pas besoin d'être au Sénat académique alors ça c'est un des critères, mais aussi cette personne n'a pas besoin d'être professeure ou professeur de langue parce que la langue française ça concerne tout le monde et en ce moment le Conseil de la langue française est à revoir les normes linguistiques, c'est-à-dire la façon dont on corrige la qualité des travaux écrits des étudiantes et des étudiants. À cause des travaux qui sont en cours, ce serait même important que l'on ait une professeure ou un professeur qui ne soit pas un spécialiste de la langue. Alors, je vous invite, si vous connaissez des gens à qui le dossier tient à cœur, même si ce ne sont pas des linguistes, ils seraient les bienvenus. Donc, pour Moncton je n'ai personne à proposer.

**Président d'assemblée** : J'ai juste une interrogation ici. Ça dit : « personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Moncton ». Ça donne l'impression que cette personne est déjà nommée pour promouvoir la langue française au Campus de Moncton et qu'elle est nommée d'office au Conseil. Y a-t-il une personne qui est nommée pour promouvoir la langue française? Il faudrait peut-être revoir ça, on dirait que ça dit le contraire de ce que c'est. Si je comprends bien, on la nomme, puis elle devient promotrice sur le Campus.

**Couturier** : Monsieur le président d'assemblée, pour le Campus d'Edmundston, la situation est la même; la personne qui était responsable de la promotion de la langue française a quitté l'Université de Moncton cet été. Dans les prochains jours, je vais entreprendre le processus pour trouver une remplaçante ou un remplaçant en consultant, bien entendu, la communauté universitaire. Pour la prochaine réunion du Sénat académique, elle aura été désignée. Alors, je suppose que, à ce moment-là, son nom sera proposé ici et qu'elle sera élue.

**Président d'assemblée** : Si je comprends bien, les deux postes seront à combler à la prochaine réunion du Sénat académique.

### 13. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document J, p. 1-27

#### 13.1 Modifications au règlement universitaire 4.3 (Dates limites d'admission)

**Registraire** : J'attire l'attention du Sénat académique à la page 3 du rapport du Comité des programmes. Tout en haut de la page, vous allez voir la proposition du Comité des programmes qui se lit comme suit : « que le Sénat académique adopte le règlement 4.3, dates limites d'admission ». Puisque je ne suis pas membre du Sénat académique, il faut chercher quelqu'un pour appuyer cette proposition.

**R : 21-SAC-120824**

Neil Boucher, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

*« Que le Sénat académique adopte le règlement 4.3 (Dates limites d'admission) tel qu'il a été modifié. »*

**Registraire** : Pour vous rafraîchir un peu la mémoire, c'est un règlement que nous avons vu pour la première fois au dernier Sénat académique. Nous avons décidé de le retourner au Comité des programmes pour revoir l'article 4.3.3, parce que cet article faisait référence au permis d'étude d'une étudiante ou d'un étudiant international. Il y avait un certain inconfort du fait que l'on semblait, dans le règlement, s'engager, si l'étudiante ou l'étudiant soumettait une demande à l'Université à temps, à ce qu'il obtienne son permis d'étude. Évidemment, l'Université de Moncton n'étant pas garante des permis d'étude, ce règlement créait problème. Alors, nous avons ramené le règlement au Comité des programmes et fait des modifications en conséquence. À la page 5 du rapport, vous voyez le nouveau règlement proposé. Dans la colonne de gauche, c'est le règlement actuel; dans celle du centre, c'est le règlement que vous avez vu le 4 mai dernier et dans celle de droite, c'est le règlement qui est maintenant proposé. À la page 5, il n'y a rien de modifié par rapport à ce que vous avez vu le 4 mai. Si vous allez à la page 6, vous allez voir que le Comité des programmes, en plus de faire la modification qui était recommandée par le Sénat académique, c'est-à-dire sur l'article 4.3.3, et j'y reviendrai, a aussi fait quelques modifications sémantiques. Entre autres, au paragraphe qui est en gras, tout en haut, vous voyez que l'on a remplacé le mot « suggère » par « recommande ». C'est tout simplement que l'on trouvait que le mot « suggère » était un peu trop comment dire, je ne veux pas dire mou, mais c'est peut-être une bonne expression. On préférerait que ce soit un peu plus fort, que l'on recommande véritablement à toute candidate ou à tout candidat de faire sa demande d'admission dans les meilleurs délais. Ensuite, je voudrais aussi attirer votre attention sur une modification que je voudrais suggérer séance tenante. Cette modification n'est venue à mon attention qu'hier. Dans l'intitulé de l'article 4.3.1.1, dans la colonne de gauche, on dit candidate ou candidat résident au Canada. Cette expression-là, en réalité, n'est pas tout à fait correcte. Normalement, de un, on n'utilise pas le participe passé comme ça dans nos règlements et, de deux, ce n'est pas tout à fait ce que l'on veut dire. Ce qui est important ici, c'est d'invoquer le statut de l'étudiante ou de l'étudiant. On préférerait que ces mots soient remplacés par citoyenne canadienne, citoyen canadien, résidente permanente et résident permanent du Canada. Nous changeons donc l'appellation pour que ce soit clair que nous parlons de gens qui sont soit citoyens ou résidents permanents du Canada. C'est à partir de ce moment-là que nous considérons que la candidature vient du Canada. Ça implique aussi que dans le texte du règlement, plutôt que dire résident « au » on remplace par « du », une demande de candidat du Canada. De cette façon-là, on cible le statut de la personne et non pas le fait qu'elle est physiquement présente au Canada, ce qui est un cas tout à fait différent. Il s'agit d'une modification qui, si le proposeur et l'appuyeur sont d'accord, pourrait être faite séance tenante au règlement 4.3.1.1.

Pour le reste, je vous amène tout de suite à la page 7, vous remarquerez dans la colonne du centre, le fameux article 4.3.3 qui était boiteux la dernière fois, il faisait référence au permis d'étude. Ce règlement a été modifié (on a enlevé toute référence au permis d'étude) et il a été ramené ailleurs pour qu'il soit dans une séquence plus logique dans les règlements qui portent sur les demandes d'admission au programme non contingenté. Vous le retrouverez maintenant à la colonne de gauche à la page 6 sous 4.3.1.2, pour candidate ou candidat de l'international. Il se trouve tout simplement là comme il était avant avec le retrait de la référence au permis d'étude. Le reste du règlement que vous voyez en haut de la page 7, dans la colonne de gauche, c'est 4.3.1.3. Une partie de l'article sur le

### 13.1 Modifications au règlement universitaire 4.3 (Dates limites d'admission) (suite)

refus ou le rejet de l'admission a été ramenée là pour être certain qu'il s'applique à l'ensemble du règlement 4.3.1 et non seulement à l'un de ses sous-articles. Il faut que ce soit clair que ce pouvoir de refus et de rejet porte sur l'ensemble du règlement et qu'il est applicable dans tous les cas.

Le règlement 4.3.2 est resté inchangé depuis le 4 mai. Est-ce que ceci est véritablement un scénario ou une circonstance qui touche beaucoup d'étudiantes et d'étudiants? Est-ce qu'il y a véritablement beaucoup de demandes d'admission à l'Université de Moncton qui nous viennent après les dates limites? Est-ce que les dates qui sont au règlement sont véritablement problématiques? Pour répondre à ça, nous avons fait une analyse à partir des statistiques d'effectifs étudiants. Ce que ça nous révèle, c'est que bon an, mal an, à l'Université de Moncton, c'est à peu près 40 % des demandes d'admission qui arrivent après les dates limites. À l'international, c'est presque 80 %. Alors vous pouvez voir la marge dans laquelle nous jouons. En fait, c'est que le règlement, comme il est actuellement, est très loin de la réalité. Les dates limites qui sont au règlement sont en réalité tout à fait irréalistes. La réalité à l'Université de Moncton, c'est que la véritable date limite, c'est le jour où nous ne sommes plus capables de traiter le dossier à temps. C'est ça la véritable date limite chez nous. C'est pourquoi nous proposons un règlement qui nous rapproche de la réalité. Autrement, le règlement actuel fait en sorte que chaque fois que moi et mes collègues de Shippagan et d'Edmundston acceptons une demande d'admission, dans 40 % des cas après les dates limites, nous enfreignons le règlement. Vous le savez comme moi, les registraires sont des gens qui aiment respecter les règlements et cela nous crée, je pense que je ne me trompe pas, non seulement un malaise, mais un problème sérieux. Souvent à l'international, lorsque l'on rencontre l'étudiante ou l'étudiant pour la première fois, c'est bien après le 1<sup>er</sup> février. Les foires de recrutement à l'international sont presque toutes au mois de mai, après nos dates limites. On doit commencer notre relation avec l'étudiante ou l'étudiant en lui disant de ne pas respecter la date limite. Ensuite, quand on la ou le reçoit à Moncton, on commence par lui dire que les règlements et les dates sont importants à l'Université. C'est un double discours que l'on ne veut pas tenir auprès de l'étudiante et de l'étudiant en autant que possible, mais c'est la situation dans laquelle on se trouve.

L'autre commentaire important, c'était que les nouvelles dates que nous proposons étaient trop tardives pour les étudiantes et les étudiants internationaux et que les ambassades canadiennes à l'étranger seraient incapables de traiter les demandes dans les délais inscrits aux règlements. Vérification faite, preuve écrite à l'appui, toutes les ambassades canadiennes en Afrique nous ont confirmé qu'elles sont tout à fait capables de traiter les demandes dans les délais qui sont aux règlements. J'aimerais aussi rappeler au Sénat académique que c'est un règlement du premier cycle, qui ne traite que des programmes de premier cycle, et que dans ces cas, les demandes d'admission sont presque entièrement réglées au Registrariat. C'est une petite fraction qui est envoyée pour étude en faculté. Les cycles supérieurs vont tous en faculté et les programmes contingentés vont presque tous en faculté. Il y en a un qui, dorénavant, n'y va plus, c'est science infirmière et la fraction de ceux qui vont en faculté a été très petite. Normalement, une demande d'admission ordinaire qui est en ordre quand elle arrive au Registrariat est réglée, dans le pire des cas, dans les deux semaines. C'est vraiment le pire des cas, quand on est débordé. L'étudiante ou l'étudiant qui, de l'international, nous soumettrait une demande au début du mois de juin, a sa réponse dans une question de jours et tout à fait dans les délais. Il y a des ambassades qui nous ont même confirmé qu'à la mi-août, c'est encore possible. Alors les délais sont tout à fait raisonnables. Que fait le règlement tel que nous le proposons? Il dit que, dorénavant, il y a des dates normales de soumission d'une demande d'admission à l'Université de Moncton : début juin pour l'international, début août pour les Canadiennes et les Canadiens. Ensuite, il crée une période durant laquelle l'Université peut interpréter sa capacité de traiter la demande dans les délais. Tant et aussi longtemps que nous sommes capables de traiter les documents dans les délais, c'est à nous de juger si nous pouvons les recevoir ou non. Je vous rappellerai qu'ici, à l'Université, nous n'avons pas l'habitude de refuser des étudiantes et des étudiants admissibles. Ce n'est pas dans nos habitudes pour des raisons très évidentes. L'Université n'est pas en situation de rejeter ou de refouler des étudiantes ou des étudiants qui sont qualifiés et qui veulent venir à l'Université de Moncton. Le règlement dit aussi qu'il y a une date absolue, butoir et infranchissable qui est celle du retrait sans mention au dossier. On se rend rarement là. Dans la réalité, on respecte presque toujours cette date. Cependant, il arrive que des étudiantes et des étudiants se présentent quelques jours avant cette date, des

### 13.1 Modifications au règlement universitaire 4.3 (Dates limites d'admission) (suite)

étudiantes ou des étudiants canadiens qui ont un dossier entièrement ficelé. Je peux vous dire que pas plus tard que quelques jours passés, j'ai reçu tout un groupe d'étudiantes et d'étudiants qui avaient fait une première année d'études à l'Université d'Ottawa, qui étaient réadmis à Ottawa cette année, mais qui, à la dernière minute, avaient décidé qu'il ne voulait pas retourner à Ottawa. Il voulait venir à Moncton. C'était bien après les dates limites, mais je ne l'ai pas refusé.

**Président d'assemblée** : Vous avez fait prévaloir votre point, mais est-ce au sujet de 4.3.7 ça?

**Registraire** : Non, c'est à propos du règlement 4.3. C'est là où nous en sommes avec le règlement 4.3. Le règlement a été vu une première fois, est retourné au Comité des programmes et a été recommandé une seconde fois avec les modifications que j'ai mentionnées.

**Président d'assemblée** : Par rapport à 4.3.7, je ne vois pas ce qu'est le changement que vous proposez. Ça donne exactement la même chose. Quel est le changement?

**Registraire** : Le règlement 4.3.7 devient 4.3.4. La seule chose qui change c'est « pourront être ». Alors, plutôt de dire que les admissions tardives « seront considérées », on dit que les admissions tardives « pourront être considérées ».

**Président d'assemblée** : Mais, ça dit exactement la même chose.

**Registraire** : Je sais que, au Comité des programmes, l'on voulait absolument ajouter cette notion de conditionnel « pourront être considérés ».

**Président d'assemblée** : Ce n'est pas le conditionnel; « pourront », c'est le futur. Vous dites exactement la même chose. Vous voulez dire « pourraient » peut-être. Est-ce que c'est ça que vous voulez?

**Registraire** : Moi, ça me va, « pourraient être ». Il y avait un certain inconfort avec l'idée que les demandes tardives « seront considérées seulement jusqu'à... » On ne voulait pas que, dans le règlement, l'on ait un sentiment que, jusqu'à l'absolue date limite, toutes les demandes seront considérées. C'est là que l'on voulait faire la différence.

**Président d'assemblée** : Je comprends votre préoccupation. C'est juste que la formulation ne dit pas ce que vous souhaitez.

**Registraire** : Donc, on préférerait « pourraient ».

**Président d'assemblée** : Si c'est ça que vous voulez, c'est déjà fait.

**Registraire** : Admissions tardives « pourraient être considérées », oui ça dit ce que ça veut dire.

**Président d'assemblée** : Ce n'est pas, disons, conforme au style législatif, mais ça dit au moins autre chose.

**Registraire** : OK.

**Président d'assemblée** : Là, je vais revenir sur votre changement.

**Registraire** : À 4.3.1.1.

**Président d'assemblée** : La proposition qui a été faite l'a été à la base du texte imprimé. Est-ce que, sénateur Boucher, vous avez des problèmes à changer votre proposition?

**VRER** : Non, monsieur le président d'assemblée. En tant que proposeur, je suis d'accord avec les changements parce que, en fin de compte, ils ne changent pas l'esprit, mais ne font que clarifier certaines choses qui pourraient peut-être être ambiguës. En tant que proposeur, je suis d'accord.

13.1 **Modifications au règlement universitaire 4.3 (Dates limites d'admission)** (suite)

**Président d'assemblée** : Qui avait appuyé cette proposition?

**Secrétaire générale** : Monsieur Adégbidi.

**Adégbidi** : Bien sûr, j'appuie.

**Président d'assemblée** : Vous appuyez toujours. La proposition qui est sur la table est celle qui a été rectifiée par monsieur Robichaud concernant le point 4.3.1.1. Vous avez compris que candidate et candidat résident au Canada, c'est remplacé par citoyenne canadienne ou citoyen canadien et résidente canadienne ou résident canadien.

**Registraire** : Permanent.

**Président d'assemblée** : C'est permanent canadien?

**Blain** : C'est un statut, c'est le statut de résidence.

**Président d'assemblée** : Donc, ce n'est pas le mot canadien qui va là, c'est résident permanent.

**Blain** : C'est un statut.

**Président d'assemblée** : Je veux juste savoir ce qu'est le libellé de la proposition pour que l'on s'entende.

**Registraire** : On devrait dire résidente permanente ou résident permanent du Canada.

**Président d'assemblée** : On parle du titre, le titre de 4.3.1.1 va s'appeler comment?

**Registraire** : Citoyenne canadienne ou citoyen canadien, résidente permanente ou résident permanent du Canada.

**Secrétaire générale** : OK, est-ce qu'il y a une virgule?

**Registraire** : Il y a une virgule, c'est ça, il y a une virgule.

**Président d'assemblée** : Bon ça, c'est l'intitulé.

**Registraire** : Oui, et dans le texte on remplace résident « au » par « du ».

**Président d'assemblée** : Donc, ce sont les demandes d'admission à un programme non contingenté venant des citoyennes canadiennes ou citoyens canadiens, résidentes ou résidents permanents du Canada. Encore une fois on va répéter la proposition parce que c'est important.

**Secrétaire générale** : Les demandes d'admission à un programme non contingenté venant d'une citoyenne canadienne ou d'un citoyen canadien, d'une résidente permanente ou d'un résident permanent du Canada sont normalement présentées au plus tard le 1<sup>er</sup> août, etc.

**Président d'assemblée** : Je crois qu'il faudrait mettre un « ou » me semble après citoyen canadien ou citoyenne canadienne.

**Registraire** : Ou résident.

**Président d'assemblée** : Ou résident.

**Secrétaire générale** : OK, on remplace la virgule par « ou ».

**Dako** : Je ne suis pas certain que je comprends très bien. J'ai juste une question d'éclaircissement. Le paragraphe 4.3.1.1. concerne seulement les résidents permanents et les citoyens canadiens?

### 13.1 Modifications au règlement universitaire 4.3 (Dates limites d'admission) (suite)

**Registraire** : C'est ça.

**Dako** : Pour ce qui est d'une étudiante ou d'un étudiant international qui était dans une autre université canadienne et qui veut s'inscrire à l'Université de Moncton, est-ce qu'elle ou il sera obligé d'attendre le 15 juin pour faire sa demande?

**Registraire** : Oui. L'étudiante ou l'étudiant qui est déjà au Canada sous un permis d'études et qui fait une demande d'admission à l'Université de Moncton est une étudiante ou un étudiant international et tombe dans les délais de l'étudiante ou de l'étudiant international. Souvent, l'étudiante ou l'étudiant aura besoin de soit modifier, soit renouveler son permis d'études. Il y a peut-être aussi un délai pour lui, mais il tomberait sous le 4.3.1.2.

**Président d'assemblée** : Voyez-vous un problème avec ça, monsieur Dako?

**Dako** : Mon problème, c'est que l'on risque de perdre des étudiantes et des étudiants qui changeraient d'idée, comme dans le cas des étudiantes et des étudiants qui viennent de l'Université d'Ottawa qui sont arrivés après le délai et que vous avez acceptés. Admettons que ces étudiantes et ces étudiants faisaient une demande dans leur université et qu'elles ou ils ont décidé de venir à l'Université de Moncton, on ne pourra pas les prendre parce qu'elles ou ils ont dépassé le délai du 15 juin?

**Registraire** : En réalité, ce qu'il faut comprendre, c'est que le règlement n'est plus tout à fait écrit comme il l'était avant. La date limite du 15 juin, c'est la date normale de soumission d'une demande d'admission. Ce n'est pas une date butoir. Ce qui arrive, c'est que, avant le 15 juin, on garantit plus ou moins à l'étudiante et à l'étudiant que l'on pourra traiter sa demande dans les délais pour l'admission à la session. Après le 15 juin, ça devient une décision à prendre en fonction de notre capacité de traiter la demande dans le temps. L'étudiante ou l'étudiant de l'international qui est déjà au Canada, qui a déjà un permis d'études, qui a déjà des documents en place, et qui nous arrive après le 15 juin, si l'on peut traiter rapidement son dossier, il est admis sans problème.

**Pardiñas** : C'était la même intervention que le sénateur Dako. Je voulais voir s'il y avait une différence entre les étudiantes et les étudiants qui résident déjà comme étudiantes ou étudiants parce que la procédure est quand même plus facile. Quand on reçoit un permis d'études pour une université, après, si l'on décide de changer d'université, on a juste à modifier le permis et changer d'université. C'est plus simple que pour celles et ceux qui sont à l'international.

**Registraire** : Exactement, et ça fait partie de la dynamique d'interprétation dans notre capacité de traiter le dossier à temps parce que l'étudiante ou l'étudiant est déjà au Canada. Évidemment, il y a probablement un certain nombre de processus qui sont court-circuités et là, on peut le traiter assez rapidement. Ça nous arrive de temps en temps. Dans ce cas, nous évaluons notre capacité de traiter le dossier dans les délais; si les délais sont plus courts, ça nous donne cette capacité-là. Donc oui, ça fait partie de l'équation.

**Ryan** : C'est juste une question comme ça par rapport à 4.3 la générale. L'Université recommande à toute candidate et tout candidat à un programme d'études de faire la demande dans les meilleurs délais. Je me demande s'il ne serait pas à propos d'ajouter peut-être un petit quelque chose ici, juste pour leur montrer que ça aiderait à la réussite de l'admission. Quelque chose du genre : « afin d'avoir les meilleures chances ou d'avoir les meilleures garanties de réussite de l'admission... » C'est juste une suggestion.

**Registraire** : Merci, c'est noté. Voulez-vous que je réponde à ça? En réalité, on ne pourrait pas inscrire dans le règlement une question de probabilité des réussites de l'admission parce que là, on risque de promettre des choses que l'on ne pourrait pas livrer. La probabilité du succès est en grande partie fonction de la qualité du dossier.

**Président d'assemblée** : Je pense, madame Ryan, que ce serait peut-être un peu risqué.

**Registraire** : Je comprends l'idée, mais je ne crois pas que l'on puisse l'écrire dans le règlement.

13.1 **Modifications au règlement universitaire 4.3 (Dates limites d'admission)** (suite)

**Couturier** : Une question d'éclaircissement. Cette proposition de modification a été présentée au Sénat académique au mois de mai dernier en prévision d'une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet. Ma question est de savoir si, dans ce cas-ci, ce sont les règles habituelles qui s'appliquent et que ce qui est adopté aujourd'hui sera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013. C'est bel et bien ça l'intention?

**Registraire** : Oui.

**Couturier** : Merci.

**Président d'assemblée** : Merci. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention à moins que quelqu'un demande que l'on relise, je crois que l'on a passé assez de temps pour être sûr que l'on a les mots qu'il fallait.

Vote sur R21                                  Pour 30                                  Non 1                                  ADOPTÉE

13.2 **Ajustements des crédits de niveau 3000 et 4000 de mineures reconfigurées (mineure en sociologie et mineure en philosophie)**

**Mineure en sociologie**

**R : 22-SAC-120824**

Lisa Roy, appuyée par Lise Dubois, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la modification proposée au programme reconfiguré de Mineure en sociologie. »*

**L. Roy** : Lors de la réunion du Sénat académique du 9 mars 2012, nous avons accepté la création d'une ligne directrice afin que, dorénavant, tous les programmes de mineure comptent 9 crédits de cours ayant des sigles 3000, 4000 ou 5000 dans la discipline. C'est pour se conformer à cette nouvelle ligne directrice que l'UARD de sociologie s'est penché sur cette question. Si vous allez à la page 14, vous verrez que la modification consiste en l'ajout de la phrase suivante : « dans les cours à option, choisir 18 crédits parmi la liste des cours à option suivants dont au moins 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 ».

Vote sur R22                                  unanime                                  ADOPTÉE

**Mineure en philosophie**

**R : 23-SAC-120824**

Lisa Roy, appuyée par Shawn Beaulieu, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la modification proposée au programme reconfiguré de Mineure en philosophie. »*

**L. Roy** : Pour les mêmes raisons que vous verrez à la page 23 : « choisir 12 crédits parmi les cours à option en philosophie, dont 9 crédits de niveau 3000 ou 4000 ».

**Carrier** : Je ne comprends pas pourquoi les dates dans le haut des documents sont de 2009.

**L. Roy** : J'imagine que c'est parce que c'était à ce moment-là que la reconfiguration des programmes avait été proposée. On a utilisé le document en copier/coller et l'on n'a pas modifié la date.

**Président d'assemblée** : Vous parlez de la page 23, madame Carrier?

**Carrier** : Oui.

**Président d'assemblée** : On peut peut-être supprimer la date. Madame Roy, pourrait-on supprimer la date?

13.2 **Ajustements des crédits de niveau 3000 et 4000 de mineures reconfigurées (mineure en sociologie et mineure en philosophie) (suite)**

**L. Roy** : Bien, cela a été adopté au Conseil de la faculté le 14 mai 2012.

**Carrier** : C'est à deux endroits, à la page 14 puis à la page 23.

**VRER** : Est-ce que l'on ne devrait pas utiliser la date à laquelle le Conseil de la faculté l'a acceptée? Que l'on mette le 14 mai 2012.

**Président d'assemblée** : Est-ce que vous êtes d'accord avec ça, madame Roy?

**L. Roy** : Je suis tout à fait d'accord avec ça.

**Président d'assemblée** : Oui. Y a-t-il des oppositions à ça? On va remplacer la date par le 14 mai 2012 aux deux endroits.

**L. Roy** : Oui.

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

13.3 **Résolutions transmises à titre d'information**

**Secrétaire générale** : À la dernière page du rapport du Comité des programmes, on retrouve les résolutions transmises à titre d'information. Vous trouverez dans la création des cours que six nouveaux cours ont été créés à la Faculté de droit; vous avez là les sigles et les titres. Il y a eu aussi plusieurs abolitions de cours. En sciences, on retrouve douze cours abolis en biologie, chimie, statistique et physique. À la Faculté de droit, cinq cours ont été abolis, des cours qui n'avaient pas été donnés depuis de nombreuses années et pour lesquels la participation avait diminué au fil des années. Aussi, on retrouvera à la Faculté de droit l'abolition du sigle DRMD. Ça, c'est le droit médiatisé et toute la banque de cours de droit médiatisé. Si j'ai bien compris, on abolit le sigle, on abolit la banque. Et enfin, en biologie, cinq cours du sigle 6000 ont été abolis.

14. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC DE L'ABPPUM SUR LE PROCESSUS D'ÉLECTION AU SÉNAT ACADÉMIQUE**

Voir le Document K, p. 1-6

**Charron** : Dans un premier temps, j'ai fait des photocopies. Je vais présenter un PowerPoint qui a été préparé par Julie Marcoux, une bibliothécaire de la Bibliothèque Champlain, et j'ai aussi préparé, au cas où vous aimeriez peut-être griffonner, une photocopie du PowerPoint. Je ne sais pas si j'ai assez de copies pour tout le monde. Peut-être que vous pourriez les partager si jamais vous jugez utile d'en avoir. Est-ce que je peux avoir mon « pouvoir du point », mon PowerPoint? Je ne sais pas si Sébastien est là. Ce ne sera pas long, mais c'est assez complexe comme présentation, je crois. Si vous avez bien lu les documents, vous connaissez bien les Statuts et règlements et la Convention collective, ce sera bien facile. Il reste que, comme on le sait très bien, ce n'est pas tout le monde qui connaît très bien en détail les Statuts et règlements et la Convention collective. Voici le premier document. Il me fait plaisir, au nom de l'ABPPUM, de vous présenter, chers collègues, sénatrices et sénateurs, un résumé du rapport qui provient du Comité *ad hoc* de l'ABPPUM du Campus de Moncton. C'est concernant le processus d'élection au Sénat académique. Ce rapport a été présenté et adopté par le Conseil d'administration de l'ABPPUM le 20 avril dernier. Ça, je le souligne, c'est très important. Le document que je vous présente a été présenté au C.A. de l'ABPPUM. C'était le but, mais les recommandations visent l'ABPPUM, elle ne vise pas nécessairement des membres du Sénat académique. Je vous répète, afin d'éviter toute confusion, que ce document est présenté seulement à titre d'information. Alors, il présente simplement une mise à jour des procédures d'élection au Sénat académique concernant surtout la constituante de l'Université de Moncton, Campus Moncton. Je me demande, madame Castonguay, si l'on devait peut-être faire une petite mise au point tout de suite concernant ce dont on avait discuté ce matin ou aimeriez-vous qu'on le fasse un peu plus tard? À l'heure du midi, nous avons eu une conversation, madame Castonguay et moi, pour aider chacune et chacun à bien comprendre le but de la présentation d'aujourd'hui.

#### 14. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* DE L'ABPPUM SUR LE PROCESSUS D'ÉLECTION AU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

**Secrétaire générale** : C'est vrai que l'on a eu une bonne conversation à midi sur tous les documents qui touchent la question du processus d'élection. Honnêtement, je préférerais que madame Charron fasse ses présentations et, par la suite, on aura peut-être une proposition à faire au Sénat académique.

**Charron** : Parfait, alors merci beaucoup. Au Sénat académique, vous savez qu'il y a plusieurs personnes qui sont sénatrices et sénateurs. Il y en a 42, aujourd'hui, nous nous arrêtons sur les 14 membres élus par le personnel enseignant de la constituante de Moncton. Alors, tout le monde sait que, à Moncton, il y a 14 membres du personnel enseignant qui sont élus. Parmi ces 14, vous en avez deux qui sont élus dans la catégorie « générale ». Pour donner un exemple concret, la sénatrice Katherine Guérard, qui est en face de moi, et moi-même, Danielle Charron, sommes élues dans la catégorie générale. Douze autres professeures et professeurs proviennent des facultés et sont élus de façon proportionnelle tel que cela est inscrit dans la Charte de l'Université de Moncton. Il y a également deux directrices ou directeurs d'école et ça, je pense que c'est clair pour tout le monde. Le Comité qui a travaillé à ce rapport était formé de Carole Tranchant de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales, de Marie-Noëlle Ryan de la philosophie et d'Érick Bataller qui est un chargé de cours de l'unité II. Il y avait Julie Marcoux qui a beaucoup travaillé sur ce document et qui a même préparé ce PowerPoint. Le mandat qu'avait reçu le Comité était triple, si l'on peut dire.

Premièrement, la possibilité pour les membres de l'unité II (quand on parle de l'unité II, ce sont les chargées et les chargés de cours ainsi que les monitrices et les moniteurs cliniques) de voter pour élire des membres du Sénat académique.

Deuxièmement, l'éligibilité des membres de l'unité II et des bibliothécaires à un siège au Sénat académique. Vous me permettrez de dire que nous avons déjà eu une bibliothécaire au Sénat académique, mais cela ne fait pas partie de nos Statuts et règlements et c'est vers ça que nous tendons. Nous voudrions que ce soit intégré dans notre façon de procéder afin d'avoir une ou un bibliothécaire qui représenterait les trois campus au Sénat académique.

Troisièmement, la représentativité des membres de l'unité II et des bibliothécaires au Sénat académique. C'est le mandat sur lequel se sont penchés nos collègues. À titre de vice-présidente interne du syndicat de l'ABPPUM du Campus Moncton, j'ai agi simplement à titre d'agente de liaison si l'on peut dire. J'ai participé un peu aux réunions, mais ce sont surtout les membres du Comité que je viens de vous présenter qui ont élaboré le document.

- ▶ Possibilité pour les membres de l'unité II de voter pour élire des membres au Sénat académique.

Recommandation 1 : permettre aux membres de l'unité II de participer à l'élection au Sénat académique des membres de l'ABPPUM comme peuvent le faire les membres de l'unité I.

- ▶ Éligibilité des membres de l'unité II et des bibliothécaires à un siège au Sénat académique.

Recommandation 2 : reconnaître que, en principe, les membres de l'unité II devraient pouvoir poser leur candidature à un siège au Sénat académique pour un mandat de trois ans aux conditions suivantes (nous avons suggéré des conditions, mais c'est sûr que tout cela sera à discuter) : 1) détenir au moins le diplôme de maîtrise; 2) avoir cumulé un certain nombre de crédits d'enseignement (le nombre est à préciser); et 3) participer naturellement à la vie départementale ou à la vie facultaire.

Recommandation 3 : reconnaître que, en principe, les bibliothécaires devraient pouvoir poser leur candidature à un siège au Sénat académique pour un mandat de trois ans comme le font leurs collègues de l'unité I (vous savez que dans l'unité I, nous avons des professeures et des professeurs et nous avons aussi les bibliothécaires).

#### 14. RAPPORT DU COMITÉ *AD HOC* DE L'ABPPUM SUR LE PROCESSUS D'ÉLECTION AU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

- Représentativité des membres de l'unité II et des bibliothécaires au Sénat académique.

Recommandation 4 : négocier pour obtenir un nouveau siège d'un mandat de trois ans au Sénat académique, réservé aux membres de l'unité II, mais pour lequel peuvent voter les membres de l'unité I et ceux de l'unité II.

Recommandation 5 : transformer un siège de la catégorie générale parmi les 14 sièges disponibles (comme j'ai dit tout à l'heure, nous avons deux sièges de catégorie générale), alors transformer un des sièges de la catégorie générale pour le personnel enseignant du Campus de Moncton en siège facultaire de bibliothécaires, réservé aux bibliothécaires du Campus de Moncton et pour lequel peuvent voter les membres de l'unité I et de l'unité II. Il y a eu discussion à ce sujet et l'on avait décidé, selon mon bon souvenir, que ce n'était pas seulement les bibliothécaires du Campus de Moncton, mais ça regroupait aussi Shippagan et Edmundston, mais c'était un siège pour une ou un bibliothécaire.

Recommandation 6 : pour chaque recommandation adoptée, mettre à jour les sections appropriées du coutumier de l'ABPPUM. Pour le coutumier, c'est facile, mais c'est au chapitre 4 des Statuts et règlements de l'Université de Moncton que ça devient beaucoup plus exigeant, semble-t-il, selon les conversations que j'ai eues avec les experts.

Les membres de notre Comité ont suggéré une nouvelle composition du Sénat académique. Si vous avez lu le document, vous savez que nous avons de plus en plus de personnel enseignant qui fait partie de l'unité II. Dans cette unité, se trouvent surtout des chargées et des chargés de cours, mais nous avons aussi plusieurs monitrices et moniteurs cliniques. Étant donné qu'il y a une augmentation de ce personnel, nous pensons que, pour des raisons d'équité, ces personnes devraient avoir un siège au Sénat académique. Alors, avec les 14 membres élus par le personnel enseignant de la constituante de Moncton plus un membre de l'unité II, ça donnerait 15 personnes de la constituante de Moncton qui siègeraient au Sénat académique. Nous suggérons, et je le répète, parce que c'est vraiment très important, de laisser un des sièges généraux à une ou un bibliothécaire qui serait intéressé à faire partie du Sénat académique. Si jamais les bibliothécaires ne sont pas intéressés ou ne présentent pas leur candidature, nous, les professeures et les professeurs pourrions reprendre ce poste-là. Alors, ça donnerait 14 membres élus par le personnel enseignant de la constituante de Moncton plus un membre de l'unité II, ce qui donnerait 15 membres. Je sais que l'autre document est encore plus complexe que celui-ci. Peut-être que ce serait bien de demander un comité plénier. Nous devons terminer à 16 h 30 et je sais que l'on pourrait discuter très longuement sur tous les enjeux qui touchent, comme vous le savez très bien, surtout la Charte de l'Université de Moncton. Voilà, c'est où j'en suis dans ma présentation et je continuerai après.

**Président d'assemblée** : C'est comme vous le souhaitez. Si vous voulez un comité plénier, on établit une heure limite et l'avantage, c'est que vous pouvez discuter plus librement. Le désavantage, c'est que ce n'est pas noté au procès-verbal, c'est noté dans un compte-rendu séparé. Donc, c'est à vous de choisir ce que vous voulez. Si vous voulez que les choses soient au procès-verbal, ne demandez pas un comité plénier.

**Charron** : Alors, peut-être que l'on pourrait commencer par une discussion et puis on verra. On pourra s'ajuster, comme je vous l'ai dit. Je sais qu'il y a déjà beaucoup d'interrogations autour de la table et des réactions. Si l'on juge que ça devient trop long, il faudra limiter le temps, je présume. Je veux redire à toutes les sénatrices et tous les sénateurs que ce sont seulement des documents d'information. Je n'ai pas été mandatée pour apporter des décisions ou pour établir des comités. J'ai simplement rempli le mandat que j'avais eu et dont j'avais discuté avec la secrétaire générale. J'aimerais, si vous êtes d'accord, que l'on essaie peut-être de garder les minutes de nos discussions. Je ne demanderai pas tout de suite le comité plénier, mais peut-être que pour l'autre document, ce sera nécessaire d'avoir un comité plénier.

**Président d'assemblée** : Si l'on ne va pas en comité plénier, il n'y a pas de limite de temps, chacun a le droit d'intervenir une fois et de poser toutes les questions qu'il veut. Je ne suis pas autorisé à limiter le temps, si c'est comme ça que vous voulez procéder. Si ça

14. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC DE L'ABPPUM SUR LE PROCESSUS D'ÉLECTION AU SÉNAT ACADÉMIQUE** (suite)

va jusqu'à 16 h 30, ça ira jusqu'à 16 h 30. La salle peut prolonger, mais moi, je ne peux pas. Vous pouvez à tout moment demander que la question soit déposée, c'est une façon de faire cesser le débat, mais c'est à vous de le faire. Donc, madame Charron, vous préférez que l'on continue comme ça en séance délibérante. Je vous rappelle à toutes et tous que vous avez le droit d'intervenir une seule fois pour émettre votre opinion, mais vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez.

**VRER** : Premièrement, j'aimerais féliciter madame Charron pour des documents concis, clairs et pas du tout compliqués. C'est très bien présenté. Merci beaucoup. J'aurais une question à poser et j'aurais un commentaire à faire. Je ne sais pas si la secrétaire générale aurait la réponse à ma question ou s'il y a quelqu'un autour de la table qui aurait la réponse. Le Sénat académique à l'Université de Moncton est composé de deux regroupements de personnes, c'est-à-dire les étudiantes, les étudiants et les employées et les employés de l'Université de Moncton. Il est sûr et certain que les membres de l'unité II ne sont pas des étudiantes ou des étudiants. Ma question, et je la pose en toute innocence parce que je ne connais pas la réponse, est-ce qu'il a été déterminé que les membres de l'unité II étaient bel et bien des employées ou des employés de l'Université de Moncton?

**Président d'assemblée** : C'est à madame Charron que vous posez la question ou à n'importe qui?

**VRER** : N'importe qui peut y répondre.

**Président d'assemblée** : Madame la secrétaire générale vous voulez tenter une réponse?

**Secrétaire générale** : Je vais tenter une réponse. Vous n'êtes pas sans savoir que, en ce moment, des négociations sont en cours sur le plan de la Convention collective des chargées et des chargés de cours. Alors, au-dessus de tout ceci planent des négociations qui sont en cours. La question de définition d'employée ou d'employé n'est pas dans le mandat de négociation à ce moment-ci, à ce que je sache. Toutefois, la question a été soulevée par le sénateur Chiasson à la dernière réunion du Sénat académique, est-ce que l'on parle d'une employée ou d'un employé, d'une employée ou d'un employé à temps partiel, d'une employée ou d'un employé « régulier »? Est-ce que l'on parle d'une employée ou d'un employé qui a une définition autre que celle d'une employée ou d'un employé tel que défini dans la Convention collective de l'ABPPUM? Ce matin, quand je vous ai parlé du mandat du comité *ad hoc*, c'était une des questions qui avaient été soulevées et qui auraient pu être abordées. Est-ce que l'on a une réponse claire, nette et précise? Je ne crois pas. La question se pose et je pense que, aux fins de ce travail, il va falloir y répondre.

**Président d'assemblée** : Ça fait partie de la problématique.

**VRER** : Mon commentaire sur la présentation de madame Charron se rapporte à la page 3 dans la recommandation 2. C'est tout simplement une suggestion que je ferais. C'est au moins de cette façon que les choses me paraissent à moi, mais peut-être que je les interprète mal. Vous avez là des critères pour le choix de personnes de l'unité II qui devraient pouvoir poser leur candidature à un siège au Sénat académique. Vous avez délimité trois critères. La chose, c'est qu'il y a des individus dans l'unité II qui n'ont pas accumulé un certain nombre de crédits d'enseignement. Si elles et ils sont dans l'unité II, mais qu'elles et ils en sont à leur premier cours, elles et ils ne l'ont pas fait. Souvent, ce sont des individus qui viennent sur le Campus pendant trois heures par semaine pour dispenser leur cours, sortent du Campus aussitôt le cours fini, et ne reviennent pas avant la prochaine classe. En réalité, elles et ils ne participent pas à la vie départementale ou à la vie facultaire, ce qui me porte à conclure qu'il y aurait deux catégories de gens à l'intérieur de l'unité II. Ceux qui pourraient et ceux qui ne pourraient pas siéger au Sénat académique.

**Charron** : Je voulais répondre partiellement tout à l'heure à la première question concernant « employée ou employé ». Nous savons que, dans l'unité I, nous sommes des employées ou des employés. Dans l'unité II, ça ne semble pas si clair. Mais la chose sur laquelle je veux attirer votre attention, c'est que c'est pour ça que l'on a parlé d'incongruité,

14. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC DE L'ABPPUM SUR LE PROCESSUS D'ÉLECTION AU SÉNAT ACADÉMIQUE** (suite)

car dans l'article 89.1 des Statuts et règlements de l'Université de Moncton, le corps professoral est défini et les chargées et les chargés de cours sont dans l'article 89.1.

**VRER** : Corps professoral et employées ou employés, ce n'est pas nécessairement la même chose.

**Charron** : Non, mais je vous le disais simplement comme argument, peut-être pour les amener autour de la table. C'était une question difficile et je ne sais pas si la sénatrice Ryan, qui est ici, voudrait ajouter quelque chose parce qu'elle faisait partie de ce Comité. C'est toute la difficulté de déterminer les critères précis à choisir pour permettre la représentativité et s'assurer que les personnes éligibles au Sénat académique soient des personnes intéressées et qui ont le temps aussi d'en connaître le fonctionnement. C'est tout ça que ça comprend. C'est pour ça que l'on essaie d'établir des critères. Comme je le disais, c'est un document d'information et les discussions, les suggestions vont être très bien accueillies.

**VRER** : Peut-être que mon commentaire, c'est de faire une réflexion, de repenser à la situation.

**Charron** : Oui, parfait.

**Beaulieu** : Écoutez, ma question est pour m'éclairer plus qu'autre chose. Quand vous parlez, à la recommandation 4, de négocier pour obtenir un nouveau siège, est-ce que vous pourriez m'éclairer sur le mot « négociateur » ?

**Charron** : Négocier, c'est d'essayer, de part et d'autre, d'obtenir un siège de plus concernant un membre de l'unité II. C'est dans le sens d'essayer. On commence peut-être cette négociation-là aujourd'hui. C'est dans ce sens-là. Je ne sais pas si ça clarifie.

**Beaulieu** : Oui.

**Roberge** : C'est une remarque sur la représentativité des postes. Vous me corrigerez si je fais erreur, mais il y a 14 postes pour représenter les gens de l'unité I. On demande un poste pour représenter les gens de l'unité II et l'on demande un poste de bibliothécaire pour représenter neuf bibliothécaires. Je soupçonne qu'il y a beaucoup plus de personnes par poste dans l'unité I et l'unité II si on les compare à un poste pour neuf bibliothécaires.

**Président d'assemblée** : Vous n'avez pas à répondre à ça, c'était juste un commentaire. Ce n'était pas une question qui vous était posée. Ça va madame Charron ?

**Charron** : Simplement, c'est que nous pensons que les bibliothécaires sont très importants à l'Université de Moncton. Elles et ils apportent un soutien considérable à nos étudiantes et à nos étudiants ainsi qu'aux professeures et aux professeurs. Nous pensons que leur apport au Sénat académique serait vraiment très important. On ne peut pas en nommer une demie alors, on aimerait qu'une personne au moins représente les trois campus. Ça me paraît acceptable comme recommandation.

**Chetouane** : Je reviens à la première intervention du sénateur Boucher. Je comprends un peu votre question, mais vous avez commencé votre raisonnement en utilisant le mot « employé ». Vous avez dit que le Sénat académique est composé d'étudiantes, d'étudiants, d'employées et d'employés. Vous avez posé la question : est-ce que les temporaires sont des employées ou des employés ? Je ne suis pas vraiment d'accord avec ce raisonnement parce que « employé » si l'on veut entrer dans ce terme-là, employée ou employé, ça peut comprendre des gens de la DGT, des chauffeurs, des agents de maintenance, ce sont toutes et tous des employées ou des employés. Dans la définition même de la composition du Sénat académique, on fait référence aux membres du personnel enseignant, on ne dit pas « employé ». Dans le personnel enseignant, on peut avoir des enseignantes ou des enseignants à temps partiel et aussi des enseignantes ou des enseignants à temps complet ou permanents. L'ABPPUM, elle, chapeaute l'unité I et l'unité II. Je comprends que c'est frais un peu cette unité II. Comme le disait la secrétaire

14. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC DE L'ABPPUM SUR LE PROCESSUS D'ÉLECTION AU SÉNAT ACADÉMIQUE** (suite)

générale, des négociations sont en cours. Le statut de ces gens-là n'est pas clair. Mon souci n'est pas de connaître le sens du mot « employé ». C'est plutôt de connaître le mandat versus la durée d'un contrat d'un temporaire. Comment gérer ces choses-là, si un temporaire est là pour une session, pour deux sessions, pour deux ans? Le raisonnement de commencer par « employé » ou pas, je ne pense pas qu'il tienne.

**Ryan** : Je remercie la sénatrice Charron d'avoir si bien présenté le document sur lequel on a travaillé. Il faut dire que ce n'était pas une tâche facile parce qu'il y a une très grande diversité chez les individus qui sont concernés par la catégorie de l'unité II. Cela dit, l'ABPPUM est effectivement une composante de l'Université de Moncton et elle est responsable des deux unités. Le départ de la réflexion c'était ça, le fait de l'intégration de la deuxième unité. On se demandait, à ce moment-là, si une bonne partie de l'unité II faisait partie du corps enseignant au sens de personnel enseignant. Je ne sais pas ce que la sénatrice Charron avait préparé pour la deuxième présentation. Peut-être que tout le problème que l'on a ici, c'est la définition de « personnel enseignant ». De plus, quand on tombe dans les histoires de laboratoire, il y a des gens en laboratoire qui enseignent, mais qui ne sont pas des professeures ou des professeurs. Donc, je dois dire que l'on a réfléchi à plusieurs scénarios. Ce que l'on propose ici, c'est quelque chose qui nous paraissait raisonnable et qui permettrait de combler ce problème que l'on a maintenant avec l'intégration de l'unité II. Cette intégration doit se faire également au niveau académique et au Sénat académique. C'est dans ce sens-là que l'on a travaillé.

**Djaoued** : Je n'aime pas très bien quand l'ABPPUM pilote un dossier et que, après coup, elle veut intégrer les campus de Shippagan et d'Edmundston sans pour autant les avoir consultés. J'ai toujours eu le sentiment qu'il y a un manque de concertation et l'on veut nous impliquer dans un processus dans lequel on n'est même pas partie prenante. C'est pour ça que, personnellement, j'ai beaucoup de problèmes avec ce document-là.

**Charron** : Peut-être que madame Castonguay pourrait m'aider dans le débat actuel. La demande est venue de la constituante de Moncton parce que nous avons, à la constituante de Moncton, 14 professeures et professeurs. C'est dans ce sens-là que la demande a été faite. Je sais que l'on m'a posé la question ce matin. Si l'on regarde bien, on présente l'information aujourd'hui. Comme je le disais au début, c'est le mandat que j'ai eu. Après, ça ouvre les portes ou les possibilités de communiquer entre nous. C'est sûr que vous êtes les bienvenus à discuter avec nous. De plus, je me souviens très bien, lors du dernier Sénat académique, je crois, ou l'avant-dernier, nous avons abordé cette question et les gens des campus de Shippagan et d'Edmundston étaient présents. Alors, elles et ils peuvent eux aussi nous demander si elles ou ils peuvent participer ou des choses comme ça. C'est sûr que je porte le chapeau de Moncton, mais je pense que Moncton a voulu bien faire en clarifiant les choses et en essayant de s'allier ses collègues. Ce n'était pas du tout comme vous semblez le percevoir.

**Président d'assemblée** : Merci. À ce propos, peut-être peut-on préciser que si l'on forme un comité comme il en a été question ce matin, il va falloir tenir compte des critères de formation des comités qui comprennent les autres campus. Je voulais juste rappeler ça, à ce stade-ci.

**Dubois** : Merci à la sénatrice Charron pour sa présentation qui soulève d'importantes questions. Ce que je voudrais souligner ici, c'est que ces questions soulèvent des discussions qui ne sont pas de même nature. Par exemple, vous soulevez des questions qui touchent des principes fondamentaux sur le fonctionnement du Sénat académique, la représentation ou la possibilité de réserver un siège et d'ajouter un siège pour les membres de l'unité II. Je pense que ça, c'est une question qui mérite d'être débattue. Vous soulevez aussi une question concernant le principe de permettre aux bibliothécaires de siéger au Sénat académique. Je pense que ce principe-là est accepté, nous avons eu au Sénat académique, par le passé, des bibliothécaires. Il y en a eu une du Campus de Moncton et il y en a eu un du Campus d'Edmundston. Donc, il y a des précédents. Vous soulevez aussi une question, dont il n'est pas nécessaire, à mon avis, de saisir le Sénat académique et ça, c'est le collège électoral des 14 membres qui sont affectés à la représentation du corps professoral de l'Université de Moncton, Campus de Moncton. Une telle question, à mon avis, n'est pas du ressort du Sénat académique. C'est à l'ABPPUM d'établir son collège électoral. Il y a peut-être un point là-dedans qui mériterait d'être débattu. C'est celui du droit

14. **RAPPORT DU COMITÉ AD HOC DE L'ABPPUM SUR LE PROCESSUS D'ÉLECTION AU SÉNAT ACADÉMIQUE** (suite)

de vote des membres de l'unité II. Ce point pourrait peut-être faire l'objet d'une discussion au Sénat académique, mais je pense que la composition des 14 membres, c'est un collège électoral qui vous est accordé et c'est à vous à déterminer comment vous allez le faire.

**Selouani** : Juste pour apporter un peu d'eau dans le moulin. Les réalités des campus sont différentes. Nous avons eu des collègues qui étaient temporaires, qui ont même été présidents de l'Association, donc des professeurs qui ont siégé au Conseil des gouverneurs. La réalité du Campus est peut-être un peu différente et c'est la raison de l'intervention de mon collègue Djaoued. Les questions qui sont spécifiques aux associations gagneraient à être au préalable bien débattues à l'intérieur des associations avant d'arriver au Sénat académique afin que le Sénat académique n'ait pas à traiter de problèmes inhérents aux associations.

**Président d'assemblée** : D'accord. Madame Charron, est-ce que j'ai bien compris que vous aviez une deuxième présentation à faire?

**Charron** : C'est ça.

**Président d'assemblée** : Voulez-vous la faire maintenant?

**Charron** : Oui, mais je vais répondre au sénateur Selouani, si vous me le permettez. C'est concernant le but de cette interrogation et information auprès des sénatrices et des sénateurs qui, je crois, sont très importantes. L'idée est que nous avons plus de personnel dans l'unité II et ces personnes ont le droit d'avoir une certaine reconnaissance. C'est dans ce sens-là que l'on voudrait ajouter une personne, mais on le demande au Sénat académique. Si nous, à l'ABPPUM, on décide que, oui, il n'y a pas de problème, on est tous d'accord, de toute façon, on a tous voté, semble-t-il, pour ça. Si vous regardez le résultat, dont je vous parlais tout à l'heure, je crois qu'il est important d'en parler au Sénat académique. Depuis que je viens au Sénat académique, ça fait un an, à chaque réunion du Sénat académique, il y a toujours un point à l'ordre du jour sur le règlement de l'Université concernant la définition du corps professoral et ça touche à tout cela. Je ne sais pas si madame Castonguay aimerait ajouter quelque chose concernant la décision que vous aviez, ou enfin, la recommandation que votre comité du Bureau de direction du Sénat académique avait suggérée pour répondre à cette interrogation. Je la connais la réponse, mais j'aimerais qu'elle nous la dise.

**Secrétaire générale** : D'abord, pour notre rapport préliminaire, vous vous souviendrez que trois scénarios avaient été définis. Dans notre rapport, on a toujours voulu être conforme à la *Loi* et là, je parle de la Charte de l'Université de Moncton qui prévoit clairement 14 membres du personnel enseignant. On n'a pas voulu jouer avec les chiffres de la composition, on voulait trouver une formule qui restait dans le 42 et certainement dans le 14. Ici, c'est quelque chose qui est différent de ce que l'on avait proposé la dernière fois. Je pense que le fait d'avoir 15 représentantes ou représentants entraîne une série d'autres questions, soit l'ouverture de la Charte, des modifications de la *Loi*. J'avais d'autres idées par rapport à ça. Je ne suis pas certaine que c'est même une discussion ici, au Sénat académique. On peut certainement en discuter, mais c'est aussi une discussion qui aurait lieu au Conseil des gouverneurs puis au Comité de gouvernance et ça, c'est une autre paire de manches. Ça, c'était un point que je voulais faire par rapport au nombre de sièges. Dans notre rapport préliminaire, c'était très différent. Dans les recommandations comme telles, il y a des choses qui se rejoignent par contre. Nous, on tenait pour acquis l'idée d'une chargée ou d'un chargé de cours autour de la table, pour ce qui est des bibliothécaires, on a des précédents. On est parti avec cette prémisse et dans ce sens-là, on se rejoint. Quand j'ai lu ceci, au départ, je vais être très honnête, je pensais que c'était des recommandations que l'on nous faisait au Sénat académique. Je me disais : non, ça ne marchera pas. Mais l'esprit des recommandations, jusqu'à un certain point, rejoint certainement quelques parties de nos travaux. Je pense que là, il y a des combinaisons à faire, mais il y a encore toute une discussion à faire quant au nombre de sièges, si c'est par là que l'on s'en va. Sur la question des définitions, on n'est pas du tout sur la même longueur d'onde et encore là, j'aimerais mieux vous entendre avant de parler de mandat et de comité.

15. **RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU BUREAU DE DIRECTION DE L'ABPPUM SUR LA DÉFINITION DU CORPS PROFESSORAL**

Voir le Document L, p. 1-9

**Charron** : Pour cette deuxième présentation, j'aimerais vous référer au rapport du sous-comité du Bureau de direction. Celui-ci, d'après moi, comme disait la secrétaire générale, est beaucoup plus délicat, si l'on peut dire ça comme ça. Le but est de vous informer simplement de ce que nous, à l'ABPPUM, suggérons. Le but est vraiment de vous informer et de discuter. Je ne voudrais pas que ce soit une confrontation ou quelque chose du genre. Alors, il me fait plaisir, au nom de l'ABPPUM, de vous présenter un résumé du rapport du sous-comité du Bureau de direction de l'ABPPUM sur la définition du corps professoral, duquel les membres du comité *ad hoc*, le comité dont je viens de vous présenter, sur le processus d'élection au Sénat académique, se sont inspirés. Ce rapport de notre sous-comité a été adopté par le C.A. de l'ABPPUM, le 20 avril dernier. Les membres de ce sous-comité sont Michelle Caron qui est avocate. Elle était professeure à la Faculté de droit et a été présidente de l'ABPPUM pendant plusieurs années. Elle était très au courant du dossier. Il y avait aussi Robert Beaudoin qui est un des professeurs ici à l'Université, en éducation, et moi-même. Comme je dis, je fais un résumé.

Les membres du sous-comité ont fait un survol des règlements de l'Université de Moncton. Ici, je me réfère au document que vous avez sûrement tous, la Charte de l'Université de Moncton, les Statuts et règlements, document révisé en février 2012. C'est beaucoup de ce document-là dont on va parler. Les membres du sous-comité, après avoir lu rapidement ce document, ont constaté des incohérences et des lacunes dans les règlements par rapport à la Charte révisée en 2012, en regard des très nombreux termes employés pour désigner soit des personnes ou des groupes de personnes sans fournir de définition et souvent sans distinction. Alors, le but est de clarifier le tout. Par exemple, si l'on regarde au « corps professoral » que vous avez à l'article 89.1 des Statuts et règlements, c'est la seule expression qui soit vraiment bien définie semble-t-il. Je l'ai dit tout à l'heure, soulignons que les chargées et les chargés de cours sont inclus dans cette définition. Alors, ce fameux terme « corps professoral » qui est défini à 89.1, on le trouve sous vingt différentes appellations dans le document. Je ne reviendrai pas sur ce sujet et, si vous le voulez bien, on va tout de suite regarder les recommandations faites à la suite de cette constatation. Nous avons recommandé les trois catégories suivantes afin de clarifier le tout. Si vous me le permettez, je vais les lire pour que ce soit plus clair et facile à comprendre.

Aux fins de la composition du Conseil des gouverneurs, du Sénat académique, des conseils et assemblées des facultés, des écoles, des départements et des UARD et autres instances mentionnées dans les règlements et en tenant compte de l'envergure et du degré de stabilité de la contribution des divers groupes de personnes engagées dans l'enseignement et la recherche au sein d'une institution, afin de clarifier le tout, nous recommandons l'adoption des trois catégories suivantes. Les noms peuvent peut-être être dits autrement, mais c'est ce que l'on a trouvé et je trouve que cela a vraiment du sens.

À l'article 13.16.01 de l'ancienne convention collective, pour désigner le corps professoral, nous avons choisi de nous arrêter aux quatre rangs d'engagement. Celles et ceux qui font partie du corps professoral sont les personnes qui détiennent un rang professoral selon notre convention collective, soit les professeures et les professeurs titulaires, les agrégées et les agrégés, les professeures et les professeurs adjoints, ainsi que les chargées et les chargés d'enseignement. Les chargées et les chargés d'enseignement, si vous regardez dans la catégorie I, ce n'est pas du tout la même chose que les chargées et les chargés d'enseignement II ou chargées et chargés d'enseignement clinique. Alors, ce serait cette catégorie-là quand on parle de corps professoral, on fait référence à ces quatre éléments. La deuxième catégorie est celle du personnel enseignant qui englobe le corps professoral et toutes les autres catégories de personnel que nous avons à Moncton, personnel qui est le personnel enseignant. Et la troisième catégorie, c'est celle du corps professoral associé qui comprend les professeures et professeurs émérites, les professeures et professeurs associés, les professeures et professeurs associés cliniciens. Ce que j'aimerais souligner avant d'aller vers la discussion, je vais le lire parce que c'est très très important pour nous. Il faut noter que même si nous proposons d'élargir la représentation à l'ensemble du personnel enseignant dans des instances comme le Sénat académique ou les assemblées facultaires, il ne s'ensuit pas que des personnes qui n'appartiennent pas au corps professoral puissent participer à l'évaluation du rendement des membres du corps professoral, ça va de soi. Alors, afin de prévenir l'utilisation des règlements pour miner des

15. **RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU BUREAU DE DIRECTION DE L'ABPPUM SUR LA DÉFINITION DU CORPS PROFESSORAL (suite)**

droits prévus dans nos conventions collectives, nous recommandons d'inclure dans les règlements de la Charte, dans le fond, dans les règlements de l'Université de Moncton, une disposition établissant que les procédures d'engagement, de promotion, de permanence, de sabbatique, de congés d'études, de dégrèvement de recherche, d'évaluation du rendement, etc. prévus dans nos conventions collectives ont primauté. Ça, c'était très clair pour nous lors de notre rencontre et si vous me permettez, je termine avec l'autre paragraphe. L'appartenance à la FESR est limitée aux membres du corps professoral qui, par la définition même de leurs fonctions, mènent des activités de recherche, de création et de développement. Pour les mêmes motifs, les personnes qui n'appartiennent pas au corps professoral ne se prononcent pas sur les questions de programmes de deuxième et de troisième cycle. Nous recommandons de le préciser dans les règlements. Si vous voulez bien tourner aux pages 6, 7 et 8, on a fait un tableau comparatif. Si jamais on allait vers nos suggestions, ce serait un autre terme qui serait utilisé. Parfois on utilise le mot professeure ou professeur, mais là, on changerait pour membres du corps professoral, des choses comme ça. Pour le moment, c'est ce que je voulais vous présenter comme document d'information provenant du sous-comité de l'ABPPUM.

**Président d'assemblée** : À ce stade-ci, ce que je vous recommanderais de faire, c'est de vous pencher sur la proposition que l'on avait déposée ce matin, qui était de former un comité d'étude du Sénat académique. Le seul comité qui existe actuellement, qui émane indirectement du Sénat académique, c'est le sous-comité du Bureau de direction du Sénat académique, qui est sous la responsabilité de la secrétaire générale. Si j'ai bien compris, la secrétaire générale préférerait être rattachée à un comité comme personne ressource, que ce soit un vrai comité formé selon les critères de formation ordinaire des comités du Sénat académique.

**Charron** : Oui, alors je vais aussi m'adresser à madame Castonguay. À l'heure du dîner, nous en avons discuté. Vous voyez la complexité du dossier, le premier dossier que j'ai présenté touche vraiment la constituante de Moncton alors que le deuxième touche davantage les trois constituantes. Personnellement, et je demande à mes collègues professeures et professeurs d'ajouter des commentaires si elles et ils le souhaitent, je préférerais, comme nous en avons discuté madame Castonguay et moi à midi, que nous nous réunissions et que nous essayions d'élaborer la composition d'un comité avec un mandat précis, parce que le présent mandat n'est pas si clair que ça. Ce serait peut-être préférable de déposer notre proposition à une autre réunion du Sénat académique et l'on s'est entendu que l'on serait d'accord pour essayer de clarifier le tout.

**Président d'assemblée** : D'accord. Je pense que vous l'avez bien expliqué. Y a-t-il autre chose?

**Secrétaire générale** : Peut-être que l'on pourrait, si l'on travaille ensemble à définir un mandat, aller chercher « l'input » du Bureau de direction du Sénat académique qui est composé de toutes les représentantes et tous les représentants ici. Il serait bien d'ici la prochaine réunion du Sénat académique d'obtenir leur « input » pour vraiment arriver avec un mandat qui reflète nos discussions et qui va faire avancer le dossier dans la bonne direction. Y aller aussi avec les lignes directrices de la composition d'un comité *ad hoc* du Sénat académique afin d'arriver avec des noms ou des gens qui sont prêts à travailler dans ce sens-là.

**Président d'assemblée** : La proposition de ce matin avait été déposée de toute manière. Donc, si on ne la ramène pas sur la table, elle est déposée. Si certains d'entre vous souhaitent mandater de façon plus précise le Bureau de direction du Sénat académique, vous êtes libres de le faire, sinon je pense que le message est assez clair. On souhaite que, à la prochaine réunion du Sénat académique, l'on nous arrive avec un projet de comité avec une composition et un mandat bien précis, c'est ce que j'ai compris de ces discussions. Y a-t-il autre chose?

**Secrétaire générale** : Est-ce que je comprends que la discussion est terminée sur ce document-ci?

15. **RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU BUREAU DE DIRECTION DE L'ABPPUM SUR LA DÉFINITION DU CORPS PROFESSORAL (suite)**

**Président d'assemblée** : À moins que quelqu'un fasse une proposition plus formelle. Sinon, on peut peut-être s'arrêter là-dessus avec un consensus. J'ai ouvert la porte s'il y a des personnes qui veulent faire une proposition, vous êtes libres de le faire.

**Selouani** : C'est juste une petite question par rapport à ce sous-comité qui a travaillé sur ce document, c'est un sous-comité du Bureau de direction du Sénat académique?

**Charron** : De l'ABPPUM.

**Président d'assemblée** : Il y a peut-être une confusion parce que le document qui est marqué...

**Selouani** : C'est ça que j'aimerais que l'on éclaircisse parce que...

**Président d'assemblée** : Sous-comité du Bureau de direction, c'est de l'ABPPUM, le document que l'on vient de voir...

**Charron** : C'est de l'ABPPUM et les trois personnes que je vous ai nommées, ce sont des personnes...

**Président d'assemblée** : Il y a eu deux sous-comités d'un bureau de direction, l'un du Sénat académique et l'autre de l'ABPPUM.

**Selouani** : Très bien, c'est ce que je voulais savoir, merci.

**Djouaed** : Personnellement, parce que ce sont deux documents qui sont parrainés par l'ABPPUM, et je reviens encore sur ce que j'ai dit tantôt, j'ai compris que ça pourrait aussi engager les campus de nord. J'aimerais bien que l'ABPPUM consulte d'abord les autres associations et que l'on en vienne à une proposition commune parce que, personnellement, je suis encore très mal à l'aise avec ces documents-là.

**Charron** : Parfait. Je reçois très bien votre demande et je vous redis que ça fait partie de la démarche, de la stratégie, en fait, votre collaboration pour en discuter. Merci beaucoup, c'est sûr que l'on va donner suite à votre demande.

**Coulibaly** : Oui, justement pour appuyer ce que l'on vient de dire. Un rappel aussi pour les collègues de Moncton - ce n'est pas la première fois que l'on se retrouve à avoir directement en face les documents ou les informations pertinentes pour une réunion. On a des problématiques qui sont assez différentes. Les définitions que vous donnez ici du corps professoral ou personnel enseignant ne sont pas les mêmes que les nôtres dans notre convention collective. Ce serait bien, comme l'a dit le collègue, qu'avant d'aller plus loin, avant même de parler de construction de comité ou de recommandation, l'on puisse s'asseoir et ensemble accorder nos violons avant de pouvoir aller de l'avant, sinon ça risque de créer un déphasage entre les différents campus. C'était un ajout que j'avais à faire.

**Président d'assemblée** : Vous comprenez bien que tout ce que l'on a mandaté au Bureau de direction du Sénat académique, c'est de nous proposer un comité. Ce n'est pas plus que ça à l'heure actuelle. C'est de proposer un comité. On veut avoir un mandat; on veut avoir une composition. Je ne sais pas si vous avez bien compris, parce qu'il ne s'agit pas d'entamer les discussions à l'heure actuelle.

**Coulibaly** : Non, non, non. C'est que déjà, au niveau de la reformulation des recommandations, ça n'engage que l'ABPPUM. Ça veut dire que, pour nous, il y a une mise en cause déjà, même au niveau des recommandations que l'on fait.

**Président d'assemblée** : Madame Charron a bien dit que ça venait de l'ABPPUM, elle n'avait pas de prétention autre que celle-là.

**Couturier** : Pour éviter toute ambiguïté, je crois que l'on devrait clairement donner le mandat au Bureau de direction du Sénat académique. Donc, j'en fais la proposition. La sénatrice Charron pourra m'aider si je m'éloigne de son intention.

15. **RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU BUREAU DE DIRECTION DE L'ABPPUM SUR LA DÉFINITION DU CORPS PROFESSORAL (suite)**

**R : 24-SAC-120824**

Jacques Paul Couturier, appuyé par Lise Dubois, propose :

*« Que le Bureau de direction du Sénat académique soit mandaté de proposer un mandat pour la création d'un comité ad hoc chargé d'étudier la définition du corps professoral et l'impact sur la représentation au Sénat académique et la composition du Sénat académique. »*

Vote sur R24

Pour 28

Contre 2

ADOPTÉE

16. **MEMBRE OBSERVATEUR AU SÉNAT ACADÉMIQUE**

Voir le Document M, p. 1

**Charron** : Je vous demande encore, sénatrices et sénateurs, pour favoriser une meilleure communication, de prendre connaissance de la lettre de l'ABPPUM datée du 26 avril 2012, adressée à monsieur Yvon Fontaine, notre ancien recteur et vice-chancelier, de la part de notre président, Michel Cardin. Nous avons discuté au C.A. de l'ABPPUM de l'importance pour nous que notre présidente ou notre président de l'ABPPUM, on ne nomme pas une personne, c'est la présidente ou le président de l'ABPPUM, siège au Sénat académique, mais à titre d'observateur. Je vais vous donner mon point de vue, puis après, je vais faire la proposition.

**P : 25-SAC-120824**

Danielle Charron, appuyée par Paul Bernier, propose :

*« Que la présidente ou le président de l'ABPPUM soit d'office membre observateur au Sénat académique. »*

**Charron** : Je voulais simplement souligner l'importance pour nous que la présidente ou le président de l'ABPPUM soit ici, comme observatrice ou observateur, parce que les dossiers qu'elle ou il mène en collaboration avec les cadres de l'Université de Moncton sont très importants et il est quand même au courant. Ce serait très intéressant pour nous que notre présidente ou notre président soit observatrice ou observateur. C'est ce que l'on souhaite, j'en ai fait la proposition, je ne sais pas si vous voulez aller vers la discussion.

**Djaoued** : Je sais que le président de l'ABPPUM siège déjà au Conseil des gouverneurs. C'est quoi l'idée de le faire siéger aussi au Sénat académique?

**Charron** : Les discussions qui ont lieu au Conseil des gouverneurs ne sont pas les mêmes, et n'ont pas le même but. Les discussions sont très différentes. Pour l'académique, c'est très important que la présidente ou le président du syndicat y soit, alors j'aimerais avoir la collaboration de mes collègues de Shippagan, vous êtes de Shippagan?

**Djaoued** : Est-ce que les autres présidents des autres associations aussi vont siéger en tant qu'observateurs?

**Charron** : Bien, si vous voulez le demander. Pour nous, à Moncton, c'est très important que notre présidente ou notre président soit observatrice ou observateur au Sénat académique.

**Beaulieu** : Ça va un petit peu dans le même sens que mon collègue. Je ne vous dis pas que je suis pour ou contre cette proposition-là, mais est-ce que l'on devrait aussi permettre, si c'est le cas, aux présidentes ou aux présidents de nos associations étudiantes d'être aussi membres observateurs? C'est finalement la même question, mais je vous la repose.

**Charron** : Pour le moment, j'aimerais répondre.

16. **MEMBRE OBSERVATEUR AU SÉNAT ACADÉMIQUE** (suite)

**Président d'assemblée** : Madame Charron, je vais vous arrêter parce qu'il y a des questions qui sont hypothétiques. Ceci ce n'est pas une vraie question à vous. Je pense que c'est une question qu'il pose en émettant un commentaire. Je vous laisserai la parole lorsque l'on vous posera des questions.

**VRER** : Je crois que je suis en partie responsable, indirectement du moins, de la raison pourquoi le point 16 est à l'ordre du jour. Pour les nouvelles sénatrices et les nouveaux sénateurs, je vais me permettre de faire une mise en contexte très rapide. Lorsque le vice-recteur adjoint à l'enseignement est entré en fonction à mon bureau en remplacement de Jean-Guy Ouellette, Edgar Robichaud a manifesté un intérêt pour siéger comme observateur au Sénat académique, et ce, pour des raisons strictement académiques. Il y a énormément de dossiers qui sont discutés autour de cette table au sujet des règlements, des programmes, de la création et de l'abolition de programmes, etc. et tous ces dossiers transigent soit directement ou sûrement indirectement par le bureau du vice-recteur adjoint à l'enseignement. Il jugeait qu'il serait mieux équipé pour piloter des dossiers s'il avait eu l'opportunité d'être partie prenante des discussions au Sénat académique autour de ces mêmes dossiers. D'ailleurs, le fait d'avoir le vice-rectorat adjoint à l'enseignement au Sénat académique comme observateur n'est pas du nouveau avec la venue de monsieur Edgar Robichaud. À un moment donné, le poste qu'occupe monsieur Robichaud était jumelé avec le poste qu'occupe monsieur Maltais de l'Éducation permanente. Collette Landry-Martin avait les deux chapeaux : celle de directrice générale de l'Éducation permanente et celle de vice-rectrice adjointe à l'enseignement et, dans cette capacité-là, elle siégeait au Sénat académique. Donc, ce n'est pas nouveau. Alors ma question pour la sénatrice Charron : est-ce que l'on fait la demande tout simplement parce que monsieur Robichaud a été nommé comme observateur ou est-ce qu'il y a des raisons académiques à l'extérieur des raisons de conditions de travail dont l'ABPPUM s'occupe? Est-ce qu'il y a des raisons purement académiques pour la présidence de l'ABPPUM à être observatrice au Sénat académique?

**Charron** : Je vais répondre spontanément. Pour moi, c'est une question importante pour les membres de l'ABPPUM et les membres du C.A. qui ont approuvé à l'unanimité cette recommandation. Les professeures et les professeurs de l'Université de Moncton, que nous représentons, vous demandent la possibilité d'ouverture et d'accueillir la présidente ou le président de l'ABPPUM autour de la table au Sénat académique. Monsieur Boucher, la plus grande justification que je puisse vous donner, c'est simplement au niveau de l'information. Parfois, les informations se perdent dans les échanges et le fait qu'il soit là comme les autres observatrices et observateurs qui sont ici, ils ont beaucoup d'information et c'est très important. C'est dans ce but de collaboration que, je dirais de partenariat, j'amène ça comme ça. C'est ce que j'en ai compris. Je ne sais pas si ma réponse vous convient.

**Ryan** : Je voudrais rappeler certaines choses qui ont été évoquées la dernière fois que l'on avait parlé de ça. Il y a des sénatrices et des sénateurs qui sont nouveaux, qui ne connaissent pas cette discussion. Vous avez certainement, dans vos documents, la liste des membres du Sénat académique puisque vous en faites partie. Je vais rappeler des petites statistiques sur l'ensemble des membres votants du Sénat académique. Ça fait 42 personnes. Il y a vingt professeures et professeurs, dont quatorze de Moncton; il y a cinq étudiantes et étudiants des trois campus; il y a dix-sept administratrices et administrateurs. On s'entend que l'on est dans le Sénat académique qui concerne, à priori, les professeures, les professeurs, les étudiantes et les étudiants. Dans les observatrices et les observateurs, il y a dix personnes et il vient de s'en ajouter une onzième. Il y a une seule représentation du corps professoral et il s'agit d'une professeure retraitée de l'Université de Moncton. Il n'y a aucune autre professeure ou aucun professeur, le reste c'est encore des administratrices ou des administrateurs, des gens qui font partie de l'administration. On est donc dans une proportion de vingt professeures ou professeurs, cinq étudiantes ou étudiants sur 42 personnes, déjà dans une très faible majorité. Et derrière nous, il y a dix personnes qui font partie aussi de l'administration. Je crois que la moindre des choses, ce serait d'avoir une professeure ou un professeur. On pourra s'entendre quant à avoir la présidente ou le président du syndicat des deux autres campus. Je trouverais ça tout à fait légitime puisque l'on a trois composantes comme observatrices ou observateurs surtout en ce qui concerne ces présidentes ou présidents d'assemblées, d'associations que ces gens-là font partie d'office du Conseil des gouverneurs. Ils seraient beaucoup plus à même de bien traiter les dossiers en étant informés de ce qui se passe ici et créeraient une continuité beaucoup plus facile. Ce serait une question d'équité, je trouve. Ce serait une

## 16. MEMBRE OBSERVATEUR AU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

question aussi d'imputabilité. Je rappelle que ces gens-là ne votent pas. Cela permettrait de faire des progrès, je pense, dans la liaison entre le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs qui sont des instances complémentaires de l'Université de Moncton et pas des instances indépendantes.

**Couturier** : Je vais voter contre la proposition, mais avant de vous dire pourquoi, je vais tout simplement me permettre un commentaire de type personnel. Oui, je suis peut-être un administrateur, mais je suis avant toute chose un professeur. J'ai un Ph. D. C'est ce qui m'amène aujourd'hui à occuper un poste de doyen. Si je n'étais pas un professeur avant toute chose, si je n'étais pas titulaire d'un Ph. D., dont je suis fier, dans ma discipline qui est l'histoire, je ne serais pas ici aujourd'hui et je vais répéter ce que j'ai toujours dit à mes collègues le premier jour où je suis devenu administrateur. Ce n'est pas parce que l'on accepte un mandat de doyen du jour au lendemain que l'on oublie les choses importantes dans nos vies, choses qui nous ont animés, qui vont continuer à nous animer en particulier la réussite des étudiantes et des étudiants, la qualité académique, donc tous ces éléments-là. Je suis un peu agacé au Sénat académique quand, systématiquement, on oppose administrateurs, professeurs, étudiants. Je suis avant toute chose dans un forum académique et je pense qu'il faut se le rappeler. Spécifiquement, par rapport à la proposition qui nous est faite, je vais voter contre. Premièrement, parce que je pense que l'on ne peut pas la traiter isolément. On ne peut pas voter simplement pour ajouter un invité en faisant abstraction que, par le fait même, il devrait y avoir, si l'on accepte cette logique, cinq autres invités autour de la table parce que ce sont aussi les deux autres présidents d'associations professorales qui devraient être là et ce sont aussi des présidentes et des présidents des associations étudiantes. On les oublie parfois, malheureusement, et l'on ne devrait pas le faire. Si vous votez en faveur de cette proposition, ce que vous faites, vous votez pour l'arrivée de six nouveaux invités autour de cette table. Je pense qu'il faut en être conscient. Deuxièmement, je vous rappellerai, le vice-recteur l'a souligné tout à l'heure, que c'est le Sénat académique. Il y a une description. Quelles sont les choses que l'on traite habituellement au Sénat académique? Normalement dans un Sénat académique, me semble-t-il, on devrait traiter de programmes, on devrait traiter de cours, on devrait traiter de réussite étudiante. Malheureusement, au cours des dernières années, le Sénat académique est devenu un lieu où l'on tente de régler tout ce qui est à l'extérieur de ces choses essentielles. Et malheureusement, les énergies du Sénat académique, au cours des années, ont été gaspillées à parler de choses qui auraient dû se régler ailleurs. Par contre, malheureusement, quand on a des dossiers importants à traiter comme des dossiers de programmes, de modifications de programmes, de guerre lasse, épuisés parce que l'on nous a entraînés sur toutes sortes d'autres terrains, qu'est-ce qui se passe? On abdique ces choses-là, on les balaie sous le tapis. Donc, revenons au Sénat académique, réfléchissons au Sénat académique comme Institution, comme cœur de la vie à l'Université. Revenons à ce qui devrait s'accomplir entre les murs de cette salle et dans ce contexte-là, moi, je vais voter contre la proposition.

**Chiasson** : Je pense que le sénateur Couturier a donné de très bons arguments pour voter contre. Mon impression, c'est que l'on a beaucoup de confusion par rapport à ce qu'est un Sénat académique. Ma compréhension d'un Sénat académique, c'est que c'est un corps constituant de l'Université qui joue un rôle au niveau de l'administration de tout ce qui touche l'académique. Ce n'est pas un forum où le syndicat et le patronat entrent en conflit, c'est un genre de conseil d'administration. On ne devrait pas, à mon avis, faire entrer des questions dites syndicales dans ce contexte-là. J'ai regardé les Statuts et règlements. J'ai regardé la Charte. On ne fait aucunement référence au syndicat. On fait référence au personnel enseignant ou à des membres, mais on ne fait pas référence à des membres du syndicat. Je soulignerais que, au Conseil des gouverneurs, on ne parle pas des présidents des syndicats qui siègent au Conseil, mais on parle bien de membres du personnel enseignant. Je sais que, d'office, on nomme les présidents ou je ne sais pas s'ils sont élus, mais ils devraient être élus si l'on veut respecter la *Loi*. Ça résume un peu ce que je veux dire. À la fin, beaucoup de confusion s'est créée.

**Coulibaly** : Je vais adresser mon argumentation à la sénatrice Ryan. Je me réjouis de voir que dans son argumentaire pour sous-tendre la position par rapport à la recommandation formulée, elle fait allusion aux campus du nord. Encore une fois, comme je l'ai dit, l'ABPPUM a une main tendue qui est invisible. Pour moi, cette main tendue invisible, c'est quelque chose, comme on le dit, le linge sale se lave en famille. On aura l'occasion d'en

16. **MEMBRE OBSERVATEUR AU SÉNAT ACADÉMIQUE** (suite)

parler entre nous, mais en même temps, profiter aussi pour faire une proposition par rapport à cela. Est-ce que l'ABPPUM a envisagé la possibilité de garder d'emblée, dans les quatorze sièges qu'elle a, un poste pour sa présidente ou son président, c'est-à-dire un poste qui sera là de façon permanente pour la présidente ou le président? Vous avez quatorze membres, est-ce que vous avez envisagé de donner d'emblée un des quatorze postes à la présidente ou au président de l'Association? Est-ce que vous avez envisagé cela?

**Charron** : Ce que je peux répondre, c'est que cela a déjà été fait. Je crois que la présidente, je n'étais pas ici avant, c'est ma première année au Sénat académique, je crois que la présidente de l'ABPPUM a déjà siégé ici et ça pourrait être une possibilité.

**VRER** : Monsieur Deguire aussi.

**Charron** : C'est ça. Je vous remercie des commentaires parce que nous sommes ici pour cela. L'autre chose pour laquelle j'aimerais quand même apporter un peu à réflexion, en ce qui concerne les sénatrices et les sénateurs qui sont intervenus concernant le débat que nous avons actuellement, je le trouve intéressant. Je voudrais souligner à celles et ceux qui sont intervenus que l'ordre du jour, vous l'avez reçu depuis un bon moment et que les documents, vous avez eu l'occasion de les lire. Si vous trouviez que ces éléments-là n'étaient pas du domaine du Sénat académique, à ce moment-là, les prochaines fois, refusez l'adoption de l'ordre du jour en disant que ce ne sont pas des matières à discussion au Sénat académique. Nous, on l'a fait de bonne foi et dans le but de vous informer. Si l'on nous retourne ça en disant que l'on prend trop de place, je trouve ça un peu dommage. Alors, la prochaine fois, refusez-les à l'ordre du jour.

**Richard** : Je ne veux pas répéter tous les propos de mon collègue, le sénateur Couturier, mais je pense que je peux parler au nom des doyennes et des doyens autour de la table. On est des professeures et des professeurs d'abord. On fait partie prenante du Sénat académique comme membre d'office. Je pense que l'on est toutes et tous, bien sûr, des professeures et des professeurs en premier lieu. Nous avons une préoccupation pour toute la dimension académique à l'Université de Moncton. J'aimerais quand même commenter certains propos du sénateur Boucher concernant la motivation de l'ABPPUM, que j'ignore, par rapport à vouloir nommer la présidente ou le président de l'ABPPUM comme observatrice ou observateur. Il a mentionné que peut-être que cela a été à la suite de la nomination ou plutôt de la volonté du vice-recteur adjoint à l'enseignement d'être observateur ici. Il nous a dit aussi que cette situation-là avait déjà existé, mais je vous rappellerai que, autour de la table, on a la doyenne et vice-rectrice adjointe à la recherche, qui est l'autre partie du bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, donc c'est tout à fait naturel que les adjoints du vice-recteur, qui englobent la dimension académique, soient partie prenante de cette assemblée.

**Secrétaire générale** : Le dernier commentaire de madame Charron, je l'apprécie énormément et je le crois vraiment quand vous dites que vous aviez une bonne intention. Quand les points nouveaux arrivent au Bureau de direction du Sénat académique pour établir l'ordre du jour, depuis trois ans le Sénat académique a décidé que tous les nouveaux points allaient à l'ordre du jour. Le Sénat académique a décidé que le Bureau de direction du Sénat académique n'avait plus le devoir, je vais utiliser le mot anglais, de « screener » l'ordre du jour. C'était automatique que tous les points y allaient et je pense que là, il y a eu un glissement. Vous le soulevez. Je pense qu'il faudrait revenir sur ça parce que, dans les Statuts et règlements, c'est bien indiqué que c'est le Bureau de direction du Sénat académique qui établit l'ordre du jour et, par exemple, les trois points que vous avez présenté aujourd'hui et qui émanent de l'ABPPUM, disons-le, peut-être que ces documents auraient suivi un autre chemin. Peut-être que ces documents auraient été envoyés au Bureau de direction du Sénat académique ou au sous-comité ou ailleurs. Il y aurait peut-être eu une autre procédure. Il faut comprendre que dans une ancienne vie, il y a trois ou quatre ans, ces dossiers n'auraient pas été réglés immédiatement au Sénat académique. Ce serait venu sous un autre format, par un autre chemin.

Est-ce que ça touche l'académique? Plus ou moins. Parce que la représentation au Sénat académique touche le Sénat académique, on ne peut pas faire fi du Sénat académique. On en parle, mais il reste que la nature du propos est très administrative et relève beaucoup plus du Conseil des gouverneurs. C'est pour ça que, quand on vient à ces discussions-là, on arrive au Conseil des gouverneurs avec des modifications de Statuts et

## 16. MEMBRE OBSERVATEUR AU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

règlements qui sont présentées d'une façon très différente que celle retrouvée dans les deux annexes que l'on a reçues. C'est débattu au Comité de gouvernance, c'est débattu au Conseil des gouverneurs et certainement les représentants des associations professorales sont là et sont bien préparés pour entamer les discussions. Je pense que le Bureau de direction du Sénat académique devrait revenir sur votre suggestion quant à la préparation de l'ordre du jour.

Le deuxième commentaire que j'aimerais faire, c'est par rapport au décompte. La sénatrice Ryan a parlé de 42 personnes. Quand on regarde ça aujourd'hui, à la suite des négociations de la dernière convention collective, il y a quand même 22 représentantes ou représentants de l'ABPPUM autour de la table. Si l'on décortique comme ça, cinq étudiantes ou étudiants, quinze cadres et je vous rappelle que notre doyen des Études porte deux chapeaux ce qui fait que c'est vraiment quatorze cadres. Quand on parle d'équilibre et d'équité, il faut aussi tenir compte des facteurs qui sous-tendent, qui sont sous-jacents à la composition du Sénat académique. Conséquemment, quand je regarde ça, je me dis qu'il y a 22 professeures ou professeurs autour de la table. Il me semble qu'ils sont là en masse. Je me dis aussi que les représentantes et les représentants syndicaux, la présidente ou le président a la possibilité d'aller chercher un des sièges dans la catégorie générale comme dans les postes dans leur faculté. Depuis au moins sept ou huit ans, on a toujours eu la présidente ou le président de l'ABPPUM autour de la table. Quand je vous vois, madame Charron, vice-présidente de l'ABPPUM, je me dis que l'information circule, elle peut circuler à travers vous. Et enfin, mon dernier commentaire, c'est que je sais qu'il y a quand même deux vacances tout de suite dans les postes au niveau de l'ABPPUM, au niveau des quatorze représentantes ou représentants du personnel enseignant. Quand j'entends le sénateur Couturier et le sénateur Paul Chiasson, je suis vraiment dans la même ligne de pensée qu'eux. On est dans un cadre académique ici. Les attributions sont bien décrites dans les Statuts et règlements. On doit parler de questions académiques et j'ai l'impression qu'il y a eu un glissement ici aujourd'hui.

**Pardiñas :** Je voudrais commencer par dire que ça me perturbe toutes ces discussions où l'on oppose professeurs et administrateurs. Personnellement, je suis ici comme sénatrice point à la ligne. Je pense que, quand on entre ici, on devrait mettre de côté « qui je suis ». Je suis sénatrice, je suis sénateur. On est ici pour des affaires académiques; on est ici pour servir l'Université. Ce n'est pas parce que nous sommes des professeures ou des professeurs que nous sommes contre les administratrices et les administrateurs comme je suis sûre que toutes les administratrices et tous les administrateurs qui sont ici sont ici parce qu'ils veulent le bien de l'Université; ils ne sont pas contre les professeures ou les professeurs. J'aimerais vraiment que l'on ne fasse pas ce genre d'opposition. On est tous ici égaux, les sénatrices et les sénateurs, à l'Université pour le bien de l'Université et pour les affaires académiques. D'ailleurs, le Sénat académique, c'est un conseil que l'on n'a pas inventé, ça vient déjà des Romains. C'étaient les anciens, sénatus, les anciens, les vieillards. Mais dans le bon sens, ce sont ceux qui ont la sagesse pour conduire une institution vers le meilleur. Ils ont un regard sur ceux qui sont à la base, les légionnaires, les soldats, les consuls, mais les sénateurs sont en haut pour dire écoutez, vous allez faire mon travail de route, mais vous faites fausse route, il faudrait bifurquer par ici et aller là-bas. C'est ça un Sénat, c'est ça des sénateurs. Quand on commence à mettre des argumentations, on est ici en tant que professeures ou professeurs, on est ici en tant qu'administratrices ou administrateurs, c'est assez, je dirais coupez, coupez, on fait fausse route. Qu'est-ce qui convient au Sénat académique? Qu'est-ce qui est le meilleur pour que cette Université fonctionne le mieux? C'est ce qui m'intéresse. Est-ce que le fait d'avoir trois présidents d'associations peut permettre à notre Université de mieux fonctionner? Première question. Est-ce que le fait d'avoir trois présidents d'associations qui observent peut nous permettre à tous d'avoir plus de cohérence dans nos décisions, plus d'ententes, plus de collaboration? Pour moi, ce sont des questions importantes et que ce soit une professeure ou un professeur ou pas, ça m'est égal. Je voudrais que l'Université fonctionne bien. Alors il se peut qu'une présidente ou un président de syndicat, ce n'est pas un syndicat d'ailleurs, c'est une association. Arrêtons de parler de syndicat. On est des associations de professeures et de professeurs. Qu'une présidente ou un président d'association qui est le plus important de toutes les professeures et de tous les professeurs à qui on fait confiance parce que l'on veut que ça fonctionne, on veut travailler dans notre Université, l'Université de Moncton, eh bien! si cette présidente ou ce président ne peut pas assister au Sénat comme membre régulier pour X raisons que je ne jugerai pas, mais qu'elle ou il

16. **MEMBRE OBSERVATEUR AU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)**

souhaiterait être là comme observatrice ou observateur, pourquoi on lui dirait non? Seigneur, c'est la personne la plus importante dans le corps professoral. Elle veut venir, on lui dit non. Elle ne peut pas être là. Pourquoi? Parce que, je ne sais pas pourquoi elle ne peut pas être là, mais elle voudrait observer. Peut-être qu'elle n'est pas là parce qu'elle n'a pas pu être élue? Parce que son mandat ne coïncide pas avec nos mandats de trois ans? Il faudrait que quelqu'un refuse pour qu'elle vienne pour X raisons, ça, c'est à part. Mais le *primo*, elle ne peut pas venir observer, ça me dépasse ça.

Si elle veut venir, qu'elle vienne. Si celles et ceux des trois universités veulent venir, qu'elles et ils viennent et que l'on travaille ensemble. Donc moi, je vais voter pour, mais je voudrais faire un amendement. Je sais que l'initiative vient de Moncton. Je n'étais pas au courant du tout, j'étais en année sabbatique pendant une année, et je réagis sur place. Je trouve ça très bien, mais j'aimerais que ce soit les trois présidentes ou présidents d'associations qui puissent, je dis bien puissent, siéger comme invitées ou invités si elles ou ils le souhaitent. Si elles et ils ne le souhaitent pas, bye-bye, parfait, allez faire votre travail ailleurs puisque vous êtes très occupés ailleurs, mais si elles ou ils veulent, bienvenue. Pour moi, les administratrices et les administrateurs ne sont pas mes ennemis. Elles et ils ne sont pas là contre moi. Elles et ils sont là avec moi et les présidentes ou présidents des associations sont là pour nous, pour travailler avec nous. Voilà pourquoi je voudrais faire cet amendement si c'est comme ça que l'on procède, monsieur le président d'assemblée. Est-ce que l'on peut faire un amendement? Je ne connais pas la procédure, mais j'aimerais vraiment que l'on puisse le faire.

**Président d'assemblée** : J'ai quelques hésitations parce qu'un amendement ne peut pas aller contre l'essence même de la proposition. La proposition, c'est que l'on ajoute une personne bien désignée comme observatrice ou observateur. Cette proposition, si elle est adoptée, n'empêche pas une deuxième proposition qui est d'inviter également d'autres personnes. C'est pour ça que je refuserais votre demande d'amendement et je laisserais aller à la proposition. Si la proposition est adoptée, vous serez libre de faire une autre proposition.

**Pardiñas** : D'accord. Sauf que mon idée, ce n'était pas que cette personne siéger d'office, mais qu'elle puisse siéger si elle le souhaite.

**Président d'assemblée** : Oui, vous la formulerez comme vous la voudrez.

**Pardiñas** : Parfait.

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent intervenir avant que je donne le mot final à la sénatrice Charron parce que l'on a une proposition sur la table. Madame Charron, vous avez déjà eu la chance de répondre à plusieurs questions, si vous avez des choses à ajouter à ce stade-ci, mais ne répétez pas les choses que vous avez déjà dites.

**Charron** : Tout ce que je voulais dire, en tant que présidente d'assemblée au C.A. de l'ABPPUM, c'était que mes collègues ont voté à l'unanimité pour cette recommandation et je suis leur porte-parole en fin de compte. Je ne voudrais pas que l'on personnalise que c'est seulement moi qui ai demandé cela. Je parle au nom de mes collègues. Et maintenant, je redis simplement, excusez-moi de répéter monsieur Snow, c'est vraiment dans un sens d'ouverture comme on vient de le dire. C'est ça l'intention en tout cas que j'ai bien compris et c'était simplement ça. L'histoire d'opposer l'un ou l'autre ce n'est pas du tout ça notre intention. Je suis un peu déçue si vous votez contre parce qu'il me semble que si une personne observe, elle n'a pas vraiment le droit de parole. Je ne vois pas en quoi cela peut déranger les membres autour de la table, mais je vous remercie beaucoup de vos commentaires.

Vote sur P25

Pour 13

Contre 22

REJETÉE

17. **COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Recteur et vice-chancelier** : Je serai très bref étant donné que je n'ai assisté à aucune rencontre du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. C'est un comité qui, il y a quelques années, avait une certaine vitesse de croisière, mais qui dernièrement semble s'essouffler. Le seul document que l'on a reçu récemment, c'est un complément de statistiques sur les universités du Nouveau-Brunswick. Malheureusement, dans ce genre de complément, ce sont toutes les universités confondues. Parfois, ce n'est pas évident de voir où se situe l'Université de Moncton dans ces chiffres. Disons tout simplement que le complément statistique démontre que, de façon générale, les universités au Nouveau-Brunswick sont bien gérées et que l'on est en train de monter un cas auprès du gouvernement pour, sans doute, aller chercher un financement un peu plus important. Un deuxième élément du comité, c'est que l'on est en train de préparer une conférence à l'Université St. Thomas qui portera sur les études universitaires, seulement universitaires. Si je comprends bien, c'est pour le mois de novembre, mais jusqu'à maintenant, on n'a rien vu. Quelques noms de conférenciers ont été proposés et je dirais que les noms qui sont proposés, ce sont des individus qui requièrent au moins douze à quinze mois d'avis avant de se présenter. Donc, ce n'est pas clair pour moi où cette conférence s'en va. Je pense que, au retour des vacances estivales du gouvernement, l'on va reprendre nos discussions. Ce que je pourrais vous dire par rapport au gouvernement du Nouveau-Brunswick, c'est que non seulement par rapport au dossier éducation, mais aussi par rapport au dossier santé, il se questionne énormément et profondément sur tout ce qui se passe. C'est pour ça qu'il y a beaucoup de comités consultatifs. Le gouvernement cherche des réponses. L'Université de Moncton a quand même joué un rôle important lors de la conférence sur le gaz de schiste où l'on a mis sur la table toutes les différentes perspectives le concernant. Pour ce qui est du Comité consultatif de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, on attend de reprendre les travaux à l'automne.

18. **STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION**

Voir le Document N, p. 1-13

**Registraire** : Vous avez ce document vert, rubrique 18, et je vous en parle rapidement parce qu'il est légèrement différent de celui que vous avez reçu par les années passées. Les tableaux ont quelque peu changé. Entre autres, si vous allez à la toute première page, c'est un nouveau tableau puisqu'il n'y a plus maintenant de confirmation de l'admission. Nous l'avons aboli il y a un certain temps. Maintenant, nous avons plus de tableaux qui parlent d'offres d'admissions, de confirmations d'admissions, etc. On parle maintenant de demandes d'admissions et d'admissions tout court. Ce que vous pourrez noter toutefois, tout en bas du tableau, c'est qu'il y a une légère augmentation. Il s'agit d'une augmentation des demandes d'admission à l'Université de Moncton d'à peu près une centaine cette année. Dans les admissions, en tant que telles, on est à peu près à 104 de plus que ce qui est dans le cadre de nos admissions, une augmentation qui est quand même sensible. Vous remarquerez aussi que l'on a ajouté des tableaux sur les écarts en nombres absolus et l'écart en pourcentage pour vous donner une idée. Ce sont des données qui sont intéressantes pour des questions d'évolution. Tout à la droite, les deux colonnes que vous avez là, en pourcentage d'admission, c'est un calcul du taux de conversion des demandes d'admission en admission. Quel est le pourcentage? Vous voyez que le pourcentage cette année se situe aux alentours de 73 %. C'est à peu près les trois quarts des étudiantes et des étudiants qui soumettent une demande d'admission à l'Université de Moncton qui passent à l'admission en tant que telle. Si vous regardez les tableaux des pages suivantes, ces tableaux-là aussi sont légèrement différents de ceux des années passées parce que, encore là, il n'y a plus de colonnes sur les offres d'admission, les confirmations d'admission et les confirmations de réadmission. Il y a admissions, réadmissions et le total des deux et l'on a ajouté aussi des colonnes d'écarts absolus et d'écarts en pourcentages. Vous pouvez voir là aussi, au niveau de l'admission, on reprend les mêmes chiffres, 2041 par rapport à 1937 et on donne l'écart.

Au niveau de la réadmission aussi, on voit une augmentation de 167 pour un total des augmentations d'admissions et de réadmissions de 271. Alors, je vous dirais qu'il est encore un peu trop tôt pour sabrer le champagne. Ces choses-ci se confirmeront au fur et à mesure, mais ça augure bien pour l'instant. On pourrait penser à une certaine augmentation des effectifs par rapport à l'année prochaine, mais il faut encore être prudent.

## 18. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION (suite)

Pour l'instant, ce sont des données d'admissions. On parlera de l'inscription juste après. Vous avez dans les pages suivantes tout simplement la répétition de ce tableau-là pour chacun des campus, soit Moncton, Edmundston et Shippagan. Je vous mentionnerai rapidement à partir du tout premier tableau, quand vous voyez les pourcentages, il y a des endroits où vous pouvez voir plus de points de friction, si vous voulez, dans les admissions qu'en d'autres. Entre autres, certaines données peuvent paraître particulières. Sans vouloir pointer qui que ce soit du doigt, je vais quand même pointer des choses particulières. Au niveau de l'éducation, l'écart est de -32 %. Je vous dirais ceci. Tous les programmes universitaires, d'ici et d'ailleurs, partout au pays, qui généralement sont dépendants des secteurs publics pour l'embauche des diplômées et des diplômés sont en déclin. Ça, c'est à peu près partout au Canada et ce n'est pas seulement en éducation. Le secteur de l'éducation est plus particulièrement touché, c'est nord-américain. Le Nouveau-Brunswick n'y est pas étranger évidemment.

Je vous amène maintenant de l'autre côté de la page verte qui est au milieu du document. Vous avez maintenant les données sur les inscriptions. Il s'agit de celles et ceux qui sont passés de l'admission à l'inscription aux cours. Le premier tableau, c'est un tableau qui est apparu la première fois l'an dernier. Il vous donne l'inscription après un nombre égal de jours d'inscription dans les différents campus à l'Université. L'inscription ne commence pas partout le même jour et la même fin de semaine; les disponibilités étant différentes. Il n'y a pas tout à fait le même nombre de jours d'inscriptions d'un campus à l'autre, alors, pour faire une comparaison exacte, on a ce tableau-ci. Vous voyez qu'il y a 3732 inscriptions après deux jours d'inscription cette année, comparativement à 3597 l'an dernier. Donc les tendances dans l'admission semblent se confirmer, dans l'inscription aussi. À la page suivante, c'est le même genre de tableau, mais cette fois-ci, par date. Au 23 août, comparativement au 25 août l'an dernier, nous en sommes au total de 4228 inscriptions comparativement à 4068. Là aussi, il y a une augmentation sensible du nombre d'inscriptions, et ce, malgré que cette année, il y a deux jours d'inscriptions de moins dans le calcul que l'an dernier. Tout cela pointe dans la bonne direction. On a ajouté, on m'en avait fait la demande l'an dernier au Sénat académique, un nouveau tableau qui est celui qui divise les étudiantes et les étudiants par cycle et par citoyenneté. Vous pouvez voir les tendances par rapport aux étudiantes et aux étudiants qui nous viennent du Canada et de l'international. Ça va vous donner une idée des tendances à travers les différents cycles et la provenance des étudiantes et des étudiants. Dans les pages suivantes, ce sont tout simplement les statistiques d'inscriptions par faculté et par campus, pour l'Université au complet au début et ensuite pour les trois campus : Edmundston, Moncton et Shippagan.

**Roberge** : Est-ce que vous avez noté une augmentation sensible d'étudiants et d'étudiantes en provenance du Québec à la suite des événements que l'on connaît?

**Registraire** : Véritablement, je dois vous dire pas tout à fait. À compter d'hier, il y avait exactement 136 demandes d'admission d'étudiantes et d'étudiants du Québec dans le système, ce qui nous paraît être légèrement plus que d'habitude, mais pas beaucoup plus. Ce que nous ne connaissons pas, c'est le taux de conversion des demandes d'admission en inscriptions venant du Québec. On soupçonne que c'est un taux qui est plus faible que celui du Nouveau-Brunswick, mais on ne le connaît pas vraiment puisque l'on n'a pas de données des années précédentes que l'on puisse comparer. Les 136 demandes d'admission, si je fais une estimation comme ça à la volée, pourraient se convertir dans à peu près une quarantaine d'étudiantes et d'étudiants québécois, ce qui me paraît être dans les marges de ce que l'on a d'habitude. Il pourrait y avoir une légère augmentation, mais pas une grande augmentation. Il n'y a certainement pas eu de ruée vers l'Université de Moncton.

**Chetouane** : Je n'ai peut-être pas bien suivi sur le rapport. Je n'arrive pas à voir les statistiques par nationalité. Elles sont à quelle page parce que ce n'est pas numéroté?

**Registraire** : Si vous allez à la partie qui traite de l'inscription qui est après la page verte, le premier tableau par jour d'inscription, un deuxième sur les statistiques d'inscriptions Université de Moncton et le troisième, par cycle et par citoyenneté.

**Chetouane** : OK, OK, non, non, j'ai compris. C'est ma faute parce que je pensais que c'était la couverture.

## 18. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION (suite)

**Registraire** : On vous mettra un diviseur de différente couleur l'année prochaine.

**Président d'assemblée** : J'ai fait la même erreur. Alors voilà, est-ce qu'il y a d'autres questions?

**Registraire** : Sinon, est-ce que je peux ajouter un commentaire de la fin? Juste pour vous dire que cette année, c'est la première fois que l'on faisait l'inscription depuis que l'on a éliminé la confirmation de l'admission, ce qui nous a permis de vivre le processus pour une première fois et je suis heureux de rapporter au Sénat académique que cela s'est très bien passé. Il n'y a pas eu d'anicroche ni quoi que ce soit. Ce que l'on a remarqué cette année, c'est que lorsque l'on est venu aux journées d'inscription aux cours, on n'a pas eu le déluge d'appels d'étudiantes et d'étudiants pour nous dire : je ne peux pas m'inscrire à mes cours, qu'est-ce qui arrive? Pour qu'on lui réponde : tu n'as pas payé ton 100 \$ d'inscription, tu n'es pas confirmé, il faut que tu fasses ça. Ça, c'est disparu. L'inscription a été beaucoup plus fluide cette année que par le passé et ça pourrait être un des facteurs qui influencent les chiffres d'inscription. Le bémol, c'est qu'il est possible que les étudiantes et les étudiants se soient tout simplement inscrits plus tôt à cause de l'élimination de cette procédure. Il faut un peu nuancer pour être certain des chiffres. C'est véritablement le 14 septembre que nous saurons vraiment quelle est la tendance lourde. C'est la date limite, en réalité, et c'est là que normalement l'on a l'apogée des inscriptions durant la session. Le 14 septembre, nous aurons vraiment une bonne idée et le Registrariat produira régulièrement des rapports d'inscriptions jusque-là. Il faut faire un peu attention. L'autre élément que je voudrais ajouter, c'est que, pour la première fois aussi cette année, nous avons eu l'admission en milieu scolaire. C'est la première fois que nous faisons l'exercice de délocaliser le service d'admission des trois campus carrément dans les écoles secondaires francophones du Nouveau-Brunswick. Cela a pu avoir un impact aussi sur le nombre de demandes d'admission. Nous avons remarqué qu'il y a eu, dès le mois de février, quand l'admission en milieu scolaire a eu lieu, une augmentation nette de presque 150 demandes d'admission dans le système. Ensuite, les chiffres se sont stabilisés comme ils étaient auparavant de la même façon tout le long de l'année. Il n'y a pas eu d'inscription rapide pour une chute par la suite. C'est possible que ce soit un événement qui explique en partie les chiffres que nous avons devant nous.

## 19. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-120602

**Président d'assemblée** : Avez-vous des questions à poser au recteur et vice-chancelier à ce sujet-là?

**Ryan** : J'ai une question à poser au vice-recteur, est-ce que c'est possible?

**Président d'assemblée** : Oui, posez la question à qui vous voulez.

**Ryan** : Concernant le point 15, à la page 11. Si j'ai bien compris, c'est le sénateur Neil Boucher qui a présenté les propositions qui avaient été votées au Sénat académique sans que, évidemment, les gouverneurs aient le procès-verbal puisque l'on vient de l'adopter et qu'ils l'auront à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs. C'est ça, bon. Ici, vu que c'est un résumé, on ne peut pas avoir le propos explicite, mais je trouve qu'il manquait un peu l'argumentaire dans les raisons parce que j'avais des attendus. Il y avait des choses que l'on avait discutées au Sénat académique qui sont explicites dans le procès-verbal d'aujourd'hui, celui que l'on vient d'adopter, mais qui, à mon avis, ne donnaient pas l'heure juste à ceux qui avaient à réfléchir à cette question puis à en discuter à ce moment-là. Évidemment, ils n'avaient pas le procès-verbal, c'est peut-être un peu ça le défaut de la procédure. Une chose qui me déçoit beaucoup, c'est que, à travers cette discussion-là, l'on n'a pas répondu à une question en particulier et j'ai vu que vous avez dit à la fin que vous aviez retiré la proposition parce que vous aviez renvoyé ça au Comité de gouvernance. C'est ça? Est-ce que le Comité va se pencher explicitement sur les questions qui ont été soulevées par les propositions et surtout en fonction du procès-verbal que l'on vient d'adopter aujourd'hui? C'est une première question.

**Président d'assemblée** : Première question, je ne suis pas sûr que ça va à monsieur Boucher.

**19. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-120602 (suite)**

**Ryan** : Bien, c'est lui qui est intervenu.

**VRER** : Le Comité de gouvernance s'est réuni. Je ne siège pas au Comité de gouvernance. La secrétaire générale aurait fort probablement une meilleure réponse pour toi.

**Président d'assemblée** : Alors, madame la secrétaire générale.

**Secrétaire générale** : Juste avant de poursuivre, je veux m'assurer que l'on se comprend bien. La proposition, comme telle, a été présentée par le gouverneur Michel Cardin et non par le vice-recteur.

**Ryan** : Non, non, non, je sais, mais le vice-recteur a commencé le point en informant de ce qui s'était discuté au Sénat académique.

**Secrétaire générale** : Il faut savoir que le condensé du Sénat académique est présenté au Conseil des gouverneurs. Le procès-verbal, la transcription ne sont pas remis au Conseil des gouverneurs. Ce que l'on peut faire, par exemple, c'est de prendre le tiré à part de la discussion que vous avez eue, qui a été adoptée aujourd'hui, et de le remettre au Comité de gouvernance. À ce moment-ci, le Comité de gouvernance est en train d'étudier cette question, il s'est réuni le 22 août dernier. Il y a d'autres dossiers à l'ordre du jour du Comité de gouvernance et donc, on a seulement pu discuter. On a eu une présentation sur le fonctionnement du système électronique, mais ça va se poursuivre au cours de l'année. Je ne sais pas ce que le Comité de gouvernance va recommander au Conseil des gouverneurs, mais je peux m'assurer de remettre au Comité de gouvernance la discussion du Sénat académique que vous avez adoptée aujourd'hui.

**Ryan** : Oui. Est-ce que je dois en faire une proposition ou l'on peut juste dire oui comme ça?

**Président d'assemblée** : Le procès-verbal est un document public. Il n'y a pas de raison de le retenir.

**Ryan** : Oui, mais il y a quelque chose comme à peu près sept ou huit pages de discussions dans le procès-verbal.

**Président d'assemblée** : Allez-y si vous voulez faire une proposition, vous êtes libre. Voulez-vous faire une proposition?

**Ryan** : Est-ce que je peux finir avec mes questions? C'est parce qu'il y a un point qui m'importe. Je pense qu'il y a plusieurs points qui m'importent. Comme vous le savez, j'ai défendu ce dossier-là lors de la dernière réunion. J'aimerais que le Comité de gouvernance se penche en particulier sur le problème de la disproportion de la demande du vote secret aux deux assemblées. Comme c'est écrit ici, je pense qu'il faudrait l'explicitier un peu plus. Sur 42 membres, j'ai appris que s'il y a 22 professeures ou professeurs, on serait 44 membres. Madame Castonguay, vous avez dit, non c'est parce que sur la liste du Sénat académique que j'avais moi, j'avais 20 membres, pardon 42 membres.

**Secrétaire générale** : 42 membres, puis mon souhait c'est que ça ne change pas.

**Ryan** : Non, non, c'est ça que l'on est aujourd'hui au Sénat académique, c'est ça notre nombre? Non je veux dire la liste de 2012-2013, on est combien?

**Secrétaire générale** : 42 membres.

**Ryan** : 42, donc ça n'a pas changé. Si l'on demande le vote secret, à l'heure actuelle des choses, c'est une proportion complètement différente...

**Président d'assemblée** : Je vais vous interrompre parce que là, excusez, on ne reprend pas le débat, madame Ryan. On pose des questions au recteur et vice-chancelier sur le suivi qui a été fait au procès-verbal. La réponse que l'on vous a donnée, c'est que c'est maintenant devant le Comité de gouvernance. Alors non, il n'est pas question de revenir.

**Ryan** : Non, je comprends, d'accord, OK.

## 19. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-120602 (suite)

**Président d'assemblée** : Alors, poursuivez si vous voulez sur d'autres choses, mais pas là- dessus.

**Ryan** : OK, non c'est tout. À ce moment-là, je fais ma proposition.

**Président d'assemblée** : Si vous voulez.

**Ryan** : Il faut que je fasse une proposition formelle pour la suggestion de madame Castonguay?

**Président d'assemblée** : Je ne sais pas si elle est recevable votre proposition, je ne l'ai pas encore entendue.

**Ryan** : Excusez. C'est parce que madame Castonguay offrait de donner le tiré à part concernant cette discussion-là au Comité de gouvernance. Est-ce que ça suffit de le dire comme ça puis qu'elle s'exécute ou...

**Président d'assemblée** : Je pense que vous pouvez faire confiance, on l'a tous entendue.

**Ryan** : OK.

**Président d'assemblée** : Ça va?

**Ryan** : Ça va, ça va, merci.

**Chetouane** : Justement, à la page 11, ça m'a un peu évoqué. Je voulais juste ajouter une petite remarque. J'aimerais bien que, peut-être dans le futur, puisque l'on parlait à ce point-ci du système électronique, de l'utilisation du système électronique, juste une petite remarque à mes chers collègues sénatrices et sénateurs afin de préserver la nature académique de ce Sénat, et dont on se souciait tout à l'heure, que peut-être ce serait bien poli que, dans le futur, si quelqu'un a l'intention de voter pour ou contre une proposition, il garde ses commentaires pour elle-même ou pour lui-même, qu'il utilise les moyens électroniques ou bien secrets afin de ne pas polariser les discussions.

**Président d'assemblée** : Est-ce un point de procédure que vous soulevez? Je pense que vous voulez que les personnes disent, moi je vais voter contre la proposition et arrêteraient là. Ça n'apporte rien au débat, mais si quelqu'un dit : je vais voter contre la proposition et voici mes raisons, ça fait partie du débat. C'est tout à fait admissible. Il n'y a aucune manière que moi, comme président d'assemblée, je vais empêcher quelqu'un de donner ses raisons pour lesquelles il va voter pour ou contre. Ça, c'est la nature du débat.

**Chetouane** : Je n'ai pas dit d'empêcher quelqu'un de donner ses raisons ou de critiquer une proposition. On est pas mal ouvert sur ce sujet. Juste pour ne pas créer une atmosphère. D'ailleurs, je relève ici le terme « vulnérable » où des gens sentent que voilà, il y a telles personnes qui sont contre. Je pense que c'est par respect, c'est tout. C'est juste un point d'ordre général, une petite remarque par respect. Quelqu'un peut dire : moi je pense que cette proposition, etc. Il critique, il fait ce qu'il veut, mais commencer un débat, moi je vais voter pour ou bien moi je vais voter contre, déjà ça met les gens à cheval.

**Président d'assemblée** : C'est votre opinion, merci.

**Chetouane** : C'est une opinion, merci.

## 20. AFFAIRES NOUVELLES

### 20.1 Installation du recteur et vice-chancelier

**Secrétaire générale** : J'aimerais aviser les membres du Sénat académique que l'on a fixé une date pour l'installation du recteur et vice-chancelier. Ce sera le 26 octobre, un vendredi après-midi. C'est en lien avec la cérémonie de Collation des diplômes. Celle-ci va avoir lieu au stade intérieur du CEPS Louis-J.-Robichaud au Campus de Moncton et vous serez cordialement invités. Soyez aux aguets pour une invitation par courriel, de la publicité dans

**20.1 Installation du recteur et vice-chancelier (suite)**

les journaux, etc., mais ça s'en vient. Si vous voulez le noter à votre agenda immédiatement, ce serait très bien.

**21. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 2 novembre 2012 à 8 h 30.

**22. CLÔTURE**

La séance est levée à 15 h 56.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Raymond Théberge, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale